



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

Culture

Bulletin
Officiel

Numéro 312

FÉVRIER 2021

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Bulletin officiel

Février 2021

Directeur de la publication : Luc Allaire
Rédacteur en chef : Hugues Ghenassia-de Ferran
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard
Contact : Véronique Van Temsche

Ministère de la Culture
Secrétariat général
Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation
Mission de la politique documentaire
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.
Tél : 01 40 15 38 29

ISSN : 2556-0883

SOMMAIRE

Mesures de publication et de signalisation

Administration générale

Convention de délégation de gestion du 12 février 2021 entre le ministère de la Culture et la Direction interministérielle du numérique. Page 7

Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation

Arrêté du 1^{er} février 2021 portant habilitation (renouvellement) d'un centre à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de danse (centre chorégraphique James Carlès). Page 9

Circulaire n° 2020/001 du 1^{er} février 2021 relative à la généralisation du programme « Jeunes en librairie ». Page 9

Décision modificative n° 2021-014 du 15 février 2021 à la décision n° 2018-014 modifiée portant délégation de signature à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine. Page 11

Arrêté du 25 février 2021 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M. Brigel Gjoka). Page 12

Arrêté du 25 février 2021 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M^{me} Irene van Zeeland). Page 12

Médias et industries culturelles - Audiovisuel, cinématographie, presse et multimédia

Arrêté du 1^{er} février 2021 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques. Page 12

Médias et industries culturelles - Livre et lecture

Décision du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature au Centre nationale du livre. Page 13

Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture

Décision n° 2021-27 du 16 février 2021 portant délégation de signature à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture. Page 13

Patrimoines - Architecture, urbanisme et paysage

Décision du 24 février 2021 portant désignation de la présidente par intérim de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Page 19

Patrimoines - Monuments historiques, monuments nationaux, sites patrimoniaux remarquables, immobilier domanial

Convention du 15 décembre 2020 entre la Fondation du patrimoine et Marie-Jacques Binet, propriétaire, pour l'immeuble sis 469, montée de Serrans à Mogneneins (01140). Page 19

Convention du 18 décembre 2020 entre la Fondation du patrimoine et Jean-François Mailhol, propriétaire, pour l'immeuble sis 770, rue du Château de Roussillon à Saint-Pierre-Lafeuille (46090). Page 23

Convention du 4 janvier 2021 entre la Fondation du patrimoine et l'indivision Latrille, propriétaire du pigeonnier sis 15, rue du Mousseau, Les Ulmes (49700). Page 27

Avenant du 21 janvier 2021 à la convention de mécénat pour la sauvegarde du château de Menthon, classé au titre des monuments historiques, publiée au *Bulletin officiel n° 301* du ministère de la Culture. Page 32

Arrêté n° 2 du 1 ^{er} février 2021 portant classement au titre des monuments historiques du Forum antique à Bavay (Nord).	Page 33
Décision du 2 février 2021 portant désignation de la directrice générale par intérim du Centre des monuments nationaux.	Page 35
Arrêté du 8 février 2021 portant nomination à la commission des acquisitions de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.	Page 35
Convention du 10 février 2021 entre la Fondation du patrimoine, la Fondation vieilles maisons françaises et M ^{me} Céline Froissart, propriétaire, pour la chaumière sise Méraubry, 10, rue du Verger, Billancelles (28190).	Page 35
Arrêté n° 3 du 12 février 2021 portant classement au titre des monuments historiques de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Thimert à Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir).	Page 39
Décision du 23 février 2021 portant désignation de la présidente par intérim de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.	Page 41
Patrimoines - Musées, lieux d'exposition	
Arrêté du 2 octobre 2020 portant nomination à la commission d'acquisition compétente pour les musées nationaux érigés en services à compétence nationale et les musées nationaux du château de Fontainebleau, de la céramique à Sèvres et Adrien Dubouché à Limoges ainsi qu'à la délégation permanente et à la délégation permanente spécifique.	Page 41
Arrêté n° 17 du 20 décembre 2019 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 42
Arrêté n° 18 du 20 décembre 2019 relatif à un don pour le musée des Arts décoratifs.	Page 42
Arrêté n° 19 du 20 décembre 2019 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 42
Arrêté n° 1 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.	Page 43
Arrêté n° 2 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 43
Arrêté n° 3 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 43
Arrêté n° 4 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 45
Arrêté n° 5 du 21 décembre 2020 relatif à un don pour le musée des Arts décoratifs.	Page 45
Arrêté n° 6 du 21 décembre 2020 relatif à un don pour le musée des Arts décoratifs.	Page 46
Arrêté n° 7 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.	Page 46
Arrêté n° 8 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.	Page 46
Arrêté n° 9 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 47
Arrêté n° 10 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.	Page 47
Arrêté n° 11 du 21 décembre 2020 relatif à des dons pour le musée des Arts décoratifs.	Page 48
Arrêté n° 12 du 21 décembre 2020 relatif à des achats pour le musée des Arts décoratifs.	Page 96
Arrêté n° 13 du 21 décembre 2020 relatif à un reversement pour le musée des Arts décoratifs.	Page 103
Arrêté n° 14 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 103
Arrêté n° 15 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.	Page 104
Décision du 19 février 2021 portant désignation du directeur par intérim du musée Rodin,	Page 104
Propriété intellectuelle	
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M ^{me} Catherine David).	Page 104
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Jachiet).	Page 105

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Cyril Ladry).	Page 105
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Christophe Laudat).	Page 105
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Leclerc).	Page 106
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Didier Maitre).	Page 106
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Patrick Mathieu).	Page 106
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Pascal Ménard).	Page 106
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Michel Mey).	Page 107
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Naudin).	Page 107
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Gilles Noiray).	Page 107
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Gérald Olivieri).	Page 108
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Pagan).	Page 108
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bernard-Marie Pedone).	Page 108
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Xavier Penaud).	Page 109
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 16 mai 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Michel Putz).	Page 109
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Quillet).	Page 109
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-François Rabot).	Page 110
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Raveleau).	Page 110
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Christian Regny).	Page 110
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Romain).	Page 110
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Roussel).	Page 111
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 15 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Tabaczek).	Page 111
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Rachid Tadjadit).	Page 111
Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 7 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Fabien Valour).	Page 112

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Olivier Vitu).	Page 112
Arrêté du 11 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Denis Bibard).	Page 112
Arrêté du 11 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Didier Dourou).	Page 113
Arrêté du 11 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Régis Gerbel).	Page 113

Mesures d'information

Relevé de textes parus au <i>Journal officiel</i>	Page 114
Réponses aux questions écrites parlementaires (Assemblée nationale et Sénat)	Page 122
Divers	
Annexe de l'arrêté du 9 février 2021 (NOR : MICC2102280A) portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Nantes) (arrêté publiée au <i>JO</i> du 11 février 2021).	Page 124
Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 20J), parue au <i>Bulletin officiel n° 303 (avril 2020)</i> .	Page 129
Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu le l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 20T), parue au <i>Bulletin officiel n° 307 (septembre 2020)</i> .	Page 129
Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 21C).	Page 129
Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en leur nom propre (Lot 21D).	Page 134

Mesures de publication et de signalisation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de délégation de gestion du 12 février 2021 entre le ministère de la Culture et la Direction interministérielle du numérique.

Convention entre :

- la Direction interministérielle du numérique, sise 20, avenue de Ségur, 75007 Paris, représentée par M. Nadi Bou Hanna, en sa qualité de directeur, ci-après désignée « DINUM » ou « délégant » d'une part, et

- le ministère de la Culture, sis 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris, représenté par M. Luc Allaire, en sa qualité de secrétaire général, ci-après désigné « délégataire » d'autre part,

ci-après collectivement désignées les « parties » et individuellement une « partie »

Il est convenu ce qui suit :

Art. 1^{er}. - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir un cadre général de collaboration entre les parties en vue d'une participation financière de la DINUM pour des projets sélectionnés dans le cadre du plan de relance.

Elle ne décrit pas les projets bénéficiant de la participation financière de la DINUM, chaque projet donnant lieu à un conventionnement distinct conditionnant l'octroi du cofinancement.

Le financement de la DINUM se fait par voie de délégation de gestion. Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, la présente convention précise les obligations respectives des parties et les modalités d'exécution financières.

Art. 2. - Délégation de gestion

Pour assurer ses missions, le délégataire est autorisé par le délégant à gérer les crédits mis à disposition sur le centre financier 0363-DNUM-CCTU (UO Dnum Min Culture), rattaché au budget opérationnel de la DINUM sur le programme 363 « Compétitivité ».

Cette autorisation couvre les opérations de dépenses correspondant aux projets sélectionnés selon les modalités fixées à l'article 3.

Art. 3. - Exécution financière de la délégation de gestion

3.1. - Après création du code PAM (Projet analytique ministériel) adéquat par la DINUM (délégant), cette dernière met à disposition du délégataire tout ou partie des crédits en autorisations d'engagement et crédits de paiement correspondant à un projet sélectionné, à réception de la convention de projet signée par le délégant et le porteur de projet.

Les montants et le calendrier de mise à disposition du cofinancement de la DINUM sont déterminés à partir des stipulations de la convention de projet.

Les dépenses réalisées par le délégataire sont effectuées dans le cadre des actes juridiques dont il dispose (marchés publics, accords-cadres, conventions, etc.) et qui se révèlent nécessaires à la mise en œuvre des projets cofinancés par la DINUM dans le cadre de la présente convention-cadre.

Il est chargé de retranscrire les opérations de dépenses dans le système d'information financier de l'État CHORUS.

Il prend en compte les références d'imputation suivantes pour chacune des dépenses effectuées :

Références CHORUS :

Domaine fonctionnel :	0363-04-01
Centre financier :	0363-DNUM-CCTU (UO Dnum Min Culture)
Centre de coût :	Au choix du délégataire
Code PAM « Projet analytique ministériel »	Sera précisé par la DINUM pour chaque projet lauréat
Code activité	Fonds « Sac-à-dos numérique de l'agent public » SNAP - 036304020001 Fonds « Innovation et transformation numériques » ITN - 036304030001

Chaque dépense effectuée par le délégataire sur l'UO en délégation de gestion se fera en utilisant un axe analytique CHORUS : « Projet analytique ministériel » (PAM) dont le délégant demande la création pour le projet considéré.

Afin que cette saisie du code PAM soit obligatoire, au moment de l'ouverture de la délégation de gestion de l'UO, le délégataire paramétrera dans CHORUS Formulaire le caractère obligatoire de la saisie du champ correspondant.

(Cette opération est un préalable à toute mise à disposition de crédits par le délégant sur l'UO).

Le délégataire s'assure du respect de ces imputations dans CHORUS et, dans ce cas, est dispensé du reporting régulier sur les consommations détaillées par projet dans la mesure où la DINUM pourra extraire les informations de suivi dans CHORUS.

3.2. - La somme des crédits dépensés par le délégataire ne pourra dépasser, projet par projet, la limite des montants alloués par le délégant, en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Si un projet consomme finalement moins que prévu, la différence entre le montant délégué et le montant consommé pourra être remonté par le délégant au niveau du BOP.

Le délégataire peut engager des AE jusqu'à la fin du mois de décembre de l'année, et consommer des CP jusqu'au 1^{er} décembre de l'année considérée.

Si les crédits octroyés au délégataire ne sont pas entièrement consommés avant le 30 novembre de l'année de mise à disposition, le délégant décide des modalités d'utilisation du solde budgétaire. Cette décision fera suite à une réunion de dialogue de gestion qui s'opérera avant mi-novembre entre un représentant du délégataire et un représentant du délégant ; cette réunion abordera également la question des reports.

D'autres échéances de dialogue de gestion seront fixées par le délégant, le délégataire se rendra disponible pour y participer et fournira les éléments demandés.

3.3. - Le comptable assignataire de la dépense est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du délégataire. Une copie de la convention de délégation de gestion et de chaque convention de projet est transmise au CBCM du délégant.

3.4. - Les dispositions des articles 3.1, 3.2 et 3.3 s'appliquent également aux subventions versées par le délégataire aux opérateurs dont un projet est retenu au titre du plan de relance.

Le délégataire fixe avec son opérateur les modalités de reporting sur l'utilisation de la subvention.

Art. 4. - Désignation d'un interlocuteur du délégataire

Le ministre délégataire désigne un correspondant pour répondre à toute question du délégant relative aux habilitations CHORUS, au suivi budgétaire et au dialogue de gestion.

Art. 5. - Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention-cadre de délégation de gestion, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis au CBCM du délégataire et au CBCM du délégant.

Art. 6. - Durée et résiliation de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa publication. Elle est conclue jusqu'au 1^{er} juillet 2023.

La période d'effet de la convention couvre l'engagement des dépenses, la réalisation des prestations et le paiement des dépenses effectuées dans le cadre de la délégation de gestion.

Conformément à l'article 5 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion par l'une des parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Art. 7. - Publication de la convention de délégation de gestion

La présente convention et ses avenants seront publiés selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Ils seront notamment publiés sur le site gouvernement.fr géré par le service d'information du gouvernement (SIG) <https://www.gouvernement.fr/publications-officielles/delegations-de-gestion>.

Pour le délégant, DINUM :

Le directeur,

Nadi Bou Hanna

Pour le délégataire, ministère de la Culture :

Le secrétaire général,

Luc Allaire

ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION

Arrêté du 1^{er} février 2021 portant habilitation (renouvellement) d'un centre à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de danse (centre chorégraphique James Carlès).

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la formation de professeur de danse pris en application de l'article L. 362-1 susvisé ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation présentée par le directeur du centre chorégraphique James Carlès dans les options danse contemporaine et danse jazz ;

Vu l'avis du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 11 janvier 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'habilitation à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné, est renouvelée pour une durée de un (1) an à compter du 4 janvier 2021 dans les options danse contemporaine et danse jazz.

Intitulé - Adresse	Option
Centre chorégraphique James Carlès SARL La Danseuse 51 bis, rue des Amidonniers 31000 Toulouse	Contemporaine Jazz

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Christian-Lucien Martin

Circulaire n° 2020/001 du 1^{er} février 2021 relative à la généralisation du programme « Jeunes en librairie ».

NOR : MICA2101038C

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

La ministre de la Culture

à

M^{mes} et MM. les préfets de région

M^{mes} et MM. les recteurs de région académique

M^{mes} et MM. les recteurs d'académie

(M^{mes} et MM. les directeurs régionaux des affaires culturelles)

(M^{mes} et MM. les directeurs des affaires culturelles)

(M^{mes} et MM. les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

(M^{mes} et MM. les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires)

(M^{mes} et MM. les directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse)

Classement thématique : éducation artistique et culturelle - plan de relance 2021-2022

Document opposable : non

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui

Publiée au BO : oui

Catégorie : Directives adressées par les ministres aux services déconcentrés.

Résumé : L'instruction demande aux préfets de région et aux recteurs de mettre en place et de développer le programme « Jeunes en librairie » dans le cadre du plan de relance 2021-2022 et de l'éducation artistique et culturelle.

Mention Outre-mer : cette instruction est applicable aux territoires ultramarins.

Mots-clés : éducation artistique et culturelle - librairies - plan de relance

Texte de référence : aucun

Annexe : fiche pratique

Diffusion : Préfectures de région (DRAC/DAC), rectorats régions académiques, rectorats d'académie

Le plan de relance 2021-2022 prévoit la généralisation de « Jeunes en librairie » en France.

Ce programme d'éducation artistique et culturelle bénéficie aux collégiens, lycéens et apprentis de toutes filières et aux jeunes scolarisés placés sous main de justice. Il finance des projets portés par des professeurs, accompagnés par des libraires. Les projets visent plusieurs objectifs pédagogiques et culturels ayant trait à la promotion de la lecture et à la sensibilisation des jeunes au rôle des maillons de la chaîne du livre, notamment des librairies. Les projets incluent l'acquisition individuelle de livres par chaque élève ou apprenti lors d'une visite de la librairie. Pour beaucoup de jeunes, il s'agit de leur première visite de librairie, ou de leur première visite sans accompagnant familial.

« Jeunes en librairie » existe déjà en partie dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et plus récemment à Mayotte. Au vu des résultats probants obtenus par ces expérimentations, il est opportun de

prévoir sa généralisation en France dans le cadre du plan de relance 2021-2022 sur le fondement de crédits d'un montant de 3,5 M€ par an portés par le ministère de la culture. En effet, les effets économiques de la crise sanitaire justifient également cette mesure :

- les achats de livres en librairie soutiendront à court terme la chaîne du livre ;
- les jeunes inscrits aux projets seront plus susceptibles de devenir des clients de librairie à long terme ;
- la réouverture des librairies à partir du 11 mai 2020 a été marquée par un élan inédit de nos concitoyens en direction des librairies, qui ont ainsi montré leur attachement à ces commerces de proximité. « Jeunes en librairie » constitue un moyen d'encourager la poursuite de ce mouvement auprès des jeunes générations.

Le calendrier de la généralisation de « Jeunes en librairie » sera adapté dans les territoires en fonction de la situation actuelle :

- dans les régions où le programme est déjà en place, la mise à disposition de crédits supplémentaires permettra de financer davantage de projets « Jeunes en librairie » dès l'année scolaire 2020-2021 ;
- dans les régions où la volonté des acteurs locaux d'avancer rapidement est certaine, l'objectif sera de financer des projets « Jeunes en librairie » en seconde partie d'année scolaire 2020-2021 ;
- dans les autres régions, le financement de projets « Jeunes en librairie » devra intervenir au plus tard en fin d'année civile 2021.

Une coopération étroite entre les rectorats et les directions régionales des affaires culturelles constitue un facteur déterminant pour la réussite de la généralisation de « Jeunes en librairie » dans ce calendrier. Vous mobiliserez pleinement, au sein de vos services, les compétences spécifiques attachées au livre et à la lecture comme celles dédiées aux politiques d'éducation artistique et culturelle. Vous associerez les collectivités territoriales concernées à la mise en place et au suivi du programme, et vous les inviterez à apporter une contribution financière, même minoritaire, aux côtés de l'État. À cet égard, les rectorats et les établissements scolaires ont la possibilité de participer directement au financement du programme.

La première étape stratégique sera la désignation d'un opérateur local capable de porter l'ingénierie du programme et de coordonner les parties prenantes incluant notamment, outre vos services, les établissements scolaires, les établissements de l'enseignement agricole et les centres de formation des apprentis, les collectivités territoriales, les libraires

et leurs représentants. Un appel à projets sera ensuite rédigé et diffusé dans les établissements et les centres de formation. Les projets retenus pourront ainsi recevoir un financement. Un bilan synthétique des projets réalisés permettra d'analyser les améliorations pouvant être apportées au bon fonctionnement de « Jeunes en librairie » et de rendre compte précisément de l'utilisation des crédits du plan de relance.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement dans la mise en œuvre de ces actions qui sont essentielles à la réussite du plan de relance et de la politique d'éducation artistique et culturelle dans le domaine de la lecture. Les différents services de nos départements ministériels (direction générale de l'enseignement scolaire et direction générale des médias et des industries culturelles en particulier) vous apporteront leur concours en tant que de besoin.

Le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel Blanquer
La ministre de la Culture,
Roselyne Bachelot-Narquin

Annexe : Dispositif « Jeunes en librairie », éléments pratiques

« Jeunes en librairie » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle, qui relève à ce titre de l'objectif 100 % EAC.

Il offre un cadre à des projets de formation portés par des professeurs de disciplines variées, qui se déroulent sur un temps long et embrassent toute la chaîne du livre (écriture, édition, commercialisation, rencontre avec le public, médiations, service public du livre etc.).

Le libraire partenaire est un maillon fondamental du dispositif : il donne à voir son métier et son action culturelle au sein du territoire où il est implanté.

Le pilotage du dispositif à l'échelle régionale

- les parties prenantes sont : la préfecture de région, la direction régionale des affaires culturelles, les rectorats de la région concernée (délégations académiques à l'action culturelle), les autres services déconcentrés concernés, les collectivités territoriales engagées ;
- elles choisissent un opérateur de gestion (association de libraires, structure régionale pour le livre...), chargé du portage effectif du dispositif (coordination, planification, suivi des dossiers, accompagnement des libraires, formation des professeurs, gestion budgétaire, communication...);
- la relation avec l'opérateur est formalisée (convention) ;
- elles élaborent un appel à projets.

L'appel à projets en direction des établissements scolaires et de l'enseignement agricoles et des centres de formation

- il se présente sous forme d'un formulaire de candidature standardisé (diffusé auprès des établissements scolaires via l'application ADAGE) ;
- il précise les critères d'éligibilité (il peut identifier des territoires, des types d'établissement et des publics prioritaires), à partir des fondamentaux du dispositif qui doivent structurer tout projet ;
- il comporte si possible une liste de libraires prêts à s'engager dans l'opération ;
- il peut être accompagné d'une information et d'actions de formation auprès des équipes pédagogiques intéressées.

Le projet

- il est conçu par l'équipe éducative, en lien avec la librairie partenaire : c'est un projet d'éducation artistique et culturelle, centré sur le livre et la lecture ;
- il est formalisé par un dossier de candidature standardisé (à renseigner sur ADAGE pour les établissements scolaires) ;
- il doit être structuré par les fondamentaux du dispositif (obligatoires et mentionnés comme tels dans l'appel à projets) ; au cœur du projet se trouvent la relation avec un libraire (au moins deux rencontres, en classe puis en librairie) et la découverte de la chaîne du livre ; en fin de parcours, il comporte un achat de livres par les élèves/les apprentis dans la librairie partenaire, personnel et libre mais accompagné et préparé en amont ;
- il s'agit donc d'un parcours de formation et de découverte structuré sur un temps relativement long (plusieurs mois), aux objectifs pédagogiques clairement définis ;
- il peut être conçu en lien avec des dispositifs et actions éducatives existants (Les nuits de la lecture, le quart d'heure lecture, un concours de lecture à voix haute, un prix littéraire jeunesse, l'expérimentation d'un enseignement d'éloquence en classe de 3^e...), ou encore construit à partir d'une thématique particulière ;
- il nécessite une présentation devant le conseil d'administration de l'établissement ;
- il gagne à impliquer d'autres acteurs de la chaîne du livre que la librairie partenaire, en premier lieu les bibliothèques publiques de proximité, mais aussi des auteurs, éditeurs, et des métiers liés tels que les imprimeurs, métiers d'art, comédiens...
- il propose aux élèves/apprentis des activités liées au livre et à la lecture : ateliers d'écriture, illustration, traduction, rédaction de critiques et conseils lecture..., il se matérialise pour eux dans des réalisations, des traces, des événements et manifestations ;

- en fin de projet, les élèves/apprentis effectuent en librairie l'achat de livres à partir de chèques-lire ou de bons d'achat ;
- un bilan du projet est établi par l'équipe éducative et les partenaires impliqués à l'issue du projet.

La sélection des projets retenus et leur mise en œuvre

- la sélection des projets est effectuée par le comité ayant défini l'appel à projets ;
- des conventions sont ensuite signées entre l'opérateur et les établissements/centres de formation retenus (gestion des chèques-lire/bons d'achat) ;
- la mise en œuvre effective des projets est conduite par les équipes éducatives et les partenaires impliqués, en lien avec l'opérateur ;
- à partir des bilans établis par les équipes éducatives et les partenaires qui ont mis en œuvre les projets et d'un bilan établi par l'opérateur, le comité pilotant le dispositif au niveau régional en évalue chaque année son impact et propose les évolutions et ajustements jugés nécessaires. Ce bilan régional annuel est transmis aux services centraux des ministères en charge de la culture et de l'éducation nationale.

Décision modificative n° 2021-014 du 15 février 2021 à la décision n° 2018-014 modifiée portant délégation de signature à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

Le directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine,

Vu le décret n° 2001- 21 du 9 janvier 2001 portant création de l'École nationale d'architecture Paris-Val de Seine, établissement public national à caractère administratif ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 10 ;

Vu le décret du 22 août 2014 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;

Vu le décret n° 2018-1331 du 22 octobre 2015 portant diverses dispositions relatives à certains établissements publics culturels ;

Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures l'architecture ;

Vu la décision n° 2018-014 du 30 mai 2018 modifiée portant délégation de signature à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;

Vu la décision du 16 octobre 2018 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine,

Décide :

Art. 1^{er}. - L'article 9 et l'article 12 de la décision n° 2018-014 portant délégation de signature sont modifiés comme suit :

M. Olivier Bouet est remplacé par M^{me} Marie Gaimard, codirectrice du laboratoire EVCAU.

Art. 2. - Toutes les autres dispositions de la décision portant délégation de signature n° 2018-014 du 30 mai 2018 demeurent sans changement.

Art. 3. - Le directeur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture ainsi que sur le site internet de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

La décision prend effet à la date de signature.

Le directeur de l'ENSA PVS,
Philippe Bach

Arrêté du 25 février 2021 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M. Brigel Gjoka).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 15 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 25 février 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M, Brigel Gjoka est dispensé de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse dans les options danse classique et danse contemporaine au titre de la renommée particulière.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le sous-directeur de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Christian-Lucien Martin

Arrêté du 25 février 2021 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M^{me} Irene van Zeeland).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362.1 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 7 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 25 février 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Irene van Zeeland est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse dans l'option contemporaine au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le sous-directeur de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Christian-Lucien Martin

**MÉDIAS ET INDUSTRIES
CULTURELLES - AUDIOVISUEL,
CINÉMATOGRAPHIE, PRESSE ET
MULTIMÉDIA**

Arrêté du 1^{er} février 2021 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.

La ministre de la Culture,

Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 211-1 et R. 211-29 à R. 211-35 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 portant nomination des membres de la commission de classification des œuvres cinématographiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Erwan Escoubet est nommé, pour la durée du mandat restant à courir, membre suppléant de la commission de classification des œuvres cinématographiques, au titre du collège des professionnels, en tant que membre choisi par le ministre chargé de la culture parmi les personnalités de la profession cinématographique, en remplacement de M^{me} Morgane Beaudrouet.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La ministre de la Culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,
Dominique Boutonnat

MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - LIVRE ET LECTURE

Décision du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature au Centre nationale du livre.

La présidente du Centre national du livre,

Vu la loi du 11 octobre 1946 portant création de la Caisse nationale des lettres ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié relatif au Centre national du livre ;

Vu le décret du 18 novembre 2020 nommant M^{me} Régine Hatchondo présidente du Centre national du livre ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2021 nommant M. Pascal Perrault directeur général du Centre national du livre,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation générale et permanente est donnée à M. Pascal Perrault, directeur général, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'établissement, tous actes, courriers et décisions relatifs aux attributions de la présidente de l'établissement énumérés à l'article 12 du décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié, susvisé et entrant dans le cadre de ses compétences.

Art. 2. - Délégation générale et permanente est donnée à M. Pascal Perrault, directeur général, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'établissement, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil d'administration de l'établissement, en application de l'article 10 du décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié.

Art. 3. - Délégation générale et permanente est donnée à M. Thomas Hannebique, chef du département des affaires générales et à M^{me} Camille Jannic, adjointe au chef du département des affaires générales, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'établissement, tous actes, courriers et décisions relatifs aux attributions de la présidente de l'établissement énumérés à l'article 12 du décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié, susvisé et entrant dans le cadre de ses compétences.

Art. 4. - Délégation générale et permanente est donnée à M. Thomas Hannebique, chef du département des affaires générales et à M^{me} Camille Jannic, adjointe au chef du département des affaires générales, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'établissement, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil d'administration de l'établissement, en application de l'article 10 du décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié.

Art. 5. - Cette décision annule et remplace la décision du 19 novembre 2020.

Art. 6. - La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La présidente,
Régine Hatchondo

OPÉRATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE

Décision n° 2021-27 du 16 février 2021 portant délégation de signature à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture.

La présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture,

Vu le décret n° 98-387 du 19 mai 1998 modifié relatif à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret du 3 octobre 2019 portant nomination de la présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ;

Vu l'arrêté du 29 février 2016 portant nomination de la directrice générale de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ;

Vu la délibération n° 2016-683 portant sur la composition de la commission des marchés ;

Vu la délibération n° 2010-384 portant délégation de pouvoir au président de l'établissement ;

Vu la délibération n° 2010-394 portant délégation de pouvoir au président de l'établissement ;

Vu la décision n° 2018-137 portant délégation de signature du 23 août 2018 ;

Vu la décision n° 2019-53 portant délégation de signature du 22 février 2020 ;

Vu la décision n° 2020-102 portant délégation de signature du 9 juillet 2020 ;

Vu la décision n° 2020-155 portant délégation de signature du 12 novembre 2020 ;

Vu la décision n° 2020-164 portant délégation de signature du 23 décembre 2020,

Décide :

Art. 1^{er}. - Principes généraux

Les présentes délégations sont consenties dans le respect des délibérations du conseil d'administration de l'établissement, des procédures internes en vigueur et des conventions et contrats signés par la présidente au nom de l'établissement.

Art. 2.1. - Convention d'études, de mandat, de transfert de maîtrise d'ouvrage et autres conventions

La délégation de signature suivante est consentie dans la limite des délibérations prises en conseil d'administration de l'établissement.

En cas d'absence et d'empêchement de la présidente, délégation de signature est donnée respectivement à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer et au nom de la présidente toute convention d'études, d'assistance, de mandat et de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Art. 2.2. - Demandes d'autorisation administratives et autres autorisations

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer les demandes d'autorisations administratives, autres autorisations et actes administratifs nécessaires à la réalisation d'un ouvrage.

Délégation de signature est donnée aux chefs de départements opérationnels, mentionnés à l'annexe 1-A de la présente décision, à l'effet de signer, dans la limite des leurs attributions respectives, les demandes d'autorisations administratives, autres autorisations et actes administratifs nécessaires à la réalisation d'un ouvrage à l'exception :

- des demandes d'autorisations de travaux en monuments historiques ;

- des demandes de permis de construire.

Art. 2.3. - Engagements juridiques imputés sur les comptes de tiers de l'établissement (opérations d'investissement réalisées sous convention d'études, d'assistance, de mandat, de transfert de maîtrise d'ouvrage et autres conventions)

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
 - M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,
- à l'effet de signer :

- l'ensemble des engagements juridiques imputés sur les comptes de tiers de l'établissement (opérations d'investissement réalisées sous convention d'études, d'assistance, de mandat de transfert de maîtrise d'ouvrage et autres conventions) ;
- l'ensemble des mesures de mise en concurrence, de passation des marchés et avenants ainsi que l'ensemble des mesures liées à l'exécution et au solde des marchés.

Délégation de signature est donnée aux chefs des départements opérationnels, mentionnés à l'annexe 1-A de la présente décision, dans la limite des leurs attributions respectives, à l'effet de signer :

- les marchés et autres types d'engagement juridiques dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, ainsi que les actes relatifs à la passation, à la gestion et l'exécution de ces marchés, à l'exclusion des avenants et décisions de poursuivre d'un montant cumulé supérieurs ou égal à 15 % de la totalité du marché, ou ayant pour effet de dépasser le seuil de 90 000 € HT ;
- quel que soit le seuil des marchés, les actes listés ci-après :

- . les courriers d'envoi des dossiers de consultation des entreprises,
- . les courriers de demande de précisions,
- . les courriers de négociation en cours de procédure, quel que soit le montant des offres des candidats,
- . les actes de sous-traitance,
- . les courriers aux candidats non retenus,
- . les cautions personnelles et solidaires.

Délégation de signature est donnée aux chefs de projet mentionnés à l'annexe 1-D de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives, quel que soit le seuil des marchés pour les actes de sous-traitance.

Art. 3. - Engagements juridiques imputés sur le budget propre de l'établissement

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer l'ensemble des engagements juridiques imputés sur le budget propre de l'établissement (fonctionnement et investissement) et l'ensemble des mesures de mise en concurrence, de passation des marchés et avenants, ainsi que l'ensemble des mesures liées à l'exécution et au solde des marchés.

Délégation de signature est donnée à M. Jonathan Arends, chef du service financier, à l'effet de viser dans le système d'information financier l'ensemble des engagements juridiques imputés sur le budget propre de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service financier, délégation de signature est donnée à M^{me} Nathalie Aubrun, gestionnaire financier, pour le visa des mêmes pièces.

Art. 4. - Gestion du personnel

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation de signature est donnée à M^{me} Diane Pouget, directrice générale, à l'effet de signer les décisions afférentes au personnel et les actes de gestion du personnel, y compris les contrats de recrutement, des sanctions disciplinaires, des conventions de rupture conventionnelle et des licenciements.

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale, délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,
- M^{me} Béatrice Vorbe-Phillips, cheffe du service des ressources humaines,

à l'effet de signer les décisions afférentes au personnel et les actes de gestion du personnel, à l'exception des contrats de recrutement, des sanctions disciplinaires, des conventions de rupture conventionnelle et des licenciements.

Art. 5. - Ordres de mission des agents - Notes de frais

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer les ordres de mission des agents, ainsi que les notes de frais des agents de l'établissement.

Délégation de signature est donnée aux personnes visées à l'annexe 1-B de la présente, à l'effet de signer les ordres de mission ponctuel des personnels relevant de leur autorité.

Art. 6. - Congés du personnel

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,

- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,
- aux chefs de département et responsables de service mentionnés en annexe 1-C,

à l'effet de signer les autorisations de congés des personnels relevant de leur autorité.

Art. 7. - Engagements comptables et ordonnancement des recettes et des dépenses sur les comptes de tiers

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer les engagements comptables et l'ordonnancement des dépenses et des recettes imputés sur les comptes de tiers (opérations d'investissement réalisées sous convention d'études, d'assistance, de mandat et de transfert de maîtrise d'ouvrage et autres conventions).

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Diane Pouget et M^{me} Anne Poperen, délégation de signature est donnée à M. Jonathan Arends, chef du service financier, à l'effet de signer les engagements comptables imputés sur les comptes de tiers de l'établissement et l'ordonnancement des dépenses et des recettes imputés sur les comptes tiers (opérations d'investissement réalisés sous convention d'études, d'assistance, de mandat et de transfert de maîtrise d'ouvrage et autres conventions).

En cas d'absence de M. Jonathan Arends, délégation de signature est donnée à M^{me} Nadine Faune, gestionnaire financier, pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des opérations sur compte de tiers *via* le visa dans l'outil SIREPA, des demandes de paiement et des demandes de reversement.

Art. 8. - Ordonnancement des recettes et des dépenses et opérations d'inventaire et de clôture sur le budget propre de l'établissement

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer :

- l'ordonnancement des dépenses et des recettes imputées sur le budget propre de l'établissement,
- les opérations d'inventaire et de clôture relatives au budget propre de l'établissement.

Délégation de signature est donnée à M. Jonathan Arends, chef du service financier, à l'effet de :

- signer les demandes de paiement et les autres actes et pièces justificatives associées relevant des enveloppes de fonctionnement et d'investissement du budget propre de l'établissement ;

- viser dans le système d'information financier les demandes de paiement relatives à l'enveloppe de personnel du budget propre de l'établissement ;
- signer les pièces de recettes et les pièces justificatives associées relatives aux recettes relevant du budget propre de l'établissement ;
- signer les actes et les pièces justificatives relatifs aux opérations d'inventaire et de clôture.

Délégation de signature est donnée à M^{me} Béatrice Vorbe-Phillips, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et pièces justificatives associés relatifs aux rémunérations et charges sociales.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service financier, délégation de signature est donnée à M^{me} Nathalie Aubrun.

Art. 9. - Hygiène et sécurité au travail

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer les décisions, notes et courriers relevant de l'organisation et du fonctionnement du dispositif hygiène et sécurité du travail au sein de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la présidente, de la directrice générale et de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Béatrice Vorbe-Phillips, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer les mêmes documents.

Art. 10. - Certification du service fait

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de certifier le service fait sur les factures ou décomptes et mises en paiement au titre des engagements juridiques sur les comptes de tiers de l'établissement (opérations d'investissement réalisées sous convention d'études, d'assistance, de mandat de transfert de maîtrise d'ouvrage et autres conventions) et des engagements juridiques sur le budget propre de l'établissement.

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés aux annexes 1-A et 1-D, à l'effet de certifier le service fait sur les factures ou décomptes et mises en paiement au titre des engagements juridiques relevant de leurs attributions respectives.

Délégation de signature est donnée à M. Jonathan Arends, chef du service financier, à l'effet de :

- certifier le service fait et signer les pièces justificatives pour les factures relevant des enveloppes de fonctionnement et d'investissement du budget propre de l'établissement ;

- certifier dans le système d'information financier le service fait des factures relevant de l'enveloppe de personnel du budget propre de l'établissement.

Délégation de signature es donnée à M^{me} Nathalie Aubrun, gestionnaire financier, à l'effet de :

- certifier le service fait pour les factures relevant des enveloppes de fonctionnement et d'investissement du budget propre de l'établissement ;

- certifier dans le système d'information financier le service fait des factures relevant de l'enveloppe de personnel du budget propre de l'établissement.

Délégation de signature est donnée à M^{me} Nadine Faune, gestionnaire financier, à l'effet de certifier dans le système d'information financier le service fait des factures ou décomptes relevant des comptes tiers.

Art. 11. - Marchés et procédures de passation

Délégation de signature est donnée à M^{me} Gaëlle Ben Haïm, cheffe du département des marchés et des affaires juridiques, pour :

- convoquer les membres de la commission des marchés ;

- ouvrir et enregistrer le contenu des candidatures et des offres pour toute procédure engagée après une estimation supérieure à 90 000 € HT ;

- organiser la dématérialisation des procédures de passation des marchés dont l'estimation est supérieure à 90 000 € HT ;

- attester de la conformité des copies des pièces administratives avec les pièces originales, délivrées à titre d'exemplaire unique, pour être remises à l'établissement de crédit en cas de cession de créance consentie en vertu des articles L. 313-23 à 34 du Code monétaire et financier pour les opérations réalisées, soit pour le compte de tiers, soit dans le cadre du budget d'investissement et de fonctionnement, ainsi que pour signer les certificats de cessibilité délivrés dans le même cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Gaëlle Ben Haïm, délégation de signature est donnée à M^{me} Violaine Deschamps, M^{me} Julie Vignal, M. Mario Tortorici, juristes, à l'effet de signer les mêmes documents.

Art. 12. - Commission des marchés

Délégation de représentation et de signature est donnée à M^{me} Diane Pouget, directrice générale, à l'effet de

représenter la présidente en commission des marchés et à l'effet de signer les avis émis par la commission des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Diane Pouget, directrice générale, délégation de représentation et de signature est donnée à M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale, à l'effet de représenter la présidente en commission des marchés et de signer les mêmes documents.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M^{me} Diane Pouget, directrice générale et de M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale, délégation de représentation et de signature est donnée à M^{me} Gaëlle Ben Haïm, cheffe du département des marchés et des affaires juridiques, à l'effet de représenter la présidente en commission des marchés et de signer les mêmes documents.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M^{me} Diane Pouget, directrice générale, de M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale et de M^{me} Gaëlle Ben Haïm, délégation de représentation et de signature est donnée à M^{me} Violaine Deschamps, M^{me} Julie Vignal, M. Mario Tortorici, juristes, à l'effet de la représenter et de signer les mêmes documents.

Art. 13. - Actions en justice

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Diane Pouget, directrice générale,
- M^{me} Anne Poperen, secrétaire générale,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des contentieux en vue de défendre les intérêts de l'établissement.

Art. 14. - Entrée en vigueur

La présente décision est d'application immédiate dès publication sur le site internet de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture. Elle sera également publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La délégation de signature n° 2020-155 en date du 12 novembre 2020 est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

Les spécimens de signatures sont déposés auprès de l'agent comptable de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture.

La présidente,
Clarisse Mazoyer

Annexe 1 à la décision du président relative aux délégations de signature

Annexe 1-A

	Déléataires
Article 2.2 Autorisations administratives Article 2.3 Engagements juridiques Article 7 Engagements comptables Article 10 Certification du service fait Article 11 Marchés et procédures de passation	<ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe Delande, chef du département opérationnel A, - M^{me} Daniela Miccolis, cheffe du département opérationnel B, - M. Guy Garcin, chef du département opérationnel C, - M. Jean-François Delhay, cheffe du département RP et, en son absence, M^{me} Juliette Lepeu, cheffe de projets pour ce qui concerne l'article 10, - M^{me} Marie-Bénédicte Caumette, cheffe du département des études préalables, - M. Yohan Ohlund, chef de département D.

Annexe 1-B

	Déléataires
Article 5 Ordres de missions et notes de frais	<ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe Delande, chef du département opérationnel A, - M^{me} Daniela Miccolis, cheffe du département opérationnel B, - M. Guy Garcin, chef du département opérationnel C, - M. Jean-François Delahay, chef du département RP et, en son absence, M^{me} Juliette Lepeu, cheffe de projets, - M^{me} Marie-Bénédicte Caumette, cheffe du département des études préalables, - M. Yohan Ohlund, chef de département D.

Annexe 1-C

	Délégués
Article 6 alinéa 2 Congés du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe Delande, chef du département opérationnel A, - M^{me} Daniela Miccolis, cheffe du département opérationnel B, - M. Guy Garcin, chef du département opérationnel C, - M. Jean-François Delhay, chef du département RP et, en son absence, M^{me} Lepeu, cheffe de projets, - M^{me} Marie-Bénédicte Caumette, cheffe du département des études préalables, - M. Yohan Ohlund, chef du département D, - M^{me} Gaëlle Ben Haïm, cheffe du département des marchés et des affaires juridiques, - M^{me} Béatrice Vorbe-Phillips, cheffe du service des ressources humaines, - M. Arthur Zappacosta, chef du service des systèmes d'information et de la logistique, M. Jean-Jacques Schmitt, responsable de la programmation et de la synthèse, - M. Jonathan Arends, chef du service financier, - M^{me} Sylvie Lerat, responsable du service de la communication.

Annexe 1-D

	Délégués les chefs de projets
Article 2.3 dernier alinéa Actes spéciaux de sous-traitances Article 10 Certification du service fait	<ul style="list-style-type: none"> - Antoine Chevalier, - Alain Baudu, - Bertrand Desmarais, - Jean-Michel Filippi, - Brigitte Van Hoegaerden, - Maïlys de Nadaillac, - Robin Gérard, - Alice Boer, - Nadine Roy, - Hugues Wilhélem, - Jean-Philippe Alloin, - Pauline Prion, - Stéphane Krysinski, - Héloïse Pontaud, - Jean Musseau, - Céline Ricart, - Juliette Lepeu, - Valérie Brisard, - Véronique Minereau, - Caroline Garbay, - Pierre-François Giafferi, - Gwenaël Loubes, - Hadrien Russelle.

PATRIMOINES - ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE

Décision du 24 février 2021 portant désignation de la présidente par intérim de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

La ministre de la Culture,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 142-1 et R. 142-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment ses articles 6 et 8,

Décide :

Art. 1^{er}. - M^{me} Marie-Christine Labourdette est chargée d'exercer par intérim les fonctions de présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine, à compter du 28 février 2021 et jusqu'à la désignation du nouveau président.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La ministre de la Culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines et de l'architecture,
Philippe Barbat
Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
Luc Allaire

PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIQUES, MONUMENTS NATIONAUX, SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES, IMMOBILIER DOMANIAL

Convention du 15 décembre 2020 entre la Fondation du patrimoine et Marie-Jacques Binet, propriétaire, pour l'immeuble sis 469, montée de Serrans à Mogneneins (01140).

Convention_entre :

- Marie-Jacques Binet, personne physique, domiciliée 2, avenue du Colonel-Bonnet, 75016 Paris, propriétaire d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine en date du 17 mars 2020, ci-dessous dénommé « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n° 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par sa directrice générale Célia Vérot.

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI), les dons versés à la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation des travaux de conservation et de restauration prévus par les conventions conclues en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés des immeubles, ouvrent droit à réduction d'impôt.

Ces conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés portent sur les immeubles bâtis classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine conformément aux dispositions de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine sis à l'adresse suivante : 469, montée de Serrans, 01140 Mogneneins

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'octroi de label en date du 17 mars 2020 dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et relatif aux conventions conclues avec la Fondation du patrimoine et certaines fondations ou associations en faveur de la restauration de monuments historiques privés ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine, le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe 1 de la présente :

- le descriptif détaillé des travaux de restauration et de conservation des immeubles, conformément à la décision d'octroi de label en date du 17 mars 2020 ;

- l'estimation du coût desdits travaux ;
- l'échéancier de réalisation et de paiement desdits travaux ;
- les coordonnées des entreprises qui réaliseront lesdits travaux.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années civiles à compter de la date d'octroi du label de la Fondation du patrimoine pour les travaux objets de la présente, étant précisé qu'en tout état de cause, la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre copie des factures acquittées dès qu'elles seront en leur possession.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire s'engage à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 9 ci-après.

Le propriétaire s'engage par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause, la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après.

Art. 5. - Financement

Le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe II de la présente :

- le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux mentionnés à l'article 2 ;
- les dates, le montant et les conditions de versement des subventions.

Le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation

du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions obtenues entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec eux-mêmes.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la présente convention qu'à partir de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au propriétaire les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin des travaux, si ceux-ci ont été réalisés conformément au programme de restauration labélisé, sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- d'un plan de financement définitif ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré, accompagné des crédits photographiques afférents.

La conformité des travaux est certifiée par une attestation délivrée par la fondation à la fin des travaux dans le cadre de l'octroi du label de la fondation.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par la Fondation du patrimoine et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Dans le cas où le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire en fin de travaux, ou si le propriétaire ne réalisait qu'une partie des travaux mentionnés dans la présente convention, ou si les travaux réalisés

ne faisaient l'objet que d'une conformité partielle de la fondation, cette dernière reversera les fonds au propriétaire au regard du montant des factures acquittées conformes aux devis présentés initialement et dans la limite du solde ouvert à mécénat sur ces travaux spécifiques.

Les parties conviennent alors d'affecter les fonds éventuels restants à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé, ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des fonds restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Si aucun des travaux n'était réalisé durant la durée de validité de la présente convention, ou si les travaux réalisés faisaient l'objet d'une non-conformité totale de la fondation, la présente convention serait résiliée de plein droit. Il revient alors à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des dons collectés à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment

de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

En cas d'utilisation des fonds reversés pour un objet autre que celui pour lequel ils ont été versés, le propriétaire est tenu de reverser à la fondation le montant indûment utilisé.

Dans cette hypothèse, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des fonds reversés à un ou des projets de restauration d'immeubles labélisés par la Fondation du patrimoine, classés ou inscrits au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat. Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité

que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés, le soutien du ou des mécènes, sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Communication du projet sur le site internet de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org) et sur tout autre support

Par autorisations en date du 20 octobre 2019, le propriétaire a autorisé la Fondation du patrimoine à utiliser les photographies des immeubles et leur a cédé leurs droits d'exploitation, de représentation et de reproduction des photographies sur tous supports pour les besoins de son action de communication pour une durée de 10 années à compter de la première publication.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, le propriétaire autorise cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire des immeubles photographiés ou ses

ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Art. 14. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication sera mentionnée sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette des immeubles, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Le délégué régional de la Fondation du patrimoine,
Alain Silvy
Le propriétaire,
Marie-Jacques Binet

(Décision du 17 mars 2020 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

* Description et échéancier prévisionnel des travaux

Nature des travaux	Montant TTC	Entreprises et coordonnées
Charpente	13 530 €	MPE Création bois 12, impasse des Caraïbes 69380 Marcilly-d'Azergues Mél : mpe.creation@gmail.com Tél. : 06 32 11 31 21
Couverture	13 006 €	Entreprise Murati-Esnault 1864, route de Belleville 69220 Taponas Mél : sarlesnault@orange.fr Tél. : 04 74 66 06 80
Toiture	62 377 €	
Façades	66 893 €	A. Ferrante entreprise de Bâtiment 1024, route de Beaujolais 69460 Blace Mél : tonino.ferrante@gmail.com Tél. : 04 74 67 57 80
Maçonnerie	7 077 €	
Total TTC	162 883 €	

Annexe II : Plan de financement

		Montant TTC (€)	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres		-	-		
Emprunts sollicités et/ou obtenus		-	-		
Subventions sollicitées et/ou obtenues	Département de l'Ain	22 803	14		
	Fondation du patrimoine	1 628	1	À la fin des travaux	Par virement
Financement du solde par le mécénat		138 452	85		
Total TTC		162 883	100		

Convention du 18 décembre 2020 entre la Fondation du patrimoine et Jean-François Mailhol, propriétaire, pour l'immeuble sis 770, rue du Château de Roussillon à Saint-Pierre-Lafeuille (46090).

Convention entre :

- Jean-François Mailhol, personne physique, domiciliée 770, rue du château de Roussillon, 46090 Saint-Pierre-Lafeuille, propriétaire d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, ci-dessous dénommés « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n°153 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par sa directrice générale Célia Vérot.

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La Fondation du patrimoine délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques sis à l'adresse suivante :

770, rue du Château de Roussillon, 46090 Saint-Pierre-Lafeuille

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription au titre des monuments historiques en date du 29 mars 1929, dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 du 27 février 2008 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe I de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le Préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le Préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès de l'UDAP conformément à l'article R. 629-12 du Code du patrimoine.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès de l'UDAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager

ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la Fondation du patrimoine de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire s'engage à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture, et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 10 ci-après.

Le propriétaire s'engage par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause, la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après.

Art. 5. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de

financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la Fondation du patrimoine seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la Fondation du patrimoine au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des dons restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au propriétaire les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin de la totalité des travaux et sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- d'un plan de financement définitif global en fin de travaux signés par le propriétaire ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Dans le cas où les versements de la Fondation du patrimoine excèderaient le solde ouvert à mécénat définitif, le propriétaire se verra notifier un ordre de versement de l'excédent perçu. Les parties conviendront d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ou ayant obtenu le label de la Fondation du patrimoine faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des dons restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 8. - Engagements des propriétaires

8-1. - Engagement de conservation de l'immeuble

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée. Cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

8-2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et à l'article 2 du décret n° 2008-195 du 27 février 2008 susmentionné, le propriétaire s'engage, dans le cas où les parties protégées qui font l'objet des travaux décrits en annexe 1 ne seraient pas visibles depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à les ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 2 du décret du 27 février 2008, soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de son immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre le propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civiles, du nombre de jours au cours desquels l'immeuble fait l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 9. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 10. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non-respect des engagements de conservation de l'immeuble, d'ouverture au public ou d'utilisation

de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée, le propriétaire est tenu de reverser à la Fondation du patrimoine le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés. Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2 *bis* de l'article 200 du CGI et du *f* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 11. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 12. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 13. - Dispositions annexes

La Fondation du patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 14. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la Fondation du patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la Fondation du patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Art. 15. - Communication du projet sur le site internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/

Le propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site internet de la Fondation du patrimoine.

Les dons en ligne seront possibles sur le site de la Fondation du patrimoine.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, le propriétaire autorise cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site Internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le propriétaire

ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Art. 16. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur

Le délégué régional de la Fondation du patrimoine,
Bernard Cassagnet
Le propriétaire,
Jean-François Mailhol

(Décision du 29 mars 1929 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Certaines portions des remparts sont fortement dégradées et nécessitent des travaux de consolidation par un remaillage des parements. Des chutes de pierres révèlent la fragilité grandissante des murs d'enceinte.

Nature des travaux	Montant TTC	Entreprises et coordonnées
Maçonnerie	20 000 €	Alain Marty - Taille de pierre Moulin de Revel-Maxou 46090 Cahors Tél. : 05 65 36 83 53
Total TTC	20 000 €	

Annexe II : Plan de financement

	Montant TTC (€)	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	2 000	10		
Emprunts sollicités et/ou obtenus				
Subventions sollicitées et/ou obtenues	DRAC			
	CR			
Financement du solde par le mécénat	18 000	90		
Total TTC	20 000	100		

Convention du 4 janvier 2021 entre la Fondation du patrimoine et l'indivision Latrille, propriétaire du pigeonnier sis 15, rue du Mousseau, Les Ulmes (49700).

Convention entre :

- M^{me} Françoise Latrille, M. Xavier Latrille, M^{me} Anne Latrille, M^{me} Paule Latrille, M. Martial Latrille, M^{me} Marie-Pierre Latrille, M. Louis Latrille et M^{me} Clémence Latrille, propriétaires d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine en date du 3 mai 2019 et représentés par M^{me} Françoise Latrille, domiciliée 15, rue du Mousseau, 49700 Les Ulmes, conformément aux procurations de signature

annexées à la présente convention, ci-dessous dénommés « le propriétaire »,

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n° 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par sa directrice générale Célia Vérot.

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI), les dons versés à la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation des travaux de conservation

et de restauration prévus par les conventions conclues en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés des immeubles, ouvrent droit à réduction d'impôt.

Ces conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés portent sur les immeubles bâtis classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine conformément aux dispositions de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine sis à l'adresse suivante : 15, rue du Mousseau, 49700 Les Ulmes.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'octroi de label en date du 3 mai 2019 dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et relatif aux conventions conclues avec la Fondation du patrimoine et certaines fondations ou associations en faveur de la restauration de monuments historiques privés ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine, le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe I de la présente :

- le descriptif détaillé des travaux de restauration et de conservation des immeubles, conformément à la décision d'octroi de label en date du 3 mai 2019 ;
- l'estimation du coût desdits travaux ;
- l'échéancier de réalisation et de paiement desdits travaux ;
- les coordonnées des entreprises qui réaliseront lesdits travaux.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années civiles à compter de la date d'octroi du label de la Fondation du patrimoine pour les travaux objets de la présente, étant précisé qu'en tout état de

cause, la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre copie des factures acquittées dès qu'elles seront en leur possession.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire s'engage à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 9 ci-après.

Le propriétaire s'engage par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause, la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après.

Art. 5. - Financement

Le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe II de la présente :

- le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux mentionnés à l'article 2 ;
- les dates, le montant et les conditions de versement des subventions.

Le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions obtenues entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec eux-mêmes.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente

convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la présente convention qu'à partir de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au propriétaire les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin des travaux, si ceux-ci ont été réalisés conformément au programme de restauration labélisé, sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- d'un plan de financement définitif ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré, accompagné des crédits photographiques afférents.

La conformité des travaux est certifiée par une attestation délivrée par la fondation à la fin des travaux dans le cadre de l'octroi du label de la fondation.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par la Fondation du patrimoine et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Dans le cas où le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire en fin de travaux, ou si le propriétaire ne réalisait qu'une partie des travaux mentionnés dans la présente convention, ou si les travaux réalisés ne faisaient l'objet que d'une conformité partielle de la fondation, cette dernière reversera les fonds au propriétaire au regard du montant des factures acquittées conformes aux devis présentés initialement et dans la limite du solde ouvert à mécénat sur ces travaux spécifiques.

Les parties conviennent alors d'affecter les fonds éventuels restants à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé, ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la fondation de décider unilatéralement de

l'affectation des fonds restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Si aucun des travaux n'était réalisé durant la durée de validité de la présente convention, ou si les travaux réalisés faisaient l'objet d'une non-conformité totale de la fondation, la présente convention serait résiliée de plein droit. Il revient alors à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des dons collectés à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

En cas d'utilisation des fonds reversés pour un objet autre que celui pour lequel ils ont été versés, le propriétaire est tenu de reverser à la fondation le montant indûment utilisé.

Dans cette hypothèse, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des fonds reversés à un ou des projets de restauration d'immeubles labélisés par la Fondation du patrimoine, classés ou inscrits au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat. Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés, le soutien du ou des mécènes, sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Communication du projet sur le site internet de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org) et sur tout autre support

Par autorisations en date du 22 novembre 2018, le propriétaire a autorisé la Fondation du patrimoine à utiliser les photographies des immeubles et leur a cédé leurs droits d'exploitation, de représentation et de reproduction des photographies sur tous supports pour les besoins de son action de communication pour une durée de 10 années à compter de la première publication.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, le propriétaire autorise cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire des immeubles photographiés ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site Internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Art. 14. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication sera mentionnée sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette des immeubles, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

La directrice générale de la Fondation du patrimoine,
Célia Vérot
Pour les propriétaires :
Françoise Latrille

(Procurations de signature et décision du 3 mai 2019 disponibles à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Rénovation de la charpente et de la couverture d'un pigeonnier comprenant environ 680 boulins en surface et 390 en cave.

Nature des travaux	Montant TTC	Entreprises et coordonnées
Couverture et charpente Début : 01/01/2021 Fin : 31/12/2021	18 295,92 € Date de paiement : fin des travaux	SARL Joachim Chauve 29, chemin du Vaux 49260 Artannes-sur-Thouet Tél. : 02 41 67 84 84 Mél : joachim.chauve@wanadoo.fr
Couverture Début : 01/01/2022 Fin : 31/12/2022	4 645,83 € Date de paiement : fin des travaux	SARL Joachim Chauve 29, chemin du Vaux 49260 Artannes-sur-Thouet Tél. : 02 41 67 84 84 Mél : joachim.chauve@wanadoo.fr
Total TTC	22 941,75 €	

Annexe II : Plan de financement

		Montant TTC (€)	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres		9 041,75	40	2020	
Emprunts sollicités et/ou obtenus		6 000,00	26	2021	
Subventions sollicitées et/ou obtenues	Fondation du patrimoine	1 200,00	5	À la fin des travaux	Sur présentation des factures acquittées
	Conseil régional des Pays de la Loire	2 700,00	12		
Financement du solde par le mécénat		4 000,00	17		
Total TTC		22 941,75	100		

Avenant du 21 janvier 2021 à la convention de mécénat pour la sauvegarde du château de Menthon, classé au titre des monuments historiques, publiée au *Bulletin officiel n° 301* du ministère de la Culture.

Convention entre :

- René et Guillaume de Menthon, personnes physiques, domiciliés au 25, rue de Grenelle, 75007 Paris, propriétaires d'un immeuble classé au titre des monuments historiques, ci-dessous dénommés « les propriétaires » et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n° 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par son délégué régional Jean-Cristophe Bonnard.

Art. 1^{er}. - L'annexe I de la convention mentionnée reçoit la nouvelle rédaction suivante :

Nature des travaux	Montant éligible	Entreprises et coordonnées
Maçonnerie	16 258 €	SARL Antonio Bruno BTP 6, rue des Hayes 39380 Vaudrey Tél. : 06 85 82 77 12
Couvertures - échafaudages - cheminées	196 032 €	Kozmick SARL 3 bis, rue du Cornet 39500 Molay Tél. : 03 84 81 12 98 Mél : sarlkozmic@laposte.net
Nettoyage	2 760 €	RCLEAN - Nicolas Janier-Dubry 12, Les Fans - Prénovel 39150 Nanchez Tél. : 06 87 65 88 20 Mél : contact@rclean.net
Honoraires	4 950 €	Bertrand Cohendet 79, rue Pasteur 39100 Dole Tél. : 03 84 79 57 31 Mél : b.cohendet@wanadoo.fr
Total TTC	220 000 €	

Art. 2. - L'annexe II de la convention mentionnée reçoit la nouvelle rédaction suivante :

	Montant TTC (€)	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	10 800	5	Au fur et à mesure des travaux	Virement
Emprunts sollicités et/ou obtenus	17 856	8	Au fur et à mesure des travaux	Virement
Subventions sollicitées et/ou obtenues	88 144	40	À la fin des travaux	Virement
Financement du solde par le mécénat	103 200	47		
Total TTC	220 000	100		

Art. 3. - Les autres articles restent inchangés.

Le délégué régional de la Fondation du patrimoine,
Jean-Cristophe Bonnard
Les propriétaires,
René et Guillaume de Menthon

Arrêté n° 2 du 1^{er} février 2021 portant classement au titre des monuments historiques du Forum antique à Bavay (Nord).

La ministre de la Culture,

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté en date du 23 juillet 1909 portant classement de l'ensemble des ruines gallo-romaines (restes de l'ancienne enceinte, tours d'angle et courtine) à Bavay (Nord), mention reprise sur la liste des immeubles classés parue au *Journal officiel* du 18 avril 1914 ;

Vu l'arrêté en date du 26 octobre 1949 portant inscription des vestiges antiques (ancienne parcelle AC 205), à Bavay (Nord) ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} octobre 1992 portant inscription de l'ensemble gallo-romain (basilique, rempart, forum, boutiques, et vestiges du cryptoportique) à Bavay (Nord) ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} octobre 1992 portant inscription de l'enceinte médiévale (mur de fortification et ses fondations) à Bavay (Nord) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 7 mars 2019 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 12 septembre 2019 ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental en date du 3 juin 2019 portant adhésion au classement du département du Nord, propriétaire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2020 portant adhésion au classement de la commune de Bavay, propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'ancien forum antique de Bavay (Nord) dans sa totalité présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison du caractère unique, pour le nord de la Gaule, de ce site, seul exemple de vestiges d'un forum tripartite bien lisible sur le territoire national, et constituant un ensemble monumental parmi les mieux conservés et les plus imposants de l'ancien empire romain,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est classé au titre des monuments historiques, en totalité, l'ancien forum antique de Bavay (Nord) situé place du 11 novembre à Bavay (Nord), sur les parcelles n°s 243, 429, 884 et 885 de la section AC du cadastre, d'une contenance respective de 6a 82ca, 1a 47ca, 2a 52ca et 2ha 60a 93ca, avec l'ensemble des

sols et sous-sols de ces parcelles, tel que figuré en bleu sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant :

- pour la parcelle section AC n° 243, au département du Nord, dont le siège est à Lille (59000), Hôtel du département, 51, rue Gustave-Delory et dont le n° SIREN est 225 900 018, qui en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;

- pour la parcelle section AC n° 429, au département du Nord, dont le siège est à Lille (59000), Hôtel du département, 51, rue Gustave-Delory et dont le n° SIREN est 225 900 018, qui en est propriétaire par acte de convention portant transfert de propriété reçu par le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe le 24 octobre 2008, en l'Hôtel de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe (Nord), publié au bureau des hypothèques d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) le 4 novembre 2008, volume 2008P n° 5706.

- pour la parcelle section AC n° 885, au département du Nord, dont le siège est à Lille (59000), Hôtel du département, 51, rue Gustave-Delory et dont le n° SIREN est 225 900 018, qui en est propriétaire par acte de convention portant transfert de propriété reçu par le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe le 24 octobre 2008, en l'Hôtel de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe (Nord), publié au bureau des hypothèques d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) le 4 novembre 2008, volume 2008P n° 5706 ; étant précisé que la parcelle section AC n° 885 est issue de la réunion des anciennes parcelles section AC n°s 204 à 222, 225 à 229, 231, 233 à 235, 562, 627 à 630, 639 à 643, 847 et 848, établie par procès-verbal du cadastre n° 792 G, dressé par le centre des impôts fonciers le 8 décembre 2016, publié au service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) le 20 décembre 2016, n° 2016P n°5673 ;

- pour la parcelle section AC n° 884, à la commune de Bavay dont le siège est à Bavay (59570), 1, place Charles-de-Gaulle et dont le n° SIREN est 215 900 531, étant précisé que cette parcelle est issue de la réunion des anciennes parcelles section AC n°s 236, 237 et 238, établie par procès-verbal du cadastre n° 791 L, dressé par le centre des impôts fonciers le 8 décembre 2016, publié au service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) le 20 décembre 2016, n° 2016P n°5672 ; la commune de Bavay en est propriétaire par acte d'acquisition de l'ancienne parcelle section AC n° 236 reçu par M^e Leturgie, notaire à Bavay (59570), le 9 novembre 1996, publié au bureau des hypothèques d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) le 8 janvier 1997, volume 1997P n° 126 et par acte d'acquisition des anciennes parcelles section AC n°s 237 et 238 reçu par M^e Leturgie, notaire à Bavay (59570), le 9 novembre 1996, publié au bureau des hypothèques d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) le 8 janvier 1997, volume 1997P n° 125.

Art. 2. - Le présent arrêté se substitue à la mention susvisée de l'ensemble des ruines gallo-romaines de Bavay sur la liste des immeubles classés parue au *Journal officiel* du 18 avril 1914, à l'arrêté susvisé en date du 26 octobre 1949 portant inscription des vestiges antiques et, en ce qui concerne les parties classées, à l'arrêté susvisé en date du 1^{er} octobre 1992 portant inscription de l'ensemble gallo-romain ; il complète l'arrêté en date du 1^{er} octobre 1992 également susvisé portant inscription de l'enceinte médiévale.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Bavay, au président du conseil

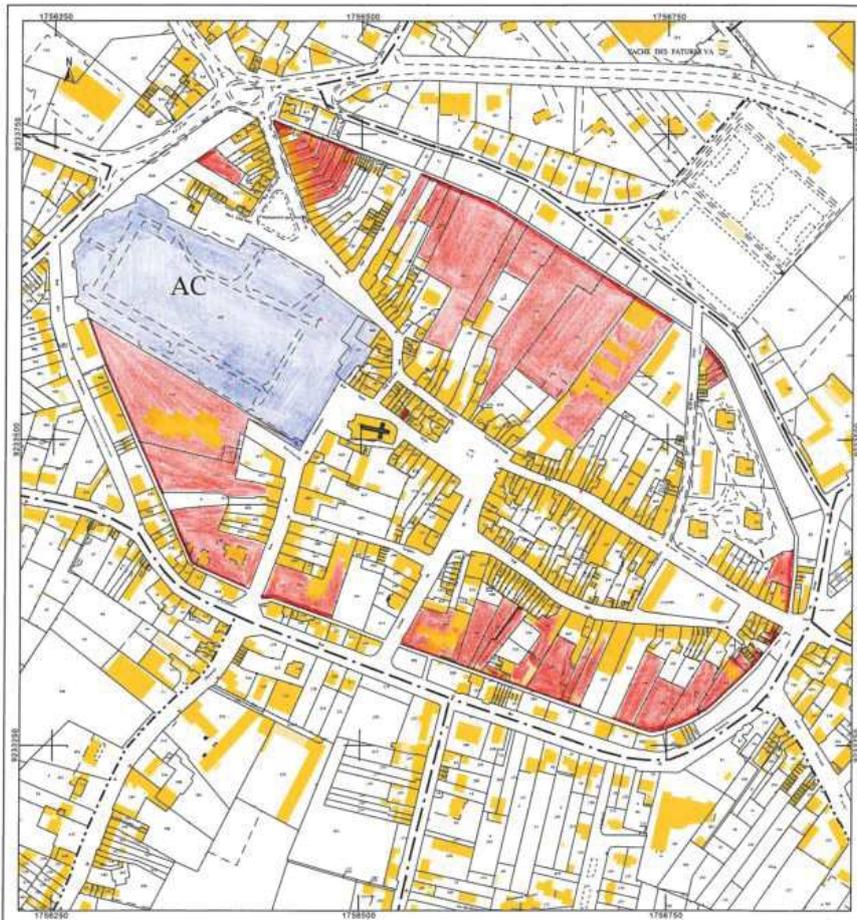
départemental du Nord et au président de la Communauté de communes du Pays de Mormal, autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 4. - le préfet de la région des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

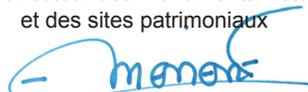
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,
Emmanuel Étienne

Plan annexé à l'arrêté n°2 en date du 1^{er} février 2021 portant classement au titre des monuments historiques du Forum antique à Bavay (Nord)

Département : NORD Commune : BAVAY Section : AC Feuille : 000 AC 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2500 Date d'édition : 17/12/2020 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CCS0 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle topographique de gestion cadastrale Centre des finances publiques Rue Raoul Foliereau 59322 59322 VALENCIENNES CEDEX tél. 0327146502 - fax ptgc.nord-valenciennes@dgi.fr.finances.gouv.fr
		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Pour la ministre et par délégation
Le sous-directeur des monuments historiques
et des sites patrimoniaux


Emmanuel ÉTIENNE

Décision du 2 février 2021 portant désignation de la directrice générale par intérim du Centre des monuments nationaux.

La ministre de la Culture,

Vu le Code du patrimoine, notamment son article R. 141-16 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décide :

Art. 1^{er}. - M^{me} Marilyn Guiry est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directrice générale du Centre des monuments nationaux et jusqu'à la désignation du nouveau directeur général.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La ministre de la Culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines et de l'architecture,
Philippe Barbat

Arrêté du 8 février 2021 portant nomination à la commission des acquisitions de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2004 portant composition et fonctionnement de la commission des acquisitions de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont nommés membres de la commission des acquisitions de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles :

- M^{me} Sophie Jugie, conservatrice générale du patrimoine, directrice du département des sculptures du musée du Louvre ;

- M^{me} Adeline Collange-Perugi, conservatrice du patrimoine, chargée de l'art ancien au musée d'art de Nantes ;

- M^{me} Christiane Naffah-Bayle, conservatrice générale du patrimoine, ancienne directrice des collections du Mobilier national ;

- M^{me} Charlotte Vignon, directrice du patrimoine et des collections, Sèvres-Manufacture et musées nationaux ;

- M. Xavier de Bray, directeur de la Wallace Collection de Londres ;

- M. Nicolas Cattelain, collectionneur ;

- M. Jannic Durand, conservateur général du patrimoine, directeur du département des objets d'art du musée du Louvre ;

- M. Jean Guéguinou, diplomate, ancien ambassadeur de France au Vatican, vice-président de la société des Amis de Versailles.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines et de l'architecture,
Philippe Barbat

Convention du 10 février 2021 entre la Fondation du patrimoine, la Fondation vieilles maisons françaises et M^{me} Céline Froissart, propriétaire, pour la chaumière sise Méraubry, 10, rue du Verger, Billancelles (28190).

Convention entre :

- M^{me} Céline Froissart, personne physique, sise à Méraubry, 10, rue du Verger, 28190 Billancelles, propriétaire d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine en date du 1^{er} octobre 2019, ci-dessous dénommée « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n°153 bis, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par sa directrice générale M^{me} Célia Vérot.

et

- la Fondation vieilles maisons françaises, placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n° 93, rue de l'Université, 75007 Paris, représentée par son président M. Philippe Toussaint.

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine délivre pour le bénéficiaire de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine sis à l'adresse suivante : Méraubry, 10, rue du Verger, 28190 Billancelles.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'octroi d'un label de la Fondation du patrimoine en date du 1^{er} octobre 2019, dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et relatif aux conventions conclues avec la Fondation du patrimoine et certaines fondations ou associations en faveur de la restauration de monuments historiques privés ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine, la propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe I de la présente :

- le descriptif détaillé des travaux de restauration et de conservation de l'immeuble, conformément à la décision d'octroi de label en date du 1^{er} octobre 2019 ;
- l'estimation du coût desdits travaux ;
- l'échéancier de réalisation et de paiement desdits travaux ;
- les coordonnées des entreprises qui réaliseront lesdits travaux.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature et prendra fin en même temps que le label de la Fondation du patrimoine, étant précisé qu'en tout état de cause, la Fondation vieilles maisons françaises, sous égide de la Fondation du patrimoine, ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire s'engage à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 10 ci-après.

Le propriétaire s'engage par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause, la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après.

Art. 5. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec elle-même.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge de la propriétaire, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des dons restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine s'engage à reverser à la propriétaire les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin de chacune des tranches prévues en annexe I et sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- de plans de financement définitif en fin de travaux signés par le propriétaire ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré.

La conformité des travaux est certifiée par une attestation délivrée par la Fondation du patrimoine à la fin des travaux dans le cadre de l'octroi du label de cette dernière.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par la Fondation du patrimoine et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ouvriront le droit au versement des dons par la Fondation vieilles maisons françaises, sous égide de la Fondation du patrimoine, au profit de la propriétaire.

Dans le cas où le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge de la propriétaire en fin de travaux, ou si la propriétaire ne réalisait qu'une partie des travaux mentionnés dans la présente convention, ou si les travaux réalisés ne faisaient l'objet que d'une conformité partielle de la Fondation du patrimoine, la Fondation vieilles maisons françaises, sous égide de la Fondation du patrimoine, reversera les fonds à la propriétaire au regard du montant des factures acquittées conformes aux devis présentés initialement et dans la limite du solde ouvert à mécénat sur ces travaux spécifiques.

Les parties conviennent alors d'affecter les fonds éventuels restants à un autre projet de restauration d'un

immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé, ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la Fondation vieilles maisons françaises, sous égide de la Fondation du patrimoine, de décider unilatéralement de l'affectation des fonds restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Si aucun des travaux n'était réalisé durant la durée de validité de la présente convention, ou si les travaux réalisés faisaient l'objet d'une non-conformité totale de la Fondation du patrimoine, la présente convention serait résiliée de plein droit. Il revient alors à la Fondation vieilles maisons françaises, sous égide de la Fondation du patrimoine, de décider unilatéralement de l'affectation des dons collectés à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 9. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Autorisation - Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'elle est le propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'elle autorise gracieusement la Fondation du patrimoine ainsi que la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'elle autorise expressément la Fondation du patrimoine ainsi que la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Art. 15. - Communication du projet sur les sites internet de la Fondation vieilles maisons françaises et de la Fondation du patrimoine : www.fondationvmf.org et www.fondation-patrimoine.org

Le propriétaire autorise la Fondation vieilles maisons françaises placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur les sites internet de la Fondation vieilles maisons françaises et de la Fondation du patrimoine.

Les dons en ligne seront possibles sur le site de la Fondation du patrimoine.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, le propriétaire autorise cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Art. 16. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

La directrice générale de la Fondation du patrimoine,
Célia Vérot

Le président de la Fondation vieilles maisons françaises,
Philippe Toussaint
La propriétaire,
Céline Froissart

(Décision du 1^{er} octobre 2019 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux*** Description globale et échéancier prévisionnel des travaux**

Les travaux de la présente convention consistent à restaurer la toiture en chaume de la chaumière située au 10, rue du Verger, 28190 Billancelles pour un montant de 25 589,30 € TTC

Nature des travaux	Montant éligible TTC	Entreprises et coordonnées
Toiture en chaume Début : 01/07/2021 Fin : 31/12/2021	25 589,30 € Date de paiement : 31/12/2021	La Passion du Chaume -Dimitri Leprestre 465, route de Cormeilles 27560 Lieurey Tél. : 06 42 42 71 00 Mél : dimitrileprestre27@gmail.com
Total tranche 1	25 589,30 €	

Annexe II : Plan de Financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	0	0		
Subventions obtenues et sollicitées	256	1	31/12/2021	Sur demande du maître d'ouvrage et après constatation de la réalisation effective du projet, de la conformité des travaux et sur présentation de factures.
Financement du solde par le mécénat	25 333,30	99		
Total	25 589,30	100		

Arrêté n° 3 du 12 février 2021 portant classement au titre des monuments historiques de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Thimert à Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir).

La ministre de la Culture,

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté en date du 3 juin 1942 portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Thimert, à Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir) ;

Vu la délibération du conseil municipal portant adhésion au classement de la commune de Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir), propriétaire, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 10 décembre 2020 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Thimert à Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison notamment du caractère particulièrement remarquable des décors peints ainsi que des charpentes et des voûtes lambrissées associées de cet édifice dont les phases de construction s'échelonnent du XI^e au XVI^e siècle,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est classée au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Thimert, à Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir),

située sur la parcelle n° 250, d'une contenance de 980 m², figurant à la section D du cadastre, telle que délimitée en rouge sur le plan ci-annexé et appartenant depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 à la commune de Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir), identifiée au répertoire SIREN de l'INSEE sous le n° 212803860.

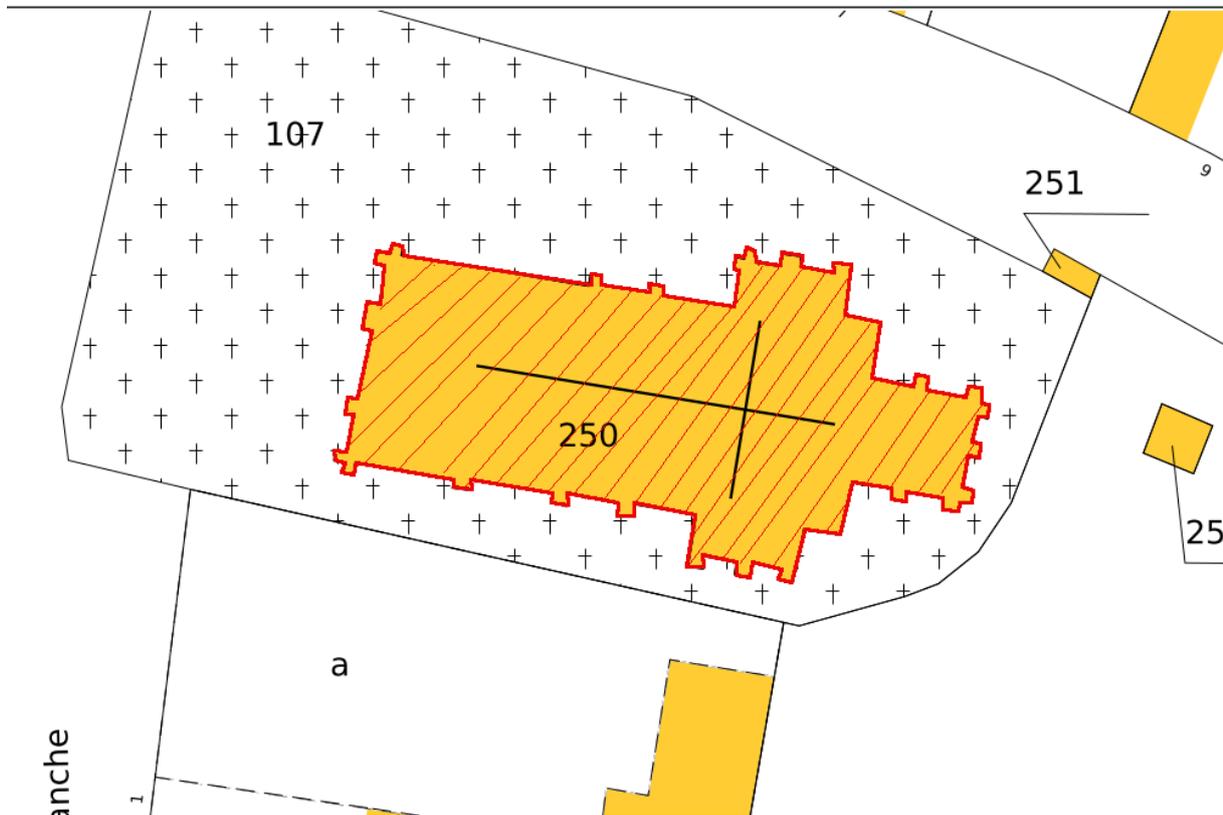
Art. 2. - Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du 3 juin 1942 susvisé.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 4. - Le préfet de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,
Emmanuel Étienne

Plan annexé à l'arrêté n° 3 en date du 12 février 2021, portant classement, en totalité, de l'église Saint-Pierre Saint- Paul de Thimert à Thimert-Gâtelles (Eure-et-Loir)



Pour la ministre et par délégation
Le sous-directeur des monuments historiques
et des sites patrimoniaux


Emmanuel ÉTIENNE

Décision du 23 février 2021 portant désignation de la présidente par intérim de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

La ministre de la Culture,

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 modifiée relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, notamment son article 10,

Décide :

Art. 1^{er}. - M^{me} Catherine Pégard est chargée d'exercer par intérim les fonctions de présidente l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, à compter du 5 mars 2021 et jusqu'à la désignation du nouveau président.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La ministre de la Culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines et de l'architecture,
Philippe Barbat
Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
Luc Allaire

**PATRIMOINES - MUSÉES, LIEUX
D'EXPOSITION**

Arrêté du 2 octobre 2020 portant nomination à la commission d'acquisition compétente pour les musées nationaux érigés en services à compétence nationale et les musées nationaux du château de Fontainebleau, de la céramique à Sèvres et Adrien Dubouché à Limoges ainsi qu'à la délégation permanente et à la délégation permanente spécifique.

La ministre de la Culture,

Vu le Code du patrimoine, notamment son article L. 451-1 ;

Vu le décret n° 2016-924 du 5 juillet 2016 instituant une commission d'acquisition compétente pour les musées nationaux érigés en services à compétence nationale et les musées nationaux du château de Fontainebleau, de la céramique à Sèvres et Adrien Dubouché à Limoges,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont nommés, au titre des personnalités qualifiées, membres de la commission d'acquisition compétente pour les musées nationaux érigés en services à compétence nationale et les musées nationaux du château de Fontainebleau, de la céramique à Sèvres et Adrien Dubouché à Limoges :

1° En raison de leurs compétences dans les champs spécifiques concernés par la commission :

- M^{me} Sylvie Aubenas, conservatrice générale des bibliothèques, directrice du département des estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France ;

- M. Olivier de Bigault de Cazanove, professeur des universités à l'université de Paris I-Panthéon Sorbonne ;

- M. Stéphane Castelluccio, chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique ;

- M. Jannic Durand, conservateur général du patrimoine, directeur du département des objets d'art au musée du Louvre ;

- M^{me} Sophie Jugie, conservatrice générale du patrimoine, directrice du département des sculptures du musée du Louvre ;

- M^{me} Brigitte Léal, conservatrice générale du patrimoine, directrice adjointe du musée national d'Art moderne ;

- M. Guy Motais de Narbonne, collectionneur ;

- M^{me} Sophie Mouquin, maître de conférences à l'université de Lille III ;

- M. Philippe Plagnieux, professeur des universités à l'université de Paris I-Panthéon Sorbonne.

2° En raison de sa connaissance du marché de l'art :

- M. Patrick Michel, professeur des universités à l'université de Lille III.

Art. 2. - Sont nommés membres de la délégation permanente de la commission d'acquisition :

1° Au titre des directeurs choisis parmi les membres de droit de la commission :

- Le directeur du musée du Moyen Âge - thermes et hôtel de Cluny ou son représentant ;

- Le directeur du patrimoine et des collections de l'établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges ou son représentant ;

- Le directeur du patrimoine et des collections de l'établissement public du château de Fontainebleau ou son représentant ;

- Le directeur des musées du xx^e siècle des Alpes-Maritimes ou son représentant.

2° Au titre des personnalités qualifiées choisies parmi les membres de la commission :

- M. Jannic Durand, conservateur général du patrimoine, directeur du département des objets d'art au musée du Louvre ;

- M^{me} Sophie Mouquin, maître de conférences à l'université de Lille III.

Art. 3. - Est nommé, en qualité de personnalité qualifiée, membre de la délégation permanente spécifique de la commission d'acquisition :

- M. Jannic Durand, conservateur général du patrimoine, directeur du département des objets d'art au musée du Louvre.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines,
Philippe Barbat

Arrêté n° 17 du 20 décembre 2019 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 9 juillet 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des collections modernes et contemporaines

de Marlène Huissoud - Paris

- meuble de rangement *Cocoon #4*, cocons de vers à soie, résine d'abeille, pieds en chêne, Marlène Huissoud (née en 1990) (designer), Paris, 2017

au prix de dix-huit mille neuf cents euros .. 18 900 €

Total 18 900 €

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
Direction générale des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 18 du 20 décembre 2019 relatif à un don pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 9 juillet 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des collections modernes et contemporaines

- Siège *S.F. Senses of the Future*, siège en verre et affichage lumineux, socle en MEF et contreplaqué, équipement électrique, Tokujin Yoshioka (né en 1967) (designer), Japon, 2017, L. G. (fabricant, Corée, 2019 (3 parties)

Offert par Tokujin Yoshioka Design - Tôkyô (Japon)

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
Direction générale des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 19 du 20 décembre 2019 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 12 mars 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des musées des Arts décoratifs, le bien suivant :

Pour les collections Design Graphique - Publicité de Helmo

- affiche graphique, « Circular. Temple. Time », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Helmo, 2019/10

au prix de cinquante-deux euros 52 €

Total cinquante-deux euros 52 €

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 1 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L.123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 14 janvier 2020 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections mode et textile de 1800 à nos jours,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

Robe de bal - Worth, vers 1900-1905 - lot n° 272

Au prix de quatorze mille cent soixante-huit euros
..... 14 168 € TTC

Lors de la vente aux enchères publiques du 17 janvier 2020, *Etoffes - Costumes anciens - Papiers peints*, organisée par Coutau-Bégarie & associés à Drouot Richelieu, salle 10 à 11h, 9 rue Drouot 75009 Paris.

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté sera affecté au musée des Arts décoratifs, département des collections mode et textile de 1800 à nos jours, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de

l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 2 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 13 mars 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour la collection des jouets

de eBay

- Poupée mannequin *The World of Love* : *Love*, plastique, tissu, fabricant Hasbro, 1971 (5 parties)

au prix de trente-quatre euros et quarante-huit centimes 34,48 €

Total 34,48 €

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 3 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 9 avril 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour la collection de design graphique et publicité de M^{me} Camilla Cristina Fronzoni

- Affiche typographique, « Fontana Galleria La Polena Genova 1-28 Ottobre 1966 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1966, imprimeur restitué Nava Milano, Milan

- Affiche graphique, « Convegno La biblioteca nella scuola : il ruolo degli insegnanti 18-20.3.1982 liceo P Frisi Cimune di Monza », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1981, imprimeur restitué Publistampa Monza, Monza

- Affiche photographique, « (Fotografia) Immagini criminali : un bellissimo gioco in morte di Teatro alla ricerca del p(h)anico 27-31 maggio 1980 ore 21 Palazzo bianco centro didattico », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1980, imprimeur restitué Arti grafiche Lang Genova, Gênes

- Affiche typographique, « Inascoltabili frammenti sonori. Palazzo Reale Teatro del Falcone 17 gennaio-2 febbraio 1981 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1981, imprimeur restitué Arti grafiche Lang Genova, Gênes, 68,5 cm (hauteur) ; 98,5 cm (largeur), PR 2020.40.4, Valeur unitaire : 500 €

- Affiche graphique, « Istituto statale d'arte Monza », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1969, imprimeur restitué Nava Milano, Milan

- Affiche typographique, « 10-21 maggio 1979 Lo spazio dei gesti Teatro del falcone », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1979, imprimeur restitué Arti grafiche Lang Genova, Gênes

- Affiche typographique, « Marchio progetti. Proposte per il Credito industriale sardo Cagliari chiesa di santa Chiara 1988 10 01.16 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1988, imprimeur restitué Nava Milano, Milan

- Affiche typographique, « Convegno internazionale Musei d'arte contemporanea in Europa funzioni procedure e critiche 24 april 1979 Genova Palazzo Tursi », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1979, imprimeur restitué Tipografia La Stampa Genova, Gênes

- Affiche typographique, « Sapere e Potere convegno internazionale Genova palazzo Tursi 27-30 novembre 1980 », papier ; offset noir et blanc, graphiste

Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1980, imprimeur Nava Milano, Milan

- Affiche graphique, « Il segno urbano 12-24 febbraio 1979 Teatro del falcone Palazzo reale Assessorato alla cultura Comune di Genova », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1979, imprimeur Tipografia La Stampa Genova, Gênes

- Affiche graphique, « Mauro Reggiani Comune di Modena Istituti culturali Galleria della sala di cultura 20 maggio - 20 giugno 1967 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1967, imprimeur Officina d'arte grafica Lucini Milano, Milan

- Affiche graphique, « 30a mostra internazionale d'arte cinematografica 23 agosto - 5 settembre 1969 La Biennale di Venezia », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1969, imprimeur restitué La Stamperia Venezia, Venise

- Affiche typographique, « Arte e scienza 6-30 novembre 1979 Palazzo reale Teatro del falcone Comune di Genova Assessorato alla cultura », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1979, imprimeur restitué Arti grafiche Lang Genova, Gênes

- Affiche typographique, « Scrittura visuale a Genova 22 gennaio - 10 febbraio 1980. Palazzo reale Teatro del falcone Comune di Genova Assessorato alla cultura », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1980, imprimeur restitué Arti grafiche Lang Genova, Gênes

- Affiche graphique, « Il gergo inquieto 1981 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1981, imprimeur restitué Arti grafiche Lang Genova, Gênes

- Affiche graphique, « Angelo Giuseppe Bertolio 14 ottobre - 10 novembre 1975 Zen arte contemporanea », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1975, imprimeur restitué Officina d'arte grafica Lucini Milano, Milan

- Affiche graphique, « Gianfranco Zappettini galleria del Cavallino Venezia 17-31 maggio 1968 », papier canson ; sérigraphie noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1968, imprimeur restitué Nava Milano, Milan

- Affiche photographique, « Mirco Ravanne dal 17 febbraio 1970 centro Apollinaire Milano poster numero 34 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1970, imprimeur restitué Tipolitografia Mariani Milano, Milan

Affiche typographique, « Un raggio di sale. light amplification by stimulated emission of radiation »,

papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1980, imprimeur restitué Freire Roma, Rome

- Affiche graphique, « Sonia Delaunay 12 gennaio 12 febbraio 1968 Galleria de Nieubourg Milano », papier canson ; sérigraphie noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1968, imprimeur restitué Officina d'arte grafica Lucini Milano, Milan

- Affiche typographique, « Toolricerche interlinguistiche Collegio Cairoli Pavia 1971.12.06-1972.01.04 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1971, imprimeur restitué Nava Milano, Milan

- Affiche typographique, « Toolricerche interlinguistiche Collegio Cairoli Pavia 1971.12.06-1972.01.04 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1971, imprimeur restitué Nava Milano, Milan

- Affiche typographique, « Gio Ponti Galleria de Nieubourg Milano 30 novembre 30 dicembre 1967 », papier canson ; offset noir et blanc, découpe, collage, graphiste Fronzoni AG (Angiolo Giuseppe Fronzoni, dit), 1967, imprimeur restitué Nava Milano, Milan

Au prix de huit mille euros 8 000 €

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 4 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel du musée des Arts décoratifs en date du 4 mai 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des collections modernes et contemporaines

de M. Rudi Kieger - Fabrezan

- Vase, faïence émaillée, Jean Luce (créateur), Paris, 1920

- Vase, grès émaillée, décor peint à la main en noir et or, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1920/1925

- Vase, faïence émaillée, décor peint à la main en noir et or, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1925

- Vase, grès émaillé, décor peint à la main en noir et or, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1925

- Vase, grès émaillé, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1925

- Vase, grès émaillé noir, décor peint platine et or, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1928/1930

- Vase, grès émaillé, décor peint platine et or, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1928/1930

- Coupe, centre de table, faïence émaillée et craquelée, talon platine, Paris, vers 1930

- Vase, verre soufflé et émaillé, Paris, vers 1920

- Bonbonnière, verre soufflé et émaillé, Paris, vers 1920

au prix de sept mille euros 7 000 €

Total 7 000 €

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 5 du 21 décembre 2020 relatif à un don pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 4 mai 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des collections modernes et contemporaines

- Saupoudreuse, faïence émaillée, Jean Luce (créateur), Paris, 1920

- Assiette, service *Plume*, porcelaine céladon, Jean Luce (créateur), vers 1950
 - Soupière, faïence émaillée, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1949
 - Plat creux, faïence émaillée, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1949
 - Assiette plate, faïence émaillée, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1949
 - Assiette à dessert, faïence émaillée, Jean Luce (créateur), Paris, vers 1949
- Offerts par M. Rudi Kieger - Fabrezan

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 6 du 21 décembre 2020 relatif à un don pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,
Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;
Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;
Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 23 juin 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est accepté, au nom de l'État, à titre de don manuel, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, le bien suivant :

Pour le département des collections historiques
- Cheminée, grès cérame émaillé, attribuée à Emile Müller et compagnie, Ivry, vers 1904
Offert par M. Thomas Dupont - Nanterre

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 7 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,
Vu l'article L.123-1 du Code du patrimoine ;
Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;
Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 15 septembre 2020 ;
Vu la décision de maintien de la préemption ;
Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections mode et textile de 1800 à nos jours,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

Robe du soir en lamé or, Haute couture, possiblement Madeleine Vionnet, circa 1935 - lot n° 253

Au prix de deux mille deux cent cinquante euros
.....2 250 € TTC

Lors de la Vente aux enchères publiques du 22 septembre 2020, *collection Gilles Labrosse*, organisée à Moulins, Espace Villars, 1 rue du pont Chinard, 03000 Moulins, France, en partenariat avec Maison de Ventes Richard

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté est affecté au musée des Arts décoratifs, département des collections mode et textile de 1800 à nos jours, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 8 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,
Vu l'article L.123-1 du Code du patrimoine ;
Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 21 septembre 2020 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections mode et textile antérieures à 1800,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

Deux perruques masculines Louis XV/Louis XVI en crin de cheval datant du XVIII^e (?) ou XIX^e siècle,

Lot n° 384

Au prix de deux mille deux cent cinquante euros
.....2 250 € TTC

Lors de la Vente aux enchères publiques du 23 septembre 2020, *collection Gilles Labrosse*, organisée à Moulins, Espace Villars, 1 rue du pont Chinard, 03000 Moulins, France, en partenariat avec Maison de Ventes Richard

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté est affecté au musée des Arts décoratifs, département des collections mode et textile antérieures à 1800, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 9 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 22 septembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des arts graphiques

- dessin, *Portrait d'Ernest Maindron*, plume et encre brune sur papier, Jules Chéret, vers 1887

au prix de mille cinq cent vingt-quatre euros
..... 1 524 €

Lors de la vente aux enchères publiques du 23 septembre 2020, *Collection d'un amateur : Dessins Tableaux Mobilier & Objets d'Art & Arts du Japon*, organisée par Tessier & Sarrou et Associés à Drouot-Richelieu, salle 16 à 11h et 13h30, 9, rue Drouot 75009 Paris.

Total1 524 €

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 10 du 21 décembre 2020 relatif à un achat par voie de préemption pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 21 septembre 2020 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections mode et textile antérieures à 1800,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

Gilet droit brodé en pièce au rare décor sur le thème des bêtes féroces tueuses d'homme, probablement La Bête du Gévaudan, fin du XVIII^e siècle, lot n° 294

Au prix de deux mille six cent vingt-cinq euros
.....2 625 € TTC

Lors de la Vente aux enchères publiques du 28 septembre 2020, *Textiles à Lyon # 9*, organisée à l'Hôtel des ventes, 70 rue Vendôme 69006 Lyon.

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté sera affecté au musée des Arts décoratifs, département des collections mode et textile antérieures à 1800, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 11 du 21 décembre 2020 relatif à des dons pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 6 octobre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des collections historiques, collections asiatiques

- Paire de chaussures pour pieds bandés dits « lotus d'or », satin de soie brodé, application de ruban, papier doré, toile de lin, Chine, fin dynastie Qing (1644-1912)-début République de Chine (1912-1949), 1^{er} quart du xx^e siècle (2 parties)

offerte par M^{me} Annick Fosset - Bois-Colombes

- Autel au Dieu de la Littérature ou Dieu des lettrés, porcelaine à décor d'émaux sur biscuit dite « famille noire », Chine, dynastie Qing (1644-1912), règne de Kangxi (1662-1723), début du xviii^e siècle

offert par M^{me} Alice Morgaine - Paris

Pour le département des collections modernes et contemporaines, collections bijoux anciens et modernes

- Broche, or blanc en partie doublé, diamants taille brillant ancien, une perle ronde et trois perles poires, France, fin du xix^e siècle

offerte par M^{me} Brigitte de Malleray - Paris

Pour le département des collections modernes et contemporaines, collections xx^e-xxi^e

- Tabouret (format adulte) *Lightweight Porcelain*, porcelaine, couleur céladon LP-21, Djim Berger (créateur), 2018

- Miroir mural *Sea Anemone 15*, tiges en hêtre laqué, miroirs couleur laiton, Pia Maria Raeder (créateur), septembre 2020

offerts par Galerie BSL - Paris

- Sculpture *Ellipse 10/2019*, grès émaillé, PVC, Steen Ipsen (créateur), Danemark, 2013

offerte par Ny Carlsbergfondet - Copenhague (Danemark)

- Collier *Reine de Sabah*, résine Talosel, fragments de miroirs, Line Vautrin (créateur), Paris, 1955-1960

- Paire de boucles d'oreilles *Calder*, résine Talosel, fragments de miroirs, Line Vautrin (créateur), Paris, 1955-1960 (2 parties)

- Broche *Bouquet de fleurs*, résine Talosel, fragments de miroirs, Line Vautrin (créateur), Paris, 1955-1960

- Bracelet, résine Talosel, fragments de miroirs, Line Vautrin (créateur), Paris, 1955-1960

offerts par M^{me} Marie-Laure Bonnaud-Vautrin - Paris

- Sculpture *cheval de cirque*, terre cuite rehaussée de couleurs, Colette Gueden (créateur), poterie de Saint-Leu-La-Forêt, 1935

offert par M^{me} Carmen Benest - Paris

- Broche *Fifth Season*, cuir, Heejoo Kim (bijoutier), 2013

offerte par M^{me} Heejoo Kim - Séoul (Corée du Sud)

- Broche *Oiseau et vase*, argent, feuilles d'or Kumboo, Jin-Soo Woo (bijoutier), 2013

offerte par M^{me} Jin-Soon Woo - Séoul (Corée du Sud)

- Maquette du *TGV 325, record mondial de vitesse 515,3 km/h*, train : résine, toile de verre peintes, plexiglas, adhésif ; capot : plexiglas, laiton, Roger Tallon (créateur), Bernard Bayle (réalisation), France, 1990

offerte par M^{me} Odile Forray - Versailles

Pour le département des collections modernes et contemporaines, collections verre

- Verre à pied, verre soufflé, doublé et taillé, pied filigrané, attribué à la manufacture Baccarat, France, milieu du xix^e siècle

- Gobelet, cristal soufflé, moulé, incrustation d'or émaillé, attribué à Baccarat, France, époque Restauration (1814-1830)

- Coupe sur pied, cristal avec inclusion d'émaux travaillés à la lampe et baguette filigranée, cristal

taillé, attribué à la manufacture de la cristallerie de Saint-Louis, France, milieu du XIX^e siècle

- Médaillon, cristal taillé, avec incrustation de pâte céramique dit « cristallo-cérame », manufacture de la cristallerie de Montcenis au Creusot, France, époque Restauration (1814-1830)

- Presse-papier, cristal taillé et gravé, cristallerie de Saint-Louis, France, 1876

offerts par M. Jean-Claude Delauney - Caen

Pour le département des arts graphiques, collections des dessins

- Dessin *Études de figures et de paysages*, recto : graphite, pinceau et lavis noir sur papier vélin ; verso : graphite, plume et encre brune, Henry Cros (dessinateur), 2^e 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Portrait de femme de profil, le visage penché vers le bas*, graphite sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Portrait de femme de profil vers la gauche*, graphite sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études diverses*, recto : graphite, plume et encre brune sur papier vergé ; verso : graphite et sanguine, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Étude d'une femme allongée*, sanguine sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études de nus féminins*, sanguine et aquarelle rose sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études d'après l'antique*, sanguine sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Projet d'un buste sculpté de femme*, pierre noire sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études de figures*, graphite, plume et encre brune sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études d'homme en pied*, graphite sur papier vélin, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études d'un terme aux bras croisés et d'une femme vue à mi-corps*, graphite, plume et encre brune sur papier vergé, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études de vases et annotations*, plume et encre brune sur papier vélin, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

- Dessin *Études de formes de vases et de motifs, comportant des relevés d'inscriptions*, plume et encre brune sur papier vélin, Henry Cros (dessinateur), 19^e siècle (2^e moitié)

offert par Galerie Chantal Kiener - Paris

- Dessin *Vue du Colisée à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1922

- Dessin *Vue de la via Appia à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1923

- Dessin *Vue présumée de la place municipale de Terracina*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1924

- Dessin *Vue de la colonne de Phocas à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1924

- Dessin *Vue du temple des Dioscures à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1924

- Dessin *Vue de la villa d'Este à Tivoli*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1924

- Dessin *Vue de la villa d'Este à Tivoli*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1924

- Dessin *Vue du Colisée à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1925

- Dessin *Vue de l'arc de Titus à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1925

- Dessin *Vue présumée de la via Appia à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1925

- Dessin *Vue de la via Appia à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1927

- Dessin *Vue de Gaète*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1927

- Dessin *Vue de temple des Dioscures à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1927

- Dessin *Vue du mont Palatin à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1927

- Dessin *Vue de ruines à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1927

- Dessin *Vue d'un village en Italie*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1929

- Dessin *Vue de ruines en Italie*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1929

- Dessin *Vue des ruines sur le mont Palatin*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1930

- Dessin *Vue de la basilique Saint-Pierre à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur), 1930

- Dessin *Vue d'un canal avec un moine*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur)

- Dessin *Vue de ruines*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur)

- Dessin *Vue du Castel Nuovo à Naples*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur)

- Dessin *Vue de la place Saint-Pierre à Rome*, graphite, pinceau et lavis de sépia sur papier vélin, André Maire (dessinateur),

offerts par M^{me} Loredana Harscoët-Maire - Tonnerre

- Ensemble de trois dessins au pinceau et encres de couleur sur papier vélin et deux photocopies rehaussées d'encre pour le projet de « nappe *Porcelaines* pour Gérard Danton, 1988 », Laurent de Commynes (dessinateur), vers 1987/1988

L'ensemble est accompagné d'une photocopie documentaire.

- Ensemble de quatre dessins au graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin et une photocopie rehaussée au graphite et à l'encre pour le projet de « tissus pour Gérard Danton *Mazarin* et *Bajazet* 1990-1991 », Laurent de Commynes (dessinateur), vers 1990

L'ensemble est accompagné d'une sept photographies documentaires.

- Ensemble de deux dessins au pinceau et encres de couleur sur papier vélin et deux photocopies rehaussées de graphite et encre pour le projet de « nappe *Offenbach* pour la Manufacture d'Impression sur Étoffes (MIE), 1991 », Laurent de Commynes (dessinateur), vers 1990/1991

L'ensemble est accompagné de huit photographies documentaires.

- Ensemble de trois dessins au graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin pour le projet « Tissus pour Deschmaker *Eugénie*, 1993 et *Château de ma mère*, 1994 », Laurent de Commynes (dessinateur), 1992/1993

L'ensemble est accompagné de huit photographies documentaires.

- Ensemble d'un dessin au pinceau, à la gouache et à l'encre sur papier vélin et de deux échantillons de papiers peints à motif répétitif à raccord droit *Jeux de Dupes*, un fond vert et un fond beige, intissé et impression numérique en couleurs, Laurent de Commynes (dessinateur), Pierre Frey (éditeur), 2017

L'ensemble est accompagné de dix éléments de documentation (photographies, pages de magazine, carton d'invitation avec lettre).

- Dessin d'un projet de tissu avec motifs de parquet, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commynes (dessinateur), 1990

- Dessin d'un projet de tissu avec motifs de parquet, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commynes (dessinateur), 1990

- Dessin de bas-reliefs antiques et médaillons, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commynes (dessinateur), 1991

- Dessin *Cabinet de porcelaines*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commynes (dessinateur), 1991

- Dessin d'un projet de tissu avec motif de parquet, graphite sur papier raboué, Laurent de Commynes (dessinateur)

- Dessin d'un projet néo-40, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier raboué, Laurent de Commynes (dessinateur), 1992

- Dessin d'un projet d'assiette avec vase balustre couvert, graphite sur papier à lettre, Laurent de Commynes (dessinateur), 1990

- Dessin de deux projets d'assiette avec motif de parquet et motif central de fruits ou de buste féminin, graphite sur papier à lettre, Laurent de Commynes (dessinateur)

- Dessin *Cabinet de porcelaines*, graphite sur papier vélin, Laurent de Commynes (dessinateur)

- Dessin *Projet de nappe pour la boutique de Carnavalet*, graphite sur papier à lettre, Laurent de Commynes (dessinateur)

- Dessin *Projet de tissu aux Singes*, graphite sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur), vers 1995

- Dessin *Projet de tissu aux Singes*, graphite, pinceau, encre et stylo à bille bleu sur papier vélin raboué, Laurent de Commynes (dessinateur), 1989/1990

- Dessin *Projet de nappe pour la boutique de Carnavalet*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur), 1990

- Dessin *Projet Nobilis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier Canson, Laurent de Commynes (dessinateur), 1992/1994

- Dessin *Tissu motif gothique*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur), 1993/1995

- Dessin *Motif gothique*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur)

- Dessin *Projet Deschmaker*, graphite sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur), 1991

- Dessin *Caprice d'architecture*, graphite sur papier rabouté, Laurent de Commynes (dessinateur), 1993-1995
- Dessin autour d'un motif décoratif, graphite sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur)
- Dessin de grotesques, graphite sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur), 1991
- Dessin *Ridotto*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier, Laurent de Commynes (dessinateur), 1992/1994
- Dessin *Tric-trac* et *Colonne*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier Canson, Laurent de Commynes (dessinateur), 1992/1994
- Dessin *Grotesques 1940*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier Canson, Laurent de Commynes (dessinateur), 1991
- Dessin *Motif cartes à jouer*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier cartonné, Laurent de Commynes (dessinateur), 2006
- Dessin *Chambre des jouets*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier Canson rabouté, Laurent de Commynes (dessinateur), 2016

L'ensemble est accompagné de cinq éléments de documentation (photographies et photocopies).

- Photocopie rehaussée au graphite pour le projet « Papier peint pour Zuber, 1987 », Laurent de Commynes (dessinateur), 1986/1987

La photocopie est accompagnée d'une page de magazine.

- Ensemble de deux dessins au pinceau et à l'encre sur papier vélin pour le projet « Tissu *Radhamès*, Pierre Frey, 1988 », Laurent de Commynes (dessinateur), 1988/1989

L'ensemble est accompagné de six éléments de documentation (photographies, films pellicules et page de magazine).

- Dessin au pinceau et à l'encre sur papier vélin pour le projet « Tissu *Jardin à la française*, Pierre Frey, 1990 », Laurent de Commynes (dessinateur), 1990

Le dessin est accompagné de cinq éléments de documentation (photographies, pages de magazine).

- Ensemble de six dessins au pinceau et à l'encre sur papier vélin et trois photocopies rehaussées de graphite et encres pour le projet « Tissu *Café Turc*, pour Quadrille, 1989 », Laurent de Commynes (dessinateur), vers 1989

L'ensemble est accompagné de douze éléments de documentation (photographies, photocopies).

- Ensemble de sept dessins au pinceau et à l'encre sur papier vélin et trois photocopies rehaussées de graphite et encres pour le projet « Tissu pour Boussac, *Voltige*, 1990 », Laurent de Commynes (dessinateur), 1990

L'ensemble est accompagné de vingt-six éléments de documentation (photographies, pages de magazine, carton d'invitation, lettres, photocopies).

- Ensemble de deux dessins au pinceau et à l'encre sur papier vélin, deux photocopies rehaussées de graphite et encres et un échantillon de tissu en coton imprimé pour le projet « Nappe *Salon Turc* pour Gérard Danton, 1989 », Laurent de Commynes (dessinateur), 1989

L'ensemble est accompagné de dix éléments de documentation (photographies et page de magazine).

- Dessin *Moyen-Âge*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Renaissance*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Louis XIII*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Louis XIV*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Régence*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Louis XV*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Transition : Goût à la Grecque*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Louis XVI*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Directoire-Consulat*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Empire*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commynes (dessinateur), 2019

- Dessin *Restauration*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period*

- rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
- Dessin *Louis-Philippe*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Period room fin XIX^e siècle*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Art Nouveau*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Arts déco*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Années 1930 modernes*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Années 1940-50*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Années 1960-70*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Années 1980-90*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Années 2000-2010*, graphite, plume et encre noire, lavis sur papier vélin pour le projet « Dessins de *period rooms* pour le site internet du MAD, 2019 », Laurent de Commines (dessinateur), 2019
 - Dessin *Dromadaire*, série *Caravansérail ou le bestiaire orientaliste*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Les Janissaires*, série *Caravansérail ou le bestiaire orientaliste*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Le Porteur*, série *Caravansérail ou le bestiaire orientaliste*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *L'Astronome*, série *Caravansérail ou le bestiaire orientaliste*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *L'Architecte*, série *Caravansérail ou le bestiaire orientaliste*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Le Timbalier*, série *Caravansérail ou le bestiaire orientaliste*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Les Acrobates*, série *Caravansérail ou le bestiaire orientaliste*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Lampe suspendue*, série *Les veilleuses du Sérail, projets pour lampes à poser et lanternes*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin rabouté, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Lanterne orientale*, série *Les veilleuses du Sérail, projets pour lampes à poser et lanternes*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *L'Obélisque au Turban*, série *Le café du Calife ou les insomnies de Schéhérazade, projets pour tasses, verseuses, sucriers et pots à lait*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Obélisque à l'Oiseleur*, série *Le café du Calife ou les insomnies de Schéhérazade, projets pour tasses, verseuses, sucriers et pots à lait*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Projet de pot-pourri*, série *Le café du Calife ou les insomnies de Schéhérazade, projets pour tasses, verseuses, sucriers et pots à lait*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001
 - Dessin *Projet de tasse et soucoupe*, série *Le café du Calife ou les insomnies de Schéhérazade, projets pour tasses, verseuses, sucriers et pots à lait*, projet pour porcelaines Haviland, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2001

- Dessin *Quilles*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2008
- Dessin *Echecs*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2019
- Dessin *Billard*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2008
- Dessin *Bridge*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2019
- Dessin *Lustres*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 1999
- Dessin *Les Papillons-joailliers*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2019
- Dessin *Les chauve-souris astronomes*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2019
- Dessin *Astronomia*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2008
- Dessin *Astronomia*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2008
- Dessin *Srinagar*, série *Dessins de tapis*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2019
- Dessin encadré *Un âge d'or des arts décoratifs 1814-1848*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2018
- Dessin encadré *Parure aux papillons du Vésuve*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2011
- Dessin encadré *Parure aux papillons de Naples*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2011
- Dessin encadré *Parures à la Belle Hélène*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2016
- Dessin encadré *Bibliothèque à Weimar*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2014
- Dessin encadré *Boudoir aux miroirs*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2016
- Dessin encadré *Bain turc à la Paul Poiret*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2015
- Dessin encadré *Thé persan à la Jeanne Lanvin*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2015
- Dessin encadré *Vase au Polo*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2004
- Dessin encadré *Vase aux Quilles*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2004
- Dessin encadré *Vase aux Echecs*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2004
- Dessin encadré *Vase aux Cartes*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2004
- Dessin encadré *La Manufacture*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2003
- Dessin encadré *La collection de l'Architecte*, graphite, pinceau et encres de couleur sur papier vélin, Laurent de Commines (dessinateur), 2010
- Papier peint à motif répétitif à raccord sauté *Radhamès*, intissé, impression numérique en couleurs, Laurent de Commines (dessinateur), Pierre Frey (éditeur), 1991
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit *Jeux de Dupes* (fond vert), intissé, impression numérique en couleurs, Laurent de Commines (dessinateur), Pierre Frey (éditeur), vers 2017
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit *Jeux de Dupes* (fond beige), intissé, impression numérique en couleurs, Laurent de Commines (dessinateur), Pierre Frey (éditeur), vers 2017
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit *Café turc*, papier continu pâte mécanique, impression à la planche de bois en 15 couleurs, Laurent de Commines (dessinateur), Quadrill Wallpapers and Fabrics Inc. (États-Unis) (fabricant), 1999
- Papier peint à motif répétitif à raccord droit *Café turc*, papier continu à pâte mécanique, Laurent de Commines (dessinateur), Quadrill Wallpapers and Fabrics Inc. (États-Unis) (fabricant), 1989
- Coupon de tissu d'ameublement *Voltige*, coton imprimé, Laurent de Commines (dessinateur), 1990, Boussac (éditeur)
- Coupon de tissu d'ameublement *Voltige*, coton imprimé, Laurent de Commines (dessinateur), 1990, Boussac (éditeur)
- Coupon de tissu d'ameublement *Voltige*, coton imprimé, Laurent de Commines (dessinateur), 1990, Boussac (éditeur)

- Coupon de tissu d'ameublement *Jardin à la Française*, coton imprimé au cadre, Laurent de Commines (dessinateur), 1990, Pierre Frey (éditeur)
 - Coupon de tissu d'ameublement *Bajazet*, coton imprimé, Laurent de Commines (dessinateur), 1990, Gérard Danton (éditeur), 1991
 - Coupon de tissu d'ameublement *Le château de ma mère*, coton imprimé mécaniquement en 12 couleurs, Laurent de Commines (dessinateur), Paris, 1992, Deschmaker (éditeur), 1992
 - Coupon de tissu d'ameublement *Radhamès*, coton imprimé au cadre à la main et lissé, Laurent de Commines (dessinateur), Paris, 1988/1989, Pierre Frey (éditeur), Paris, 1991
 - Coupon de tissu d'ameublement *Eugénie*, coton imprimé mécaniquement en 13 couleurs, Laurent de Commines (dessinateur), Paris, 1993, Deschmaker (éditeur), Paris
- offerts par M. Laurent de Commines - Paris
- Pour le département des collections modernes et contemporaines, le département des arts graphiques et le département Design graphique et publicité
- Maquette, socle et sa boîte du *Mystère/Falcon 20*, bois, métal, plastique, Letraset, support métal, CEI pour Avions Marcel Dassault (créateur), France, 1963-1964 (4 parties)
 - Maquette et socle du *Concorde*, bois peint, métal, Letraset, support métal chromé, CEI pour Air France (créateur), France, 1972 (2 parties)
 - Maquette de la motrice du *MI 79* pour le RER A et B francilien, bois, métal, plastique, Letraset, CEI pour SNCF / RATP (créateur), France, 1977-1978
 - Maquette de la motrice du *MI 79* pour le RER A et B francilien, dans sa boîte de protection et sous capot, bois, métal, plastique, plexiglas, CEI pour SNCF/RATP (créateur), France, 1977-1978 (3 parties)
 - Maquette de rame automotrice *Z 2* sur rails (2 voitures et rails), métal, plastique, CEI pour SNC et CFL (Chemins de fer luxembourgeois) (créateur), France, 1984 (3 parties)
 - Maquette de l'avant de motrice et voiture de métro dans carton, métal, plastique, carton, CEI pour SNCF/RATP (créateur), France, 1977 (vers) (5 parties)
 - Maquette de l'*Autobus du futur*, sous capot de protection, métal, plastique, plexiglas, Letraset, CEI pour RATP (créateur), France, 1980-1985 (3 parties)
 - Dessin original des rames inter-régionales *Nederlandse Spoorwegen*, à quai, gouache couleur sur papier, Michel Buffet (dessinateur), France, 1977
 - Dessin original de l'intérieur des voitures inter-régionales *Nederlandse Spoorwagen*, gouache couleur sur papier, Michel Buffet (dessinateur), France, 1977
 - Dessin original de la voiture de sport *Avanti, Studebaker*, crayon sur papier, Raymond Loewy (dessinateur), États-Unis, 1962
 - Aérogravure originale de la locomotive *CGI Pennsylvania Railroad Company*, couleur sur papier, Raymond Loewy (dessinateur), États-Unis, 1934
 - Affiche *Le Dernier Métro*, papier imprimé couleur, Vecteur Design Industriel pour RATP (créateur), France, 1986
 - Affiche *Prototype en ligne BOA - RATP*, papier imprimé couleur, Vecteur Design Industriel pour RATP (créateur), France, 1987
 - Affiche *Domus, 50 ans d'architecture, design, art*, papier imprimé couleur, Michel Buffet (créateur), France, 1978
 - Totem publicitaire *Alcatel*, plastique, anonyme, France, vers 1998
 - Emblème extérieur sur panneau de la *Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens*, laiton verni et contreplaqué, anonyme, France, 1883-1930 ?
- offerts par M. Michel Buffet - Le Vésinet
- Le don est accompagné d'un ensemble de pièces d'archives.
- Pour le département des arts graphiques, collections des papiers peints
- Papier peint à motif répétitif à raccord libre *Carolle Lines*, intissé, fond irisé brossé mécaniquement, impression numérique en deux couleurs, 1 doré et 1 argenté, Mattia Bonetti (créateur), 2016
- offert par M^{me} Carolle Thibaut-Pomerantz
- Pour le département mode et textile, collections antérieures à 1800
- Paire de boucles de souliers pour homme en cuivre moulé et ébarbé, partiellement doré ; riveté de clous de cuivre à tête facettée et argentées et en alternance de disques de nacre taillée, fixés par le même type de clous à tête facettée, Angleterre, 1790 (vers)
- offerte par M. Romain Rouchier - Lille
- Pour le département mode et textile, collections 1800 à nos jours
- Robe à transformation en taffetas de soie vert kaki uni. Corsage de bal baleiné. Corsage de jour baleiné à manches longues ornées aux épaules et le long des poignets d'une application de passementerie même ton. Jupe longue à crinoline montée à plis à la taille. Vers 1857-1860, France
- offerte par M. Bertrand Bedel de Buzareingues - Paris
- « Bloom », paire de sandales, haut talon carré et semelle plateforme, Pierre Hardy, Paris, 2019, collection été

- « Vibe », paire de sneakers semelle épaisse de gomme blanche, applications de bandes de cuirs surpiquées beige, verte, mauve et orange, Pierre Hardy, Paris, 2019, collection été
offertes par Pierre Hardy - Paris
- Ensemble manteau de robe, chemise, short et paire de bottines. Manteau de robe à traine sans manches en taffetas changeant rose fuchsia. Chemise en mousseline de soie noire imprimée de pois blancs. Minishort en façonné de polyester et soie. Paire de bottines à semelles plateformes. Dries van Noten, 2020, collection printemps-été, Christian Lacroix
- Ensemble manteau, sweater, jupe, jupon, paire de gants, sac, paire de bottines. Long manteau à capuche en film non tissé type Tyveck imprimé, sweater en jersey de coton chiné gris, jupe longue en brocart d'inspiration 18^e siècle, jupon en tulle de polyester noir à volants, paire de gants longs en satin de soie fuchsia, maxi pochette, paire de sandales à brides et à semelles plateforme, Dries van Noten, 2020, collection printemps-été, Christian Lacroix.
- Robe de mariée longue à manches longues en organza de soie ivoire, forme droite et ample, sans col, orné de volants disposés de manière asymétrique et brodés de paillettes argent et de plumules ivoire : 6 volants sur la manche droite, un seul au poignet de la gauche. La robe est volantée à partir des hanches (6 volants)
- Ensemble Robe de mariée en organza blanc et plumes d'autruche, débardeur en maille de coton blanc, jean en sergé de coton blanc cassé. Coiffe composée d'un bonnet de maille brodée à fond couvert et plume d'autruche. Plume d'autruche teinte en blanc cassé fixée dans un étui en métal doré. Paire de bottines à semelles plateformes. Dries van Noten, 2020, collection printemps-été, Christian Lacroix.
offerts par Dries Van Noten - Paris
- Paire de baskets, Nike, Sacai, 2019
- Paire de baskets, J.W Anderson, Converse, 2018
- Paire de boots en cuir verni ivoire, Marc Jacobs, D^r. Martens, 2010/2019
- Paire de basket, Adidas, Pharell Williams, 2018
- Sac de voyage à deux anses, en toile imprimée faux bois, Jeremy Scott, Longchamp, 2006
- Sac à dos en toile de coton imprimé d'un motif de chaînes, Jeremy Scott, 2005
- Bandeau de tête de tennis en maille bouclette élastique, Scott, vers 2000/2009
- Legging en jersey de coton imprimé rose et blanc du logo «Barbie», Jeremy Scott, 2009
- Robe courte en jersey de coton blanc imprimé d'un motif d'escarpin noir en semi. Jeremy Scott, 2009
- T-shirt en coton blanc imprimé d'un motif tacheté noir sur zones bleues, roses et jaunes et caleçon assorti, Jeremy Scott, 2010/2019
- Pantalon de jogging en jersey de coton gris, Adidas, Jeremy Scott, 2010, collection automne-hiver
- Serviette de bain en coton éponge blanc imprimé d'une photo de Jeremy Scott par David LaChapelle, Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en jersey de coton motif imprimé devant : personnage de dessins animé Bart Simpson afro américain Inscription au dos : « Jeremy Scott/ Fuition », Jeremy Scott, 2008
- T-shirt en jersey de coton bleu, un dessin imprimé d'une momie surfant un vague encadré de l'inscription « Spring Break ». Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en jersey de coton noir floqué Bart Simpson, Jeremy Scott, 2008 (vers)
- T-shirt droit en jersey de coton bleu turquoise imprimé de motifs pizzas, glaces, soda, de gâteaux et de bonbons, Jeremy Scott, 2007, Legging assorti, Jeremy Scott, 2007
- T-shirt en jersey de coton blanc imprimé au-devant d'une fiche de prise de commande de restaurant Jeremy Scott, 2010 (vers).
- T-shirt en jersey de coton blanc imprimé noir au-devant d'un cintre formant les lettres « Jeremy Scott », Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en coton blanc ; portrait de Jeremy Scott torse nu imprimé en noir au-devant, Jeremy Scott, 2000
- T-shirt en jersey de coton blanc ; motif de cerveau à 3 yeux avec sourire de smiley imprimé au-devant. Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en jersey de coton blanc imprimé d'un dessin de zepelin dans lequel est inscrit : « Jeremy Scott Beverly Hills », Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en jersey de coton blanc imprimé devant en noir « Colette » et en rouge « Rules », Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en jersey de coton blanc, imprimé noir au-devant d'une inscription : « Call/1-800/Troll/Free » sur une tête de troll aux cheveux violets, Jeremy Scott, 2010 (vers)
- T-shirt en jersey de coton noir floqué au-devant d'une inscription en lettres rouge : « Viva avant-garde » Jeremy Scott, 2018, collection printemps-été
- T-shirt en jersey de coton blanc floqué au-devant d'une inscription en lettres rouge : « Viva avant-garde », Jeremy Scott, 2018, collection printemps-été
- T-shirt en jersey de coton blanc imprimé devant d'un dessin évoquant des buildings surmontés de la marque « Jeremy Scott/New York », Jeremy Scott, 2010/2019

- T-shirt en jersey de coton blanc imprimé en couleur du de la photographie de Jeremy Scott et du mannequin Devon Aoki habillée du sweat léopard (inv : PR 2020.49.49) et lettrage noir : « I-D/one nigh in Devon by Jeremy Scott », Jeremy Scott, 2007
- T-shirt en jersey de coton blanc et noir ; devant imprimé d'un personnage-guitare sur fond à pois rose où s'inscrit en lettres roses « Jeremy Scott », Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en jersey de coton rose ; écriture devant en lettre d'aluminium (?) : « Establishment », Jeremy Scott, 2010/2019
- Petite pochette en toile enduite jaune et noire imprimé du visage en gros plan du personnage de dessin animé « Bob l'éponge », Moschino, 2014/2015 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Jeremy Scott.
- Bonnet en jersey de laine noir et jaune, Jeremy Scott, 2010/2019
- Pull en jersey de laine mérinos noir avec des motifs de « S » ailés Jeremy Scott, 2010/2019
- Pull en jersey de coton jaune vif avec la phrase ; "It's got to be/Jeremy Scott", Jeremy Scott, 2010/2019
- T-shirt en jersey de coton bleu ciel imprimé de 2 lignes or formant le mot Paris, Jeremy Scott, 2010/2019
- Pull en jersey de laine rouge ; coupe droite, col en V ; manches longues. Broderie au fil noir du visage de Jeremy Scott au-devant à gauche ; Jeremy Scott, 2010/2019
- Pull-over en jersey de coton blanc et noir organisés en motifs abstrait, Jeremy Scott, 2010/2019
- Sweat-shirt en jersey de coton molletonné noir imprimé de motifs répétitifs de têtes d'homme à lunettes blanches ; Jeremy Scott, 2007/2008 collection automne-hiver (prêt-à-porter)
- Short en toile de coton rose imprimé de vermicules noirs et de motifs égyptiens (momies, pyramides, personnage) Jeremy Scott, 2010/2019
- Maillot de bain une pièce en lycra imprimé rose tacheté de noir et alterné de bandes bleues, Jeremy Scott, 2020, collection printemps-été
- Cardigan en jersey de coton blanc imprimé de motifs de soucoupes volantes, planètes, étoiles, caniches roses astronautes et planètes, Jeremy Scott, 2007/2008 collection automne-hiver
- Legging en jersey de coton rouge imprimé de combinés et fils de téléphone noirs. Jeremy Scott, New-York, 2016-2017, collection automne-hiver
- Cardigan en jersey de laine rose et blanc ; au dos motif de caniche cosmonaute juché sur une planète mauve sur l'anneau de laquelle est écrit : « Jeremy Scott/Paris », Jeremy Scott, 2007/2008 collection automne-hiver
- Legging en jersey de coton blanc imprimé de motifs pops de soucoupes volantes, planètes, étoiles, caniches roses astronautes et planètes, Jeremy Scott, 2007/2008 collection automne-hiver.
- Jupe en jean bleu brut ; deux poches plaquées au dos brodées sur la gauche, « Jeremy Scott » et sur la droite, du visage du créateur, Jeremy Scott, 2010/2019
- Jupe courte en jersey de coton blanc imprimé de motifs de planètes, étoiles, caniches roses, vaisseaux spatiaux ; forme évasée montée sur large taille en jersey de coton noir ; fermeture zippée sur le côté, Jeremy Scott, 2007/2008 collection automne-hiver
- Jupe en jean blanc longue, portefeuille, broderie au fil noir « JS » et « oiseau avion », Jeremy Scott, 2010/2019
- Blouson court de type perfecto, en jean rose imprimé de fils et combinés téléphoniques noirs et blancs, Jeremy Scott - Ksubi, 2009
- Sweat à capuche en jersey de coton molletonné rose ; poches kangourou, avec inscription « noki », Bon état
- Cardigan en jersey de laine orange, Jeremy Scott, New-York, 2011-2012, collection automne-hiver (prêt-à-porter)
- Sweat-shirt à capuche en jersey de coton beige imprimé de taches noires évoquant la fourrure d'un léopard - Capuche assortie « tête de léopard » avec oreilles saillantes molletonnées, museau en peau blanche grainée, moustache et yeux noirs ; manches longues avec pattes griffues noires molletonnées et saillantes sur le poignet ; autre paire de pattes et longue queue molletonnée dépassant du bord inférieur du sweat-shirt. Poche kangourou au-devant - Jeremy Scott, 2006, collection printemps-été
- Sweat-shirt en jersey de coton noir ; lettres blanches au buste « HBA » ; « 125/vogue/HBA » et « HBA » et « Never/Trust/a/Vogue/Girl », Hood by Air, 2017
- Leggings en jersey de laine noir, Alaïa, 2010/2019
- Cardigan en jersey de laine noire encolure rondes bordée d'un rang d'épingles à nourrice ; deux courts volants de dentelles sont appliqués le long du devant, Marc Jacobs, États-Unis, 2010/2019
- Sweat-shirt en jersey de coton bleu brodé de sequins rouge animé d'une vague de sequins blancs ; Marc Jacobs, Coca-Cola, 2014, collection été (prêt-à-porter)
- Cardigan en tricot de coton, maille jersey, Sacai Luck, 2010/2019
- Pull-over en jersey de laine rose et mauve (dos, col et manche gauche), Martin Margiela, 2000/2009
- Cardigan en jersey de laine gris col châle constitué d'une fourrure amovible noire, Martin Margiela, 2000/2009

- Pull-over en jersey de laine constitué au-devant de bandes horizontales de divers motifs colorés fleuris, pied-de-poule et carreaux entre deux fines bandes de laine noir. Tao-Comme des Garçons, 2005/2011
- Pull-over en jersey de laine constitué de bandes horizontales présentant alternativement des motifs colorés (fleurs rouges, jacquard multicolore). Tao - Comme des Garçons, 2005/2011
- Pull-over en jersey de laine gris chiné ; poitrine appliqué d'un volant horizontal de dentelle blanche. Tao - Comme des Garçons, 2005/2011
- Pull en jersey de laine noir sans manches application au buste de volants de tulle brodé noir et blanc ainsi que d'un volant de gaze. Tao - Comme des Garçons, 2005/2011
- Pull / corsage en satin de soie ; le buste est appliqué d'une résille à réseau irrégulier en laine grise. Tao - Comme des Garçons, 2005/2011
- Cardigan en jersey de laine rose, coupe droite, encolure ronde bordée de 4 gros pompons roses ; fermeture le long du devant par 6 boutons blancs ; Comme des Garçons, 2010/2019
- Jupe constituée de 2 panneaux distincts cousus dans la hauteur à rabattre (?) l'un sur l'autre : un jersey de laine finement lamé à rayures tennis, bordé d'un volant et lainage mélangé (?) imprimé de motifs de fleurs multicolores organisés en carreaux. Comme des Garçons, 1999, Collection automne-hiver (prêt-à-porter)
- Jupe constituée de 2 panneaux distincts cousus dans la hauteur, à rabattre (?) l'un sur l'autre : un lainage rouge écossais façonné d'un motif floral au fil mauve et d'un lainage mélangé (?) imprimé de motifs de fleurs multicolores organisé en carreaux. Comme des Garçons, 1999, collection automne-hiver (prêt-à-porter)
- Robe mi- longue constituée de 8 couches superposées d'organza gris et au-dessus, de soie grise façonnée de gros motifs gris clair dont les bordures coupées à cru s'effilochent ; corsage et jupe s'articulent et sont montés sur une toile de coton blanche (toile à patron). Comme des Garçons, 2011, collection automne-hiver (prêt-à-porter)
- Veste de costume en grain de poudre noir imprimé traits verticaux clair. Comme des Garçons, 2001, collection printemps-été
- Veste en lainage façonné, dos et devant agrémentés de gros nœuds en cuir synthétique pénétrant l'étoffe par de gros trous Comme des Garçons, 2010/2019
- Veste mi- longue en pied-de-poule de laine noir et blanc ; application d'un crêpe de lycra rose au dos et le long des bras ; Comme des Garçons, 2007, collection automne-hiver (prêt-à-porter)
- Pull-over sans manches, à encolure ronde, en maille très irrégulière de mohair blanc et noir et bleu clair entrelacée, de lacet blanc fluorescent, de polyester métallique. Rodarte, 2008, collection automne-hiver.
- Jupe mi- longue en longs fils de mohair noirs, Rodarte, 2008, collection automne-hiver.
offerts par Sarah Andelman - Paris
- Robe de cocktail courte en soierie de sari façonné or et vieux rose, courte, droite, taille montée à pincés, sans col, sans manches et avec ceinture assortie indépendante. Pierre Balmain, 1965 (vers)
- Robe longue princesse en velours de soie brune, à manches $\frac{3}{4}$ montées, bordées de vison et d'un galon de perles facettées, de strass bruns et de pompons lamés or. Pierre Balmain, 1965, collection automne-hiver (haute couture)
- Robe du soir « Marly » en velours de soie rouge vif, manches pagodes recouvertes de plumes de coq rouge - Pierre Balmain, 1969, collection automne-hiver (haute couture)
- Robe du soir « Récital » en crêpe romain rose pâle, princesse. Col bénitier devant se prolongeant en une étoile à 2 pans frangés à nouer au dos. Pierre Balmain, 1966, collection automne-hiver (haute couture)
- Robe du soir courte à la taille haute, corsage sans col, manches longues montées en mousseline noire fermé au dos par un lacet. Pierre Balmain, 1960 (vers)
- Ensemble boléro et robe bustier courte en organdi brodé au lancé de motifs d'inspiration asiatique dans le goût des châles de Manille. Pierre Balmain, 1960 (vers)
- Robe, « Sans Soucis » en mousseline imprimé sur transparent en satin peint à la main d'un motif floral coordonnée ; Pierre Balmain, 1962, collection printemps-été (haute couture)
- Robe du soir, « Voluptueuse » en velours de soie noir, à petit col droit, manches longues montées, taille montée, jupe légèrement évasée ornée de 3 volants de plumules blanches. Pierre Balmain, 1967, collection automne-hiver (haute couture)
- Manteau, « Helsinki » en drap de laine rouge, manches longues montées, col et poignets bordés de vison brun. Pierre Balmain, 1965, collection automne-hiver (haute couture)
- Ensemble veste et robe, « Copenhague » de laine rouge ; Pierre Balmain, 1965, collection automne-hiver (haute couture)
- Combinaison-pantalon entièrement pailletée noire, manches longues montées, taille un peu cintrée, jambe de pantalon assez large - Marque de prêt-à-porter Jean Patou Boutique, 1967, collection automne-hiver (prêt-à-porter)
- Robe à bustier à corsage en velours façonné noir sur fond bleu dur terminée en grand nœud de type

« obi » au dos ; motif du velours d'inspiration chinoise (caractère « shou » dans un médaillon signifiant longévité). Pierre Balmain, 1961 (vers)

- Ensemble robe mi-longue et veste sans manche à col fourré en tissu crêpe de soie imprimé motifs en dent de scie dans les tons de bleus, oranges et jaunes, Lanvin, 1960-1969

- Un manteau du soir en velours grenat façonné sur fond satin, évasé, manches $\frac{3}{4}$ raglans à poignets rabattus ; petit col ; pas de fermeture ni doublure ; plis creux dans le dos, 1957 (vers)

- Manteau long d'été en dentelle d'Irlande figurant des motifs floraux et garni d'applications de gros macarons recouverts auxquels sont cousus des franges de petits glands. 1900 (vers)

offerts par Christine de Plas - Fontainebleau

Pour le département design graphique et publicité

- Maquette d'affiche graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981

- Maquette d'affiche graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache ; corde (une petite corde est accrochée au verso), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981

- Maquette d'affiche graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981

- Maquette d'affiche graphique, « [Honda scooters. Ticket vert] », toile sur châssis, plastique, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (toile sur châssis et peinture à l'huile encadrée dans un cadre en plastique), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984

- Maquette d'affiche graphique, « [Honda 50. Dès 14 ans. Ticket cœur] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984

- Maquette d'affiche graphique, « [Farandole. La cafétéria-famille. Plaisir d'une sortie ensemble] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984

- Maquette d'affiche graphique, « [Le Comté, on l'aime sans compter !] », toile sur châssis, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (toile sur châssis et peinture à l'huile encadrée dans un cadre en bois), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985

- Maquette d'affiche graphique, « [Petit-déjeuner en famille] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni

Neri, France, 1980/1989

- Maquette d'affiche graphique, « [Magasins réunis. -20% sur tout le rayon] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981

- Maquette d'affiche graphique, « [Magasins réunis. Du 1^{er} au 13 février. Foire à la vaisselle] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981

- Maquette d'affiche graphique, « [Magasins réunis. Vêtements printemps. Croquet] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982

- Maquette d'affiche graphique, « [Magasins réunis. Vêtements automne] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982, 60 cm (hauteur) ; 73,2 cm (largeur) ; 2,2 cm (profondeur)

- Maquette d'affiche graphique, « [Magasins réunis. Sympa le sport] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982

- Maquette d'affiche graphique, « [Tunmer. Vêtements pour homme. Avions] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986

- Maquette d'affiche graphique, « [Tunmer. Vêtements pour hommes. Golf] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986

- Maquette d'affiche graphique, « [IN. Medal Intertechnique] », toile sur châssis, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (cadre en bois et peinture à l'huile sur toile avec châssis), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985

- Maquette d'affiche graphique, « [Tour de France à la voile 86] », toile sur châssis, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (cadre en bois et peinture à l'huile sur toile avec châssis), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986

- Maquette d'affiche graphique, « [14^e trophée Elisha Graves Otis] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1999

- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Golfeur] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1990

- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Golfeur] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984

- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Coureur] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de rugby] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de rugby] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984/1995 (entre)
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de tennis] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de base-ball] », toile sur carton ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de tennis] », toile sur carton ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984/1995 (entre)
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de football] », toile sur carton ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueurs de basket-ball] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1996
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Judokas] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1990
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Golfleur] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984/1995 (entre)
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Golfleur] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984/1995 (entre)
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Golfleur] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Cavalier] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de hockey] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1995
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Patineuse] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1994
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de rugby] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Skieur] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Skieur] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Joueur de tennis] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Véliplanchiste] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984/1995 (entre)
- Maquette d'édition publicitaire, « [Surgam en traumatologie et le sport continue. Véliplanchiste] », toile, plastique, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (toile dans un cadre en plastique), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1989
- Maquette d'affiche graphique, « [Judo à Bercy. Championnats d'Europe par équipes. Samedi 10 octobre 1987] », toile, plastique, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (toile dans un cadre en plastique), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1987
- Maquette d'affiche graphique, « [Gauloises Tenniswear Cup] », toile ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1987
- Maquette d'affiche graphique, « [Gauloises Tenniswear Cup] », toile sur carton ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1987
- Maquette d'affiche graphique, « [Vétivert. Guerlain. Paris] », toile sur carton ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979

- Maquette d'affiche graphique, « [Vétivert. Guerlain. Paris] », toile sur carton ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979
- Maquette d'affiche graphique, « [Vétivert. Guerlain. Paris] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (toile sur carton encadrée), métal (au verso 2 crochets et un lien en métal), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979
- Maquette d'affiche graphique, « [Tunmer. 3e Salon du Golf] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (toile sur carton encadrée), métal ; tissage (au verso 2 crochets et une ficelle), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1989
- Maquette d'affiche graphique, « Tunmer. 1er Salon du Golf », papier, bois, verre ; offset couleur ; Affiche encadrée, métal (au verso 1 crochet), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1987, imprimeur Typofilm, Montrouge
- Maquette d'affiche graphique, « [Fédération française de rugby Le journal du Dimanche présentent] », toile sur carton, métal ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile sur carton dans un cadre en métal), métal ; tissage (au verso 2 crochets et des ficelles), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976
- Maquette d'affiche graphique, « [Spring Court. I. Nastase vous conseille les seules chaussures entièrement ventilées] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile sur carton dans un cadre en bois), métal (au verso 1 crochet), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1980
- Maquette d'affiche graphique, « Dans la chicane », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1994
- Maquette d'affiche graphique, « [12e Salon international de la musique. 1er salon de la musique classique] », toile sur châssis, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'affiche graphique, « [Travaux. Centre Pompidou. Les Halles. Pont] », toile sur carton, métal ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois), métal, fibre, ruban adhésif (au verso deux crochets avec de la ficelle et un ruban adhésif), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980
- Maquette d'affiche graphique, « [Revue du Comité de la Sécurité Routière] », toile sur carton, métal ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois), métal, fibre (au verso quatre crochets avec de la ficelle et du métal), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976
- Maquette d'édition publicitaire, « [BàT. Les bancs de reproduction] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois) ; métal (au verso 2 crochets avec un fil en métal), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1978
- Maquette d'affiche graphique, « [Azur, un bateau nommé plaisir.] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982
- Maquette d'affiche graphique, « [Massalia] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982
- Maquette d'affiche graphique, « [Auchan. Sportifs à vos 600 marques] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1983
- Maquette d'affiche graphique, « [L'appétit vient en Auchan] », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Maquette d'affiche graphique, « Saumur », toile sur châssis ; peinture à l'huile, acrylique, gouache, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Maquette d'affiche graphique, « [Radiocommuniquez avec des ordinateurs grâce au nouveau système ISF1] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (toile sur carton dans un cadre en bois), métal (2 crochets et un fil en métal), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1978
- Maquette d'affiche graphique, « [Scenic Railways : un nouveau spectacle dans les salles] », toile, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois), métal, toile (2 crochets et une corde), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977
- Maquette d'affiche graphique, « [Hermès] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois), métal, toile (2 crochets et une corde), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977
- Maquette d'affiche graphique, « [Hermès] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois), métal, toile (2 crochets et une corde), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977
- Maquette d'affiche graphique, « [Hermès] », toile sur carton, bois, verre ; peinture à l'huile, acrylique, gouache (huile sur toile dans un cadre en bois), métal, toile (2 crochets et une corde), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977

- Annonce-presse graphique, « Hermès Faubourg Saint-Honoré », papier ; offset couleur, agence Wallace et Draeger, France, 1977, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977, sans mention d'imprimerie
- Maquette d'affiche graphique, « Magasins réunis. Sympa le sport », papier ; offset couleur, agence Publiscopie, France, 1982, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1982, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'affiche graphique, « Magasins réunis. -20 % sur tout le rayon », papier photographique ; offset couleur, agence Publiscopie, Paris, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1981, imprimeur A. Karcher Aubervilliers, Aubervilliers
- Affiche graphique, « Magasins réunis. Du 1^{er} au 13 février. Foire à la vaisselle », papier ; offset couleur, agence Publiscopie, Paris, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1981, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'affiche graphique, « Magasins réunis. Chic la mode ! Jusqu'au 20 Mars », papier photographique ; offset couleur, agence Publiscopie, Paris, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, imprimeur A. Karcher Aubervilliers, Aubervilliers
- Maquette d'affiche graphique, « Fédération française de rugby. Le journal du Dimanche présentent », papier plastifié ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976, imprimeur Frère (Georges) Paris-Tourcoing, Paris-Tourcoing
- Bon à tirer (BAT), « Scenic Railways : un nouveau spectacle dans les salles », papier ; offset couleur, agence Taurus, France, 1977, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977
- Bon à tirer (BAT), « Scenic Railways : un nouveau spectacle dans les salles », papier ; offset couleur, agence Taurus, France, 1977, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977
- Tiré à part d'affiche graphique, « 12^e Salon international de la musique. 1er salon de la musique classique », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'affiche graphique, « L'appétit vient en Auchan », papier ; offset couleur, agence Anémone (agence de pub), 1986, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Tiré à part d'affiche graphique, « Honda scooters. Ticket vert », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Tiré à part d'affiche graphique, « Honda scooters. Ticket vert », papier ; offset couleur, agence Hautefeuille (Agence), 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1984
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Honda scooters. Ticket vert », papier ; offset couleur, agence Hautefeuille (Agence), 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1984
- Annonce-presse graphique, « Honda scooters. Ticket vert », papier ; offset couleur, agence Hautefeuille (Agence), 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1984
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Honda 50. Dès 14 ans. Ticket cœur », papier ; offset couleur, agence Hautefeuille (Agence), France, 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1984
- Maquette d'affiche graphique, « Radiocommuniquez avec des ordinateurs grâce au nouveau système ISF1 », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1978
- Affiche graphique, « Sporting Tennis Club », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1983, imprimeur Alba Graphic
- Affiche graphique, « AMAP peut tout peser », papier ; offset couleur, agence Concurrence, 1979, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1979, imprimeur Chabrilac S.A. Toulouse-Paris
- Affiche graphique, « AMAP peut tout peser », papier ; offset couleur, agence Concurrence, 1979, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1979, imprimeur Chabrilac S.A. Toulouse-Paris
- Affiche graphique, « 19^{ème} Festival de Jazz International », papier ; offset couleur, agence Tessier Communication, France, 2002/02, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1999, imprimeur Imprimerie Michel Tessier
- Affiche graphique, « Garden Party. Chateau de Grignon », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1988, imprimeur A. Karcher
- Affiche graphique, « Champagne de Castellane », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1989
- Affiche graphique, « Valeo Embrayages votre partenaire pour aller de l'avant ! », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985, imprimeur Atelier de la Cerisaie, France
- Maquette d'annonce presse graphique, « Auroc la marque de chauffage que les professionnels de l'électricité attendaient depuis 5000 ans. », papier ; offset couleur, agence Interact, 1992, agence Mouillard & Mouillard
- Maquette d'annonce presse graphique, « Auroc la marque de chauffage que les professionnels de l'électricité attendaient depuis 5 000 ans. », papier ; offset couleur, agence Interact, 1992, agence Mouillard & Mouillard, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1992
- Affiche graphique, « Renault. Véhicules industriels », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980

- Maquette d'affiche graphique, « [Renault. Véhicules militaires] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980
- Maquette d'affiche graphique, « Renault Bedrijfswagens afgestemd op de europese market », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980
- Brochure, « 19^e Festival de Jazz International », papier ; offset couleur, agence Tessier Communication, France, 2002, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1999, imprimeur Imprimerie Michel Tessier
- Affiche graphique, « Grand Prix de France. Le Mans 20-21 Juillet 1985 », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Affiche graphique, « 24 heures du Mans. 2-3 avril 88 », papier ; offset couleur, agence S conseil, France, 1988, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1988
- Maquette d'affiche graphique, « Jaeger », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982
- Maquette de brochure, « Les Normandières de Cabourg », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Affiche graphique, « Les Marinas d'Ulysse. Port Camargue la mer à fleur de peau !... », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Pochette, « [24 heures du Mans - Honda] », papier ; offset couleur, agence Agence Grenadines, France, 1994/1995 (vers), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1994
- Affiche graphique, « Le Mans - 30 avril 95. Pré-qualifications 24 », papier ; offset couleur, agence S conseil, France, 1994/1995 (vers), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1994
- Affiche graphique, « Les Bergeries de la Mer », papier ; offset couleur, agence Jép & Carré, 1979, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri
- Maquette d'annonce presse graphique, « Facit : le charme efficace de la Suède. », papier, plastique ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977
- Maquette d'annonce presse graphique, « florinu de Barbara votre caprice-beauté !.. » , papier ; offset couleur, agence Guérard Publicité Création, 1960/1970, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri
- Maquette d'annonce presse graphique, « Ocyane de Barbara à chaque instant, votre ligne de fête... », papier, plastique ; offset couleur, agence Guérard Publicité Création, 1960/1970, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri
- Étude, « [Cavalier. Alpiniste. Tahitiennes. Éléphant. Plongeur. Voiliers. Oiseau] », papier canson ; dessin, feutre, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1990
- Étude, « [Femme mains sur les hanches] », papier canson ; dessin, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1990
- Étude, « [Femme. Homme] », toile sur carton ; peinture, crayon, vernissage, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1990
- Étude, « [Femme. Tableau. Lustre. Fauteuil] », toile sur carton ; peinture, crayon, vernissage, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1990
- Maquette de brochure, « [Les Nids de Port-Royal - château] », toile sur carton ; peinture, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Maquette de brochure, « [Les Nids de Port-Royal - femme-roses-chien] », toile sur carton ; peinture, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Maquette de brochure, « [Les Nids de Port-Royal - écolier] », toile sur carton ; peinture, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Maquette de brochure, « [Les Nids de Port-Royal - lotissement de maisons] », toile sur carton ; peinture, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Étude, « [Intérieur-salon-bureau] », toile sur carton ; aquarelle, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Maquette d'annonce presse graphique, « [Total knows how] » , toile sur carton ; peinture à l'huile ; carton (le passe-partout est en carton), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Maquette d'annonce presse graphique, « [Total knows how] », toile sur carton ; peinture à l'huile ; carton (le passe-partout est en carton), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Maquette d'annonce presse graphique, « [Total knows how] », toile sur carton ; peinture à l'huile ; carton (le passe-partout est en carton) ; papier calque, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984 (2 parties)
- Étude, « [La Poste. Timbre Sports] », papier calque ; crayon, papier ; crayon, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 2012 (5 parties)
- Étude, « [Cinquantenaire du Stade Rolland Garros] », papier ; feutre, aquarelle, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1978
- Maquette d'édition publicitaire, « [Automobile racontée par Jacques Laffite] », toile ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986

- Maquette d'édition publicitaire, « [Hippisme raconté par Freddy Head] », toile ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Maquette d'édition publicitaire, « [Volley-ball raconté par Alain Fabiani] », toile ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Étude, « [Chat-fleurs-immeuble] », Papier, carton ; crayon (dessin sur papier collé sur un carton avec un passe-partout), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976, auteur/ créatif Ludovic Brenot
- Maquette, « [Flora Soft - Callagan Famille] », toile sur carton ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976/07
- Maquette, « [Couple assis devant une maison] », toile sur carton ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985
- Maquette, « [Intérieur-salon-famille] », toile sur carton ; peinture à l'huile , ruban adhésif, métal (du ruban adhésif maintient un système de fixation en métal en haut au centre), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977
- Maquette, « [Bouchara] », toile sur carton papier cartonné ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982
- Maquette, « [Hommes assis autour d'un bureau écoutant une femme debout devant un tableau] », toile ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985
- Maquette, « [Hommes assis derrière un bureau] », toile, papier calque ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985
- Maquette, « [Personnes dansant] », toile sur carton, papier calque ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985
- Maquette, « [Homme soulevant une femme] », toile, papier calque ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985
- Maquette, « [Ara France. Restauration de collectivité] », toile sur carton ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979
- Maquette, « [Pharmuka] », toile, papier calque ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985
- Affiche graphique, « Bouscoulez vos loisirs ! Jouez au FOOTBALL AMERICAIN », papier ; offset couleur, agence PRP, 1982, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982
- Annonce-presse graphique, « Sagem. La réussite en partage. », papier, papier cartonné ; offset couleur, agence Dynamo, 1980/1990, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri
- Annonce-presse graphique, « Réussir... Jeunes diplômés... réussissez votre carrière avec Sagem » , papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1980/1990
- Maquette d'annonce presse graphique, « [Camions Ducros-bateaux-port] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1980/1990
- Maquette d'édition publicitaire, « Vivre une vie de loisirs », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1980/1990
- Magazine, «port el kantaoui les maisons de la mer (phase III) Tunisie », papier ; offset couleur, agence Publipromotion, 1977, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977, imprimeur Imprimerie La Nationale Édition
- Brochure, « Port El kantaoui le 1er port jardin de la méditerranée », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977
- Maquette, « [Un port de plaisance ultra-moderne] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977
- Maquette, « [Les "Maisons de la Mer" : un village typique construit dans la pierre du pays] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977
- Maquette, « [Port El Kantaoui : une nouvelle philosophie du tourisme] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977
- Maquette, « [Les Magasins réunis] », papier cartonné, papier photographique ; tirage photographique, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1982
- Affiche graphique, « Spring Court. I. Nastase vous conseille les seules chaussures entièrement ventilées », papier ; offset couleur, agence Ing-Go Marketing, 1970/1980, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Tunmer. 3^e Salon du Golf », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1989, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Changez de vie, osez le golf », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1996, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Judo à Bercy. Championnats d'Europe par équipes. Samedi 10 octobre 1987 », papier ; offset couleur, agence B & A, 1987, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1987
- Affiche graphique, « Judo & ju-jitsu. U.S. Ivry Centre Marie Curie », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1987
- Affiche graphique, « Gauloises Tenniswear Cup », papier ; offset couleur, agence CRFP, 1988, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri

- Maquette, « Golfeur », papier cartonné ; peinture à l'huile, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1980/2000
- Maquette, « Golfeur [détail] », papier cartonné, ruban adhésif ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1980/2000
- Affiche graphique, « 13e trophée Elisha Graves Otis », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1997
- Affiche graphique avant la lettre, « [14e trophée Elisha Graves Otis] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1998
- Affiche graphique, « 14e trophée Elisha Graves Otis », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1998
- Maquette d'affiche graphique, « Série "Médecine et Traumatologie du Sport" », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984/1995 (entre)
- Maquette d'affiche graphique, « Surgam. Traumatologie », papier cartonné, papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Maquette d'affiche graphique, « Fédération française de rugby. Le journal du Dimanche présentent », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976, imprimeur Frère (Georges) Paris-Tourcoing
- Affiche graphique, « Tracteuropa », papier ; offset couleur, agence Synergie-Kenyon & Eckardt, 1978, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1978, éditeur Édition Millfeuille, imprimeur Chabrilac S.A. Toulouse-Paris, France
- Affiche graphique, « Farandole. La cafétéria-famille. Plaisir d'une sortie ensemble », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984
- Affiche graphique, « Le Comté, on l'aime sans compter ! », papier ; offset couleur, agence HCM Besançon, 1985, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'affiche graphique, « [Tunmer. Vêtements pour homme. Avions] », papier ; offset couleur, agence Baraka, 1986, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France
- Maquette d'affiche graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », toile, papier, plastique ; offset couleur ; métal ruban adhésif (au dos un ruban adhésif avec 2 anneaux en métal), agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981, imprimeur Cecophim, France
- Maquette d'affiche graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », toile, papier, plastique ; offset couleur ; métal, ruban adhésif (au dos un ruban adhésif avec 2 anneaux en métal), agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981, imprimeur Cecophim, France
- Maquette d'affiche graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier ; offset couleur, agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981, imprimeur Cecophim, France
- Affiche graphique recto-verso, « Renault. Véhicules industriels », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980, imprimeur, France, 1980/09
- Affiche graphique, « Tour de France à la voile 86. Dunkerque 5 juillet - Menton 9 août », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986, imprimeur Typofilm
- Affiche graphique, « Good Year », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985, imprimeur Imprimerie La Pie
- Maquette d'affiche graphique, « [Voitures de courses - formule 1] », toile ; peinture à l'huile, vernissage, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985
- Maquette d'affiche graphique, « Changez de vie, osez le golf », toile ; peinture à l'huile, vernissage, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Maquette d'affiche graphique, « [Championnat de Sumo à Bercy] », toile ; peinture à l'huile, vernissage, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1998
- Maquette d'affiche graphique, « [Muriel Hermine au Zénith] », toile ; peinture à l'huile, vernissage, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986
- Plv à poser, « Caporal Export pour la pipe », carton ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985, éditeur Dufournet (éditeur)
- Annonce-presse graphique, « Get lucky... think lucky », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985
- Carte postale, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981
- Carte postale, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier cartonné,

- papier ; offset couleur, agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier ; offset couleur, agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981, imprimeur Cecophim, France
 - Annonce-presse graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier ; offset couleur, agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981, imprimeur Cecophim, France
 - Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier ; offset couleur, agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981
 - Annonce-presse graphique, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier ; offset couleur, agence Havas 11, 1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981
 - Emballage, « 13 toasts raisins », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977
 - Affiche graphique, « Cassegrain. Saupiquet. Des centaines de cadeaux à gagner aux jeux de plage », papier ; offset couleur, agence Euro-advertising, 1970, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, sans mention d'imprimerie
 - Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Vétivert. Guerlain. Paris », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979
 - Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Vétivert », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979
 - Annonce-presse graphique, « Fashion DE LEONARD », papier ; offset couleur, agence Akila Marais, 1970/1971, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, imprimeur Draeger
 - Annonce-presse graphique, « Ocyane de Barbara à chaque instant, votre ligne de fête... », papier ; offset couleur, agence Guérard Publicité Création, 1960/1970, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France
 - Annonce-presse graphique, « florin de Barbara votre caprice-beauté !.. », papier ; offset couleur, agence Guérard Publicité Création, 1960/1970, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri
 - Annonce-presse graphique, « Tissu Bouchara », papier ; offset couleur, agence Publi-Est/ Gerstenhaber & Cie, 1982, agence de communication et de design Polaris, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1982, sans mention d'imprimerie
 - Catalogue commercial, « [Scènes de vie] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1970/1980, éditeur E. F. MacDonald France, sans mention d'imprimerie
 - Annonce-presse graphique, « Hermès Faubourg Saint-Honoré », papier ; offset couleur, agence Wallace et Draeger, France, 1977, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1977, sans mention d'imprimerie
 - Document philatélique, « Collection Historique du Timbre-Poste Français », papier vélin ; gravure, agence Patte&Besset, 2012, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 2012, sans mention d'imprimerie
 - Pochette, « FIFAS. 50ème Anniversaire 1930-1980 », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1980, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « FIFAS. 50ème Anniversaire 1930-1980 », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1980, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « Gestiftet vom "Centre Français du Commerce Extérieur" und der "Fédération des Industries du Sport et des Loisirs" », papier ; offset couleur, agence Concurrence, 1980/1985 (vers), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, imprimeur Imprimerie Sofireix, France
 - Catalogue, « Citroën Compétition », papier cartonné, papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1985, imprimeur, France
 - Dossier de presse, « Gauloises Tenniswear Cup », papier cartonné, papier ; offset couleur (pochette et les feuilles), papier photographique ; tirage photographique (photo), agence CRFP, 1988, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, imprimeur Bricout S.A. (12 parties)
 - Tiré à part d'annonce-presse, « [joueur de tennis - billet de 1 dollar] », papier photographique ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1984
 - Programme, « Programme officiel des championnats internationaux de France 1978 », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1978
 - Encart, « Cinquantenaire du Stade Roland Garros », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1978
 - Encart, « Cinquantenaire du Stade Roland Garros », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1978
 - Enveloppe, « 1928-1978. Cinquantenaire du Stade Roland Garros », papier ; offset couleur, papier ; gravure (timbre), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1978, illustrateur Jean Lovera, graveur Pierre Bequet

- Enveloppe, « 1928-1978. Cinquantenaire du Stade Roland Garros », papier ; offset couleur, papier ; gravure (timbre), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1978, illustrateur Jean Lovera, graveur Pierre Bequet
- Carte postale, « 1928-1978. Cinquantenaire du Stade Roland Garros », papier ; offset couleur, papier ; gravure (timbre), éditeur Fédération Française de Tennis, 1978, illustrateur Jean Lovera, graveur Pierre Bequet
- Document philatélique, « Roland Garros. 1928-1978 », papier vélin ; gravure, gaufrage, illustrateur Dossivier, illustrateur Jean Lovera, graveur Pierre Bequet
- Affiche graphique, « Cinquantenaire du Stade Roland Garros », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1978, imprimeur Ateliers d'impressions Traeger
- Pochette, « 4èmes Internationaux Guy Laroche. Du 2 au 8 mars 1986 », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1985, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Tunmer. 1er Salon du Golf », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1987, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Hennessy Ladies Cup », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1998, sans mention d'imprimerie
- Carte, « [Lucarne] », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1990, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Surgam en traumatologie et le sport continue... », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986/1992, sans mention d'imprimerie
- Calendrier, « Surgam en traumatologie et le sport continue en 1996... », Papier, métal ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986/1992, sans mention d'imprimerie
- Maquette, « Pharmuka. Plaquette sur l'inhibition névrotique », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985
- Couverture de revue, « Rustica n° 2. Nicolas bricole », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1969/1970, sans mention d'imprimerie
- Couverture de revue, « Rustica n° 4. Les fleurs du soleil », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1969/1970, sans mention d'imprimerie
- Couverture de revue, « Rustica n° 8. Le potager aux cent visages », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1969/1970, sans mention d'imprimerie
- Revue, « Rustica n° 23. Jardinage. Maison. Bricolage », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970, imprimeur Imprimerie C. Van Cortenberg S.A.
- Tirage de couverture de revue, « Entreprise n° 689. Une marée de problème », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1968
- Couverture de revue, « Entreprise n°694. L'homme de l'année », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1968
- Couverture de revue, « Entreprise n° 705. Alliances et perspectives », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1969
- Couverture de revue, « Entreprise n° 773. Aviculteur et Oscar de l'exportation », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Total knows how », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984, imprimeur Printel Paris, Paris
- Livret, « Temporest. Une équipe à votre service SELON VOS BESOINS », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985 (vers), imprimeur Dlt imprimerie française d'éditions, Paris
- Brochure, « Philips radio-communications mobiles », papier, papier cartonné ; offset couleur, agence Edico-Publicis, 1975/1985, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, sans mention d'imprimerie, France
- Rapport d'activité, « Europe 1. Image & Son. Exercice 1978/79 », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980, imprimeur Printel Paris, France (3 parties)
- Pochette, cartes, « La collection des illustrateurs », papier ; offset couleur, 1980/1990 (13 parties)
- Revue, « Inter Poclain. Information N° 13 », papier ; offset couleur, agence P.V.P. Poclain, 1965/1975 (vers), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, imprimeur Rösch, Allemagne de l'Ouest (RFA)
- Brochure, « Poclain hydraulic excavators », papier, papier cartonné ; offset couleur, agence P.V.P. Poclain, 1965/1975 (vers), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, imprimeur Oberthür, Rennes
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « FRANCEAUX la clef du traitement des eaux », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980, sans mention d'imprimerie

- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « FONDETEC SISSON/ LEHMANN. A TWIN POWER TO SERVE FOUNDRY », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1978, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « “engetil-baudier” c'est le béton projeté », papier ; offset couleur, agence Pub. Olivier, 1965/1975 (vers), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « “engetil-baudier” c'est le béton projeté », papier ; offset couleur, agence Pub. Olivier, 1965/1975 (vers), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Le médical du XX^e siècle. Le jour où votre enfant confond bonbon et médicament... .. vous avez trois minutes pour agir ! », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Le médical du XX^e siècle. Est-il bien nécessaire d'en arriver là ?... », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Métro français ??? Non... mais acier Usinor », papier ; offset noir et blanc, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1965/1975 (vers), sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Voiture française ??? Non... mais acier Usinor », papier ; offset noir et blanc, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1965/1975 (vers), imprimeur Printel Paris
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Barrage en France ??? Non... mais acier Usinor », papier ; offset noir et blanc, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1965/1975 (vers), imprimeur Printel Paris
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Navire français ??? Non... mais acier Usinor », papier ; offset noir et blanc, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1965/1975 (vers), imprimeur Printel Paris
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Decaux sanisette. Illustration journal d'entreprise », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Decaux sanisette. Illustration journal d'entreprise. L'installation du sanitaire », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Pour que la fête soit inoubliable ! Louez votre sono Audioloc », papier, papier cartonné ; offset couleur, agence Publiscope, 1975/1985, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Brochure, « IN. Medal Intertechnique », papier ; offset couleur, agence Rythme Alpha, 1985, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1985, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Le Modem SAT au coeur de l'événement télématique. 2 500 Véliziens dialoguent avec les ordinateurs », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980/1990, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Performance SAT en téléphonie. La Direction Générale des Télécommunications a choisi la gamme TELCOM », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980/1990, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Performance SAT en téléphonie. La Direction Générale des Télécommunications a choisi la gamme TELCOM », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980/1990, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Première mondiale SAT à Biarritz. 6 000 familles vont se parler en visiophonie », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Si la présentation du livret est un drame familiale... documentez-vous immédiatement sur Ortho-Rapide », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980/1990, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse, « Si la présentation du livret est un drame familiale... documentez-vous immédiatement sur Ortho-Rapide », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1980/1990, sans mention d'imprimerie
- Brochure, « reims saint-remi », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977, sans mention d'imprimerie
- Maquette, photographie noir et blanc, « [Tecnoma] », papier, papier photographique ; offset couleur, tirage photographique, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1975/1985, sans mention d'imprimerie
- Pochette, livret, « Tecnoma », papier, papier cartonné ; offset couleur, agence Tecnoma-Publicité, 1975/1985, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, photographe/agence photographique Desmarteau-Reims-Color, imprimeur Debar Reims, France

- Dépliant, « Citernes souples. Flexibles tanks », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984, imprimeur LJ Baudry Fils, France, 1984/09
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « allez Berliet ! jamais seul avec Berbiet », papier ; offset noir et blanc, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1960/1980, photographe/agence photographique GLR 10, sans mention d'imprimerie
- Brochure, « Crédit du Nord prêts personnels », papier ; offset couleur, agence Studio Erick Grand, 1960/1980, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Tête de chapitre, « [Les Prêts] », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1985, sans mention d'imprimerie
- Brochure, « Match 1988. Bon Mutex. Engagez votre Mutuelle et vos vendeurs », papier ; offset couleur, agence D. Barthélémy, 1988, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, sans mention d'imprimerie (4 parties)
- Magazine, « Garden Party. Château de Grignon », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1988, imprimeur Imprimerie Marcel Bon - Vésoul, 1988/05
- Magazine, « GSF Promotion. 1er octobre 1993. N° 131 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1993, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Magazine, « GSF Promotion. 1er avril 1994. N° 133 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1994, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Magazine, « GSF Promotion. 1er juillet 1994. N° 134 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1994, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Magazine, « GSF Promotion. 1er octobre 1994. N° 135 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1994, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Magazine, « GSF Promotion. 1er janvier 1995. N° 136 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1994, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Magazine, « GSF Promotion. 1er juillet 1995. N° 138 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1994, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Magazine, « GSF Promotion. 1er octobre 1995. N° 139 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1994, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Magazine, « GSF Promotion. 1er janvier 1996. N° 140 », papier ; offset couleur, agence 48 Publicité, 1994, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, imprimeur Istra Strasbourg
- Dépliant, « Enfin un Club de tennis couvert à la dimension de Paris », papier ; offset couleur, agence Inter Publi/Conseil, 1979, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979, sans mention d'imprimerie
- Brochure publicitaire, « Sophia Country Club », papier plastifié ; offset couleur, éditeur Loveka, 1980/1990, illustrateur M. Dessort, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1979, photographe/agence photographique B Ronte, imprimeur Imprimerie Moderne du Lion Paris
- Brochure publicitaire, « Au coeur du Paris des Affaires, 1 400 m² de bureaux neufs à louer », papier cartonné ; offset couleur, agence Multi-Publicité, 1980/1990, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Plaquette publicitaire, « Les environs des Bergeries », papier ; offset couleur, agence Jep & Carré, 1980/1990, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Brochure publicitaire, « Les nouvelles rues commerciales de Beaubourg. Le quartier de l'Horloge », papier cartonné ; offset couleur, agence Christian Chassin S.A., 1978, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1978, illustrateur E Glushak, 1978, sans mention d'imprimerie
- Plaquette publicitaire, « Galaxie », papier cartonné, plastique ; sérigraphie couleur, papier, papier cartonné ; offset couleur, agence Delpire-Advico, 1970/1980, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie, France
- Plaquette publicitaire, « Une maison de maçons : oui vous pouvez. », papier ; offset couleur, agence Synergie BJK&E Éditions, 1970/1980, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie, France
- Plaquette publicitaire, « Maisons AST. Courcelles », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1995, sans mention d'imprimerie
- Plaquette publicitaire, « Maisons AST. Fontilly », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1995, sans mention d'imprimerie
- Plaquette publicitaire, « Maisons AST. Coislin », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1995, sans mention d'imprimerie
- Plaquette publicitaire, « Tarral. La maison occitane », papier ; offset couleur, agence Baraka, 1982/09, sans mention d'imprimerie
- Plaquette publicitaire, « Ast magazine informations n° 18 », papier ; offset couleur, agence Lombard & Associés, 1979, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1979, sans mention d'imprimerie

- Plaquette publicitaire, « Les jardins de Montparnasse », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1982, sans mention d'imprimerie
- Brochure publicitaire, « Les Nids de Port-Royal », papier cartonné ; offset couleur, agence Olympe, 1977, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1977, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Rome. Le Caire. Karachi », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1980, sans mention d'imprimerie
- Magazine, « Revue du Comité de la Sécurité Routière N° 9. Mars 1976 », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976, imprimeur Eurepi
- Affiche graphique, « Agglomération = piétons. Ralentissons », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1976, imprimeur A. Karcher Aubervilliers
- Affiche graphique, « Welcome, Captain W.E. Warwick ! », papier ; offset noir et blanc, agence Havas Conseil, 1970/1980, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, sans mention d'imprimerie
- Brochure, « Décembre 1986. World Philharmonic Orchestra dirigé par Lorin MAAZEL », papier ; offset couleur, agence Caramel, 1986, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Découvrez le hameau en Beaujolais », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1999, sans mention d'imprimerie
- Brochure publicitaire, « L'Echaugette », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1970/1980, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Azur, un bateau nommé plaisir », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1982
- Rough, « [Citroën Compétition] », papier ; crayon graphite, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1985 (10 parties)
- Livre, « Automobile racontée par Jacques Laffite », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986, imprimeur Maury Malesherbes, Malesherbes, 1986
- Livre, « Hippiisme raconté par Freddy Head », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986, imprimeur Maury Malesherbes, Malesherbes, 1986
- Livre, « Volley-ball raconté par Alain Fabiani », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986, imprimeur Maury Malesherbes, Malesherbes, 1986
- Livre, « Football raconté par Joel Bats », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985, imprimeur Maury Malesherbes, Malesherbes, 1985
- Livre, « Voile racontée par Marc Pajot », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985, imprimeur Maury Malesherbes, Malesherbes, 1985
- Livre, « Rugby raconté par Jérôme Gallion », papier, papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985, imprimeur Maury Malesherbes, Malesherbes, 1985
- Livret, « Médecine et Traumatologie de hockey sur glace », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1995, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie du cyclisme », papier ; offset couleur, agence P.P.A. Paris, 1984/1995 (entre), illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie du football », papier ; offset couleur, agence P.P.A. Paris, 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1984, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie du golf », papier ; offset couleur, agence P.P.A. Paris, 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1984, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie de la course à pied », papier ; offset couleur, agence P.P.A. Paris, 1985, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1985, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie du ski », papier ; offset couleur, agence P.P.A. Paris, 1986, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1986, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie de la voile et planche à voile », papier ; offset couleur, agence Daniel Picart Realisations, 1989, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1989, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie du judo », papier ; offset couleur, agence Daniel Picart Realisations, 1990, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1990, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie des sports équestres », papier ; offset couleur, agence Quanta Productions, 1990, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1990, sans mention d'imprimerie
- Livret, « Médecine et Traumatologie en patinage artistique et danse sur glace », papier ; offset couleur,

illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, 1994, sans mention d'imprimerie

- Trophée, « Le Marker d'argent 83 », bronze, anonyme, 1983
- Trophée, « Marker d'argent 83. Trophée Mecanorma du Grand Prix de l'Illustration », papier ; encre, anonyme, 1983
- Marbre bronze, « 1^{er} Festival de Chamonix 1986. Grand Prix de l'illustration », anonyme, 1986
- Bouteille, « Champagne de Castellane », papier, verre ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1989
- Affiche photographique, « alain rouland », papier ; offset couleur, directeur artistique Raoul Mouillard, 1980/2000, illustrateur Elizabeth Fenn, photographe/agence photographique Didier Thouvenel, photographe/agence photographique Alain Wolff, imprimeur Socedit-Paris
- Affiche graphique, « Service National-Gendarmerie. Apprendre et donner », papier ; offset couleur, affichiste Foré, Philippe (Philippe Fauré, dit), 1994, imprimeur imprimerie SDG Fort de Rosny
- Affiche graphique, « Prix littéraire de la Gendarmerie Nationale », papier ; offset couleur, affichiste Foré, Philippe (Philippe Fauré, dit), 1994, imprimeur imprimerie SDG Fort de Rosny
- Affiche graphique, « Drogue. Le Gendarme sévit », papier ; offset couleur, affichiste Raymond Savignac, 1994/1995 (vers), imprimeur imprimerie SDG Fort de Rosny
- Affiche graphique, « Drogue. Le Gendarme protège », papier ; offset couleur, affichiste Raymond Savignac, 1994/1995 (vers), imprimeur imprimerie SDG Fort de Rosny
- Affiche graphique, « La Gendarmerie fait sa pub », papier ; offset couleur, affichiste Raymond Savignac, 1995, imprimeur imprimerie SDG Fort de Rosny
- Affiche graphique, « Portes ouvertes à la gendarmerie », papier ; offset couleur, affichiste Raymond Savignac, 1996, imprimeur imprimerie SDG Fort de Rosny
- Carte postale, « Champagne de Castellane », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1989, imprimeur OF 7 Imprimerie Epernay
- Carte postale, « Salon du tourisme Savanat », papier ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1986, imprimeur Typorapide Rennes
- Carte postale, « Ensoleillez la vie, débouchez un Corbières », papier cartonné ; offset couleur, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981
- Affiche graphique, « [Magasins réunis. -20 % sur tout le rayon] », papier ; offset couleur, agence Publicscope,

1981, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1981, imprimeur A. Karcher Aubervilliers, Aubervilliers (2 parties)

- Affiche graphique, « 12e Salon international de la musique », papier ; offset couleur, agence Fantôme (agence), 1985, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1985, sans mention d'imprimerie, (2 parties)

- Affiche graphique, « Honda 50. Dès 14 ans. Ticket cœur », papier ; offset couleur, agence Hautefeuille (Agence), 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984, imprimeur A. Karcher Aubervilliers, Aubervilliers

- Affiche graphique, « Honda scooters. Ticket vert », papier ; offset couleur, agence Hautefeuille (Agence), 1984, illustrateur Jean-François Arrigoni Neri, France, 1984, imprimeur A. Karcher Aubervilliers, Aubervilliers

Offerts par Florence Arrigoni Neri

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition John Smith, Le baiser, à La Galerie », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, 2014

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition Scroll infini, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, 2014

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition Only the lonely, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, 2015

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition Problèmes de type grec, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2015

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition Pierre Joseph, Hypernormandie, à la Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2015

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition Les limbes, présentée à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2016

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, Tes mains dans mes chaussures, présentée à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2016

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, Tes mains dans mes chaussures 3/3, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2016

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, Une maison de pierre dans une

métropole utilisant tout type d'éclairage habités par ceux qui invitent les autres, à la Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2016

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, La langue de ma bouche, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2017

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, Hands, spells and papers, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2018

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, Hands, spells and papers. Fancion 93 #5 », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, 2018

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, Caméléon Club, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2019, atelier/studio graphique Catalogue Général

- Affiche graphique/photographique, « Autour de l'exposition, Le pouvoir du dedans, à La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, graphiste Marie Proyart, France, 2018

- Papier à en-tête, « La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec [John Smith] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général

- Papier à en-tête, « La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec [Tourange du film Out of the Blue] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique

- Papier à en-tête, « La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec [Borborygmus] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017

- Papier à en-tête, « La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec [Borborygmus] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017

- Papier à en-tête, « La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec [vendredi 6 juillet 2018] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018

- Papier à en-tête, « La Galerie, centre d'art contemporain, Noisy-le-Sec [Pierre Joseph] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016

- Carton d'invitation, « Infinite Scroll. La Galerie », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014

- Carton d'invitation, « Only the lonely », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015

- Carton d'invitation, « Problème de type grec. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015

- Carton d'invitation, « Hypernormandie. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016

- Carton d'invitation, « Une maison de pierre. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017

- Carton d'invitation, « Les limbes. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016

- Carton d'invitation, « Tes mains dans mes chaussures. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec [2 photos] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017

- Carton d'invitation, « Tes mains dans mes chaussures. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec [1 photo] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016

- Carton d'invitation, « Tes mains dans mes chaussures. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec [2 photos] », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016

- Carton d'invitation, « Tes mains dans mes chaussures. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec [2photos] », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018

- Carton d'invitation, « Hands, spells and papers. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018

- Carton d'invitation, « Le pouvoir du dedans. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018

- Carton d'invitation, « Caméléon club. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2019

- Carte de correspondance, « La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014

- Carte de correspondance, « La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; sérigraphie couleur, atelier/

- studio graphique Catalogue Général, France, 2014
- Dépliant, « Journal enfant de l'exposition de John Smith. La Galerie », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
 - Dépliant, « Journal enfant de l'exposition Scroll Infini. La Galerie », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015
 - Dépliant, « Journal enfant de l'exposition Only the lonely. La Galerie », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015
 - Catalogue, « Scroll infini. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015
 - Catalogue, « Only the lonely. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015
 - Catalogue, « Problème de type grec. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015
 - Catalogue, « Pierre Joseph, Hypernormandie. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015
 - Catalogue, « Les limbes. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016
 - Catalogue, « Tes mains dans mes chaussures 1/3. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016
 - Catalogue, « Tes mains dans mes chaussures 2/3. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016
 - Catalogue, « Tes mains dans mes chaussures 3/3. La Galerie, centre d'art, Noisy-le Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2016
 - Catalogue, « Une maison de pierre. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
 - Catalogue, « La langue de ma bouche. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018
 - Catalogue, « Hands, spells and papers. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018
 - Catalogue, « Le pouvoir du dedans. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018
 - Catalogue, « Tarek Lakhri, Caméléon club. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2019
 - Catalogue, « John Smith, le baiser. La Galerie, centre d'art, Noisy-le-Sec », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
 - Papier à en-tête, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Carte de visite, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Carte de visite, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Enveloppe, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Enveloppe, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Enveloppe, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Carte de correspondance, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Carton d'invitation, « La fabrique des possibles. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Carton d'invitation, « Adrian Schiess, peinture. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
 - Carton d'invitation, « Eric Hattan. Habiter l'inhabituel. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
 - Carton d'invitation, « Esthétique du livre d'artiste. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
 - Dépliant, « La fabrique des possibles. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013 (2 parties)

- Dépliant, « Yazid Oulab. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013 (2 parties)
- Dépliant, « Ulysses au Frac. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Dépliant, « Adrian Schiess, peinture. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014 (2 parties)
- Dépliant, « Marie Bovo. La danse de l'ours. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015
- Dépliant, « Marie Reinert. Défense Yokohama. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
- Dépliant, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur. Programme. Janvier - Juin 2015 », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
- Dépliant, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur. Programme. Juillet - Décembre 2014 », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
- Dépliant, « FRAC Provence Alpes Côte d'Azur. Programme. Janvier - Juin 2014 », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Brochure, « Esthétique du livre d'artiste. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Brochure, « Esthétique du livre d'artiste. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Brochure, « Eric Hattan, Beyroots, 2011. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
- Dépliant, « Cristof Ivoré, Untitles, 2012-2013. FRAC Provence Alpes », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2014
- Dépliant, « Ulysses. Carnet d'exploration. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Dépliant, « Yazid Oulab. Carnet d'exploration. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Brochure, « La fabrique des possibles. Carnet d'exploration. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Dépliant, « Le centre de documentation. FRAC Provence Alpes Côte d'Azur », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2013
- Enveloppe, « [FRAC Provence Alpes Côte d'Azur] », papier, atelier/studio graphique
- Affiche graphique/photographique, « A pour architecture. Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « C pour Commémorer. Après, un projet d'Eric », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « E pour Ecole. Après, un projet d'Eric », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « F pour Fûkeiron, la théorie du paysage. Après, un projet d'Eric », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « H pour Hypnose. Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « J pour Justice. Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « L pour artistes en Lutte. Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « M pour Mouvement-image. Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « O pour O mon pays ! Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « P pour Présent Passé. Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « T pour le Temps passé. Après, un projet d'Eric », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « R pour Rendre des comptes. Après, un projet d'Eric Baudelaire », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017
- Affiche graphique/photographique, « Mobile Immobile [adolescents s'embrassant. Touriste devant pyramide] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018 (2 parties)
- Affiche graphique/photographique, « Mobile Immobile [migrant. Vue d'une ville] », papier ; offset

- couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018 (2 parties)
- Affiche graphique/photographique, « Mobile Immobile [métro. architecture] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018 (2 parties)
 - Affiche graphique/photographique, « Les Prairies. Ateliers de Rennes. Biennale d'art contemporain », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2012
 - Livret, « Après. Un projet d'Eric Baudelaire. Centre Pompidou », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017, imprimeur Cassochrome
 - Livret, « Après. Un projet d'Eric Baudelaire. Centre Pompidou », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2017, imprimeur Cassochrome
 - Livret, « Frédéric Ciriez. Les aventures de Luckie Prairie. Rond-point à l'anglaise », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2012
 - Livret, « Maylis de Kerangal. Les aventures de Luckie Prairie. Dans les maïs », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2012
 - Livret, « Claire Guezengar. Les aventures de Luckie Prairie. Mon jardin, ma maison », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2012
 - Livret, « Pascale Bouhénic. Les aventures de Luckie Prairie. Toute l'eau des prairies », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2012
 - Livret, « Stéphane bouquet. Les aventures de Luckie Prairie. Il n'y a que ça dans la vie », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2012
 - Revue, « Multitudes.10.octobre 2002 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2002, imprimeur Imprimerie Floch
 - Revue, « Multitudes.11.Hiver 2003 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2003, imprimeur Imprimerie Floch
 - Revue, « Multitudes.12.Printemps 2003 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2003, imprimeur Imprimerie Floch
 - Revue, « Multitudes.13. Eté 2003 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2003
 - Revue, « Multitudes.14. Automne 2003 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2003, imprimeur Imprimerie Floch
 - Revue, « Multitudes.15. Hiver 2004 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2004, imprimeur Imprimerie Floch
 - Revue, « Multitudes.16. Printemps 2004 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2004, imprimeur Imprimerie Floch
 - Revue, « Multitudes.17. Eté 2004 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2004
 - Revue, « Multitudes.18. Automne 2004 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2004, imprimeur Imprimerie Floch
 - Revue, « Multitudes.19. Hiver 2005 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2005, imprimeur Nouvelle Imprimerie Laballery
 - Revue, « Multitudes. 20. Printemps 2005 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2005, imprimeur Nouvelle Imprimerie Laballery
 - Revue, « Multitudes. 21. Eté 2005 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2005, imprimeur Nouvelle Imprimerie Laballery
 - Revue, « Multitudes. 22. Automne 2005 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2005, imprimeur Nouvelle Imprimerie Laballery
 - Revue, « Multitudes. 23. Hiver 2006 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2006, imprimeur Nouvelle Imprimerie Laballery
 - Revue, « Multitudes. 25. Eté 2006 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2006, imprimeur Nouvelle Imprimerie Laballery
 - Revue, « Multitudes. 26. Automne 2006 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2006, imprimeur Europe Still & Eurotech
 - Catalogue d'exposition, « Dominique Gonzalez-Foerster 1887-2058 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2015, imprimeur Artes Graficas Palermo, Madrid
 - Livre, « Anthologie aires de jeux au Japon », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2019, imprimeur Cassochrome
 - Livre, « Anthologie aires de jeux d'artistes », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2010, imprimeur Cassochrome
 - Livre, « Factographies », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2010, imprimeur Imprimerie GDS

- Livre, « Factographies », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2010, imprimeur Imprimerie GDS
 - Livre, « Nicoalas Chardon. In & out », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2010, imprimeur Cassochrome
 - Livre, « Nicoalas Chardon. In & out », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2010, imprimeur Cassochrome
 - Livre, « Nicoalas Chardon. Tempo, moteur, corpus, index, modernista. Catalogue », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2004, imprimeur Imprimerie Floch
 - Livre, « Le centre ne peut tenir. Lafayette Anticipations », papier ; risographie, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2018
 - Livre, « Eric Baudelaire. The Makes. », papier ; offset, atelier/studio graphique Catalogue Général, France, 2010, imprimeur Re.Bus (Italie)
- Offerts par Marie Proyart et Jean-Marie Courant - Catalogue Général
- Programme, « Point Ephémère Janvier 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2010, illustrateur Muzo (Jean-Philippe Masson, dit)
 - Programme, « Point Ephémère Février 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Jacques Floret
 - Programme, « Point Ephémère Mars 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Hippolyte Hentgen
 - Programme, « Point Ephémère Avril 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Nunila (Athina Vamvassaki, dite)
 - Programme, « Point Ephémère Mai 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Philomène Le Lay
 - Programme, « Point Ephémère Juin 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Alice Assouad
 - Programme, « Point Ephémère Été 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Amélie Scotta
 - Programme, « Point Ephémère Septembre 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Dugudus (Régis Léger dit)
 - Programme, « Point Ephémère Octobre 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Roxane Gay
 - Programme, « Point Ephémère Novembre 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Arnika Müll
 - Programme, « Point Ephémère Décembre 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Pierre Allain
 - Programme, « Point Ephémère Janvier 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, illustrateur Franck Tallon
 - Programme, « Point Ephémère Février 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Guérine Regnaut, 2012
 - Programme, « Point Ephémère Mars 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Amina Bouajila
 - Programme, « Point Ephémère Avril 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Paul Grelet
 - Programme, « Point Ephémère Mai 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur David Lestringant
 - Programme, « Point Ephémère Juin 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Isabel Loyer
 - Programme, « Point Ephémère Été 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Melody Leblond
 - Programme, « Point Ephémère Septembre 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Willem (Bernhard Willem Holtrop, dit)
 - Programme, « Point Ephémère Octobre 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Fior, Musta
 - Programme, « Point Ephémère Novembre 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Flore Kunst
 - Programme, « Point Ephémère Décembre 2012 », Papier, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2012, illustrateur Alessia Castellano
 - Programme, « Point Ephémère Janvier 01.2013 », papier, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2012
 - Programme, « Point Ephémère Février 02.2013 », papier, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013, imprimeur Rivaton
 - Programme, « Point Ephémère Mars 03.2013 », papier, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013, imprimeur Rivaton
 - Programme, « Point Ephémère Avril 04.2013 », papier, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013, imprimeur Rivaton
 - Programme, « Point Ephémère Mai 05.2013 », papier, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013, imprimeur Rivaton

- Programme, « Point Ephémère Juin 06.2013 », papier, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013, imprimeur Rivaton
- Flyer, « Point Ephémère Janvier 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2010
- Flyer, « Point Ephémère Février 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Mars 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Avril 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Mai 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Juin 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Eté 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, 15 cm (hauteur) ; 10,5 cm (largeur), PR 2020.45.35, Valeur unitaire : 5 €
- Flyer, « Point Ephémère Septembre 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Octobre 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Novembre 2011 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Janvier 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
- Flyer, « Point Ephémère Février 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Mars 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Avril 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Mai 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Juin 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Eté 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Septembre 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Octobre 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Novembre 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Décembre 2012 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Janvier 01.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2012
- Flyer, « Point Ephémère Février 02.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Mars 03.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Avril 04.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Mai 05.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Juin 06.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Juillet/Août 13 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Septembre 09.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Octobre 10.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Novembre 11.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Décembre 12.2013 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Janvier 01.2014 », papier cartonné, papier coloré ; offset noir et blanc, graphiste Frédéric Tacer, 2013
- Flyer, « Point Ephémère Février 02.2014 », papier brillant ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
- Flyer, « Point Ephémère Mars 03.2014 », papier brillant ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
- Flyer, « Point Ephémère Avril 04.2014 », papier brillant ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
- Flyer, « Point Ephémère Mai 05.2014 », papier brillant ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
- Flyer, « Point Ephémère Juin 06.2014 », papier brillant ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
- Flyer, « Point Ephémère Juillet 07.2014 », papier brillant ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014

- Flyer, « Music Covers », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011, 10,5 cm (hauteur) ; 15 cm (largeur)
 - Flyer, « Music Covers », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
 - Flyer, « Cycle de rencontres Point Ephémère 2012-2013 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
 - Dépliant, « Danse Point Ephémère Résidences 2011 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
 - Dépliant, « Point Ephémère Spectacle vivant 2013 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2013
 - Dépliant, « Petites formes D-cousues. Festival de danse contemporaine & autres formes. 11-15 juin 2013. Point Ephémère Paris », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2013
 - Dépliant, affiche graphique, « Petites formes D-cousues. 6-10.6.11 Festival de danse contemporaine et autres formes », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2011
 - Dépliant, affiche graphique, « Petites formes D-cousues 2012 Festival de danse contemporaine et autres formes », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2012
 - Livre, « Victor Hugo Les Misérables I Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2019, imprimeur Liberduplex, Sant Llorenç d'Hortons, 2019/02
 - Livre, « Guy de Maupassant Pierre et Jean Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur Maury Malesherbes, Malesherbes, 2018/12
 - Livre, « Homère Odyssée Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur CPI France, France, 2018/11
 - Livre, « William Shakespeare Othello », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur Liberduplex, Sant Llorenç d'Hortons, 2018/05
 - Livre, « Beaumarchais Le Barbier de Séville Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur Black Print Barcelone, Barcelone, 2018/08
 - Livre, « Emile Zola Germinal Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur Liberduplex, Sant Llorenç d'Hortons, 2018/08
 - Livre, « François Rabelais Gargantua Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur CPI France, France, 2018/05
 - Livre, « Marcel Proust Du côté de chez Swann Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur CPI France, France, 2018/05
 - Livre, « Marivaux L'Île des esclaves Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur Liberduplex, Sant Llorenç d'Hortons, 2018/07
 - Livre, « Emile Zola Nana Classiques Pocket », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2018, imprimeur Liberduplex, Sant Llorenç d'Hortons, 2018/11
 - Livre, « Henry James Ce que savait Masie 10/18 », papier cartonné, papier ; offset couleur, vernissage, graphiste Frédéric Tacer, 2019, imprimeur CPI France, France
 - Livre, « Samuel Richardson Paméla ou la vertu récompensée 10/18 », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2019, imprimeur CPI France, France
 - Livre, « Edith Wharton Été 10/18 », papier cartonné, papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2019, imprimeur CPI France, France
 - Affiche graphique, « Une Saison graphique 15. Parcours de design graphique contemporain. Du 18 mai au 27 juin 2015 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2015, imprimeur Léopard Graphique, France
 - Affiche graphique, « Œuvres utiles. Exposition 12.12.14 - 21.03.15 Les Silos-Chaumont », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014, imprimeur Léopard Graphique, France
 - Affiche graphique, « Nuit blanche Metz 5-6 oct. 2013 », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Studio Frédéric Tacer, 2013, graphiste Frédéric Tacer, imprimeur Léopard Graphique, France
 - Affiche graphique, « Behind the seen », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
 - Affiche graphique, « Behind the seen », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
 - Affiche graphique, « Behind the seen », papier ; offset couleur, graphiste Frédéric Tacer, 2014
- Offerts par Frédéric Tacer
- Catalogue d'exposition, « Folk Art africain ? », toile, plastique, papier ; offset couleur, impression à chaud, sérigraphie couleur, éditeur Éditions Confluence, 2015/09, graphiste Fanette Mellier, imprimeur Art & Caractère, Lavaur, 2015/09 (3 parties)
 - Livre, « Le FRAC, toute une histoire ! », carton, papier ; offset couleur, sérigraphie couleur, éditeur Éditions Cairn, 2019, graphiste Fanette Mellier, sans mention d'imprimerie

- Catalogue d'exposition, « Narcisse ou la floraison des mondes », carton, papier ; offset couleur, impression à chaud, éditeur Actes Sud, 2019/12, graphiste Fanette Mellier, imprimeur Art & Caractère, Lavour, 2019/11
- Brochure, « FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Narcisse ou la floraison des mondes », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2019, imprimeur Art & Caractère, 2019
- Marque page, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Brochure, « Art & Entreprise. La passion de créer. FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA », papier cartonné, papier ; offset couleur, impression à chaud, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Sac en coton (tote-bag), « Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA », coton ; sérigraphie couleur, teinture, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Sac en coton (tote-bag), « Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA », coton ; sérigraphie couleur, teinture, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Sac en coton (tote-bag), « Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA », coton ; sérigraphie couleur, teinture, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte d'abonné, « La Fracarte », plastique ; offset couleur, dorure à chaud, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Cyril Vergès] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Cyril Vergès », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Claire Jacquet », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Claire Jacquet] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Nadine Beuter] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Aurore Combasteix] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Vanessa Desclaux] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Vanessa Diaz] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Pauline Duchesne] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Armance Duvivier] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Loris Estival] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Morgane Gouzien] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Gurvan Jehanno] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Iloé Lafond] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Félicie Legrand] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Anne-Cécile Maddedu] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Maud Menier] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Karen Tanguy] », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Cristian Tyas] », papier cartonné ; offset

- impression holographique, encre phosphorescente, dorure à chaud, éditeur Éditions du livre, 2016, graphiste Fanette Mellier, imprimeur Lézard Graphique, imprimeur Art & Caractère (5 parties)
- Livre, « Le Papillon imprimeur », papier cartonné, élasthanne, métal ; offset couleur, sérigraphie couleur, impression holographique, encre phosphorescente, dorure à chaud, éditeur Éditions du livre, 2016, graphiste Fanette Mellier, imprimeur Art & Caractère (5 parties)
 - Marque page, « Matriochka », papier cartonné ; offset couleur, dorure à chaud, graphiste Fanette Mellier, 2019, sans mention d'imprimerie
 - Sous-bock, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA] », carton, papier ; offset couleur, collage, graphiste Fanette Mellier, 2020
 - Sous-bock, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA] », carton, papier ; offset couleur, collage, graphiste Fanette Mellier, 2020
 - Sous-bock, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA] », carton, papier ; offset couleur, collage, graphiste Fanette Mellier, 2020
 - Badge, « [FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA] », Métal, plastique ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2020, sans mention de fabricant
 - Brochure, « Narcissus or the flowering of worlds », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2019, sans mention d'imprimerie
 - Programme, « Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Les rendez-vous culturels du Frac », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2019, sans mention d'imprimerie
 - Programme, « Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Livret des expositions », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, imprimeur Art & Caractère, 2020
 - Jeton, « Frac. Bon pour un tour », plastique ; thermoformé, graphiste Fanette Mellier, 2019/2020, sans mention de fabricant
 - Jeton, « Frac. Bon pour un tour », plastique ; thermoformé, graphiste Fanette Mellier, 2019/2020, sans mention de fabricant
 - Jeton, « Frac. Bon pour un tour », plastique ; thermoformé, graphiste Fanette Mellier, 2019/2020, sans mention de fabricant
 - Affiche photographique, « FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA. Narcisse ou la floraison des mondes », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2019
 - Affiche photographique, « Narcisse ou la floraison des mondes », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, 2019, imprimeur Lézard Graphique
- Offerts par Fanette Mellier
- Affiche graphique, « Ici L'Onde. Ce que sait la main. Janv - Mars », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique, « Ici L'Onde. Sound & Vision. Avr - Juin », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique, « Ici L'Onde. Futurama. Sept - Déc », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Lézard Graphique
 - Programme, « Ici L'Onde. Ce que sait la main. Janv - Mars », papier, caoutchouc ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2019/01 (3 parties)
 - Programme, « Why Note Centre de création musicale », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Média Graphic, Rennes
 - Affiche graphique/photographique, « Eva Taulois. Ni dans les rouges-gorges ni dans les bisons. 21.09 - 08.12. Centre d'Art Contemporain Chanot », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Affiche graphique/photographique, « Ariane Loze. Nous ne sommes pas, nous devenons. 26.01 - 31.03. Centre d'Art Contemporain Chanot », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Affiche graphique, « Take a(back) the economy. 13/04 - 07/07. Centre d'Art Contemporain Chanot », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Carton d'invitation, « Eva Taulois. Ni dans les rouges-gorges ni dans les bisons. 21.09 - 08.12. Centre d'Art Contemporain Chanot », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Carton d'invitation, « Ariane Loze. Nous ne sommes pas, nous devenons. 26.01 - 31.03. Centre d'Art Contemporain Chanot », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Carton d'invitation, « Take a(back) the economy. 13/04 - 07/07. Centre d'Art Contemporain Chanot », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Programme, « Centre d'Art contemporain Chanot 2019 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Carte de vœux, « Centre d'Art contemporain Chanot 2019 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
 - Carte de vœux, « 40 ans [20+20] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019

- Affiche graphique, « Ici L'Onde. Sept-Déc 2018 Dijon », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici L'Onde. Jan - Mars 2019 Dijon », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Programme, « Ici L'Onde. Jan - Mars 2019 Dijon », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Affiche graphique, « Ici L'Onde. Avr - Juin 2019 Dijon », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Lézard Graphique
- Programme, « Ici L'Onde. Avr - Juin 2019 Dijon », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Affiche graphique/photographique, « Franc Tamponnage 28 Sept - 28 Oct 2018 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique/photographique, « Franc Tamponnage 28 Sept - 28 Oct 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Affiche graphique/photographique, « Franc Tamponnage 28 Sept - 28 Oct 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Programme, « Franc Tamponnage 28 Sept - 28 Oct 2018 », papier métal ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Affiche graphique, « 19^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris. Le Grand Action 10-15 Oct 2017 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Dépliant, « 19^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris. Le Grand Action 10-15 Oct 2017 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Catalogue, « Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris. 19^e édition 2017 », papier, papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Affiche graphique, « Le Kiosque Saison 2020/2021 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Le Kiosque Saison 2020/2021 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Lézard Graphique
- Catalogue d'exposition, « Alive. Lydie Jean-Dit-Pannel », papier, carton, métal ; offset couleur, impression à chaud, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2020/03
- Rapport d'activité, « Fondation d'Entreprise Hermès. Rapport d'activité 2019 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur FOT, Pusignan, 2020/03
- Catalogue, « 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 », papier, carton ; offset couleur, impression à chaud, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Rapport d'activité, « Fondation d'Entreprise Hermès. Rapport d'activité 2018 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur FOT, 2019/03
- Revue, « Nos Années Sauvages n°6 Mythologies », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Catalogue d'exposition, « Histoires Naturelles », papier, carton, métal ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Média Graphic
- Catalogue d'exposition, « Hugo Capron », papier, papier cartonné ; offset couleur, dorure à chaud, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Média Graphic
- Brochure, « Oeuvres d'art contemporain dans l'espace public à Chagny », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Média Graphic
- Livre, « Maison d'arrêt Paris la Santé métamorphose 2014-2018 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018, imprimeur Deux-Ponts, 2018/06
- Revue, « Nos Années Sauvages n°5 Insurrection », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Estimprim, Doubs (département), 2016
- Livre, « Design d'interaction Panorama des réalisations françaises 2015 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015, imprimeur Deux-Ponts, Bresson

- Livre, « Chronique du chantier de l’Arsenal », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2013, imprimeur Darantière Quetigny, 2013
- Carton d’invitation, « Par amour du goût. Mazaccio & Drowilal », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020
- Carton d’invitation, « Faut-il que sa colère soit exemplaire ? Fanny Durand », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Carton d’invitation, « Signal Mouvement Violaine Lochu », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Carton d’invitation, « Veoacrf / Teretxin Laurent Tixador », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, photographe Laurent Tixador
- Carton d’invitation, « 3APR [Zarya] Anne-Charlotte Finel », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Carton d’invitation, « Le Hasard vaincu Nicolas Daubanes », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Carton d’invitation, « The issue’s not whether you’re paranoid Lenny... David Droubaix », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Carton d’invitation, « Hors-piste Romuald Dumas-Jandolo », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Carton d’invitation, « Herbe aux perruches (Asclepias Syriaca) Frédéric Houvert », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Carton d’invitation, « Transpoème Sergio Verastegui », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Carton d’invitation, « Un Mur d’argyle Guillaume Constantin », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Carte de visite, « Centre d’Art contemporain Chanot », papier cartonné ; offset couleur, dorure à chaud, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Carte publicitaire, « Cours Stages Modelage Poterie Tournage [L’Atelier des céramistes] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Carte publicitaire, « Cours Stages Modelage Poterie Tournage [L’Atelier des céramistes] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Carte publicitaire, « Cours Stages Modelage Poterie Tournage [L’Atelier des céramistes] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Carte publicitaire, « Stages Cours Tournage Poterie Modelage [L’Atelier des Céramistes] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Carte publicitaire, « Stages Cours Tournage Poterie Modelage [L’Atelier des Céramistes] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Carte publicitaire, « Cours Tournage Poterie Stages Modelage [L’Atelier des Céramistes] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Carte publicitaire, « Cours Stages Modelage Poterie Tournage [L’Atelier des céramistes] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Carton d’invitation, « [Rendez-vous particuliers LVMH Métiers d’Art] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Carton d’invitation, « [Rendez-vous particuliers LVMH Métiers d’Art] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Carton d’invitation, « [Rendez-vous particuliers LVMH Métiers d’Art] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Programme, « ARTCENA Semestre 1 2019 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Média Graphic
- Programme, « ARTCENA Semestre 2 2019 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Média Graphic
- Programme, « ARTCENA Semestre 1 2020 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Média Graphic

- Dépliant, « Centre d'art contemporain Le Kiosque 2019-2020 La Chapelle des Calvairiennes », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
- Carte de vœux, « Adhex soutient la création contemporaine. En 2018, les artistes Pierre Labat et Sylvain Chauveau ont activé chez Adhex Black Composition, une pièce virtuelle », carton ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Carte de vœux, affiche photographique, « Dépliant, « Toute l'équipe Adhex vous présente ses meilleurs vœux », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 28 septembre 2017 La Péniche », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 23 novembre 2017 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 1er mars 2018 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 15 mars 2018 La Vapeur », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 19 avril 2018 La Vapeur », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 17 mai 2018 La Vapeur », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 7 juin 2018 MJC de Chenôve », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
- Programme, « ARTCENA Semestre 2 2020 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur restitué Média Graphic
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 24 septembre 2015 La Vapeur », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 15 octobre 2015 La Vapeur », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 29 octobre 2015 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 2 février 2016 », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 3 mars 2016 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 9 juin 2016 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Programme, « Ici L'Onde. Post. Sept-Déc », papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2020/07
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 1er décembre 2016 St. Apollinaire », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 22 décembre 2016 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 19 janvier 2017 Salle Camille Claudel », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 16 mars 2017 Centre Musical Marsannay », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 23 mars 2017 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 11 avril 2017 Théâtre de la Fontaine d'Ouche », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 17 juin 2017 Jardin de l'Arquebuse », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Flyer, « Boeufs Vaporetto Jeudi 29 juin 2017 La Péniche Cancale », papier coloré ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Affiche graphique, « [Toward Mars] Rendez-vous particuliers, Firenze. LVMH Métiers d'Art, July 2019 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Léopard Graphique
- Affiche graphique, « [Far from Earth] Rendez-vous particuliers, Firenze. LVMH Métiers d'Art, July 2019 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur Léopard Graphique
- Affiche graphique, « 53 tours », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2020, imprimeur Léopard Graphique
- Affiche graphique, « 53 tours », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2020, imprimeur Léopard Graphique
- Affiche typographique recto-verso, « Nuit Blanche Mayenne 2019 », papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019
- Affiche typographique recto-verso, « Nuit Blanche

- Mayenne 2019 », papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019
- Programme, « Nuit Blanche Mayenne 2019 », papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019
 - Dépliant, « Nuit Blanche Mayenne 2019 », papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019
 - Dépliant, « Nuit Blanche Mayenne 2019 », papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019
 - Dépliant, « Nuit Blanche Mayenne 2019 », papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019
 - Dépliant, « Festival MV 5^e édition. Musique et arts visuels. 2-6 mai 2018 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2018
 - Dépliant, « Festival MV 6^e édition. Musique et arts visuels. 8 au 12 mai 2019 Dijon », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019
 - Rapport d'activité, « Fondation d'Entreprise Hermès. Activity Report 2019 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2020, imprimeur FOT, Pusignan, 2020/03
 - Rapport d'activité, « Fondation d'Entreprise Hermès. Activity Report 2018 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019, imprimeur FOT, 2019/03
 - Autocollant, « Why Note », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
 - Autocollant, « Ici L'Onde Saison de concerts, rencontres et expériences sonores. Why Note », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
 - Autocollant, « Concert Musique contemporaine Mercredi 26 sept. 2018 Le Consortium. Ici L'Onde 2018-19 : Lancement de saison », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
 - Autocollant, « Festival. Immersion sonore du jeudi 8 au dimanche 11 nov. 2018 La Vapeur ENSA Dijon. Les bains de Son. Quatre jours de musiques spatialisées », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
 - Autocollant, « Concert. Musiques libres et vins libanais Mardi 4 déc. 2018 Atheneum. Zawak ! Festival Nuits d'Orient. La Générale d'Expérimentation », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2018
 - Autocollant, « Théâtre musical. Voyage sonore Vendredi 1^{er} fév. 2019 Consortium Museum. Journal de bord Une création d'Allessandro Bossetti », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Autocollant, « Concert. Larsens électroniques Jeudi 14 fév. 2019 Consortium Museum », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Autocollant, « Concert. Musique brute Mardi 26 mars 2019 Atelier Chiffonier », papier adhésif ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2019
 - Don de M^{me} Anna Chevance et M. Mathias Reynoird - Atelier Tout va bien
 - Affiche typographique, « L'Onde. Saison 18/19 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2018, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde octobre », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2018, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde novembre », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2018, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde janvier », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2018, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde février », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2018/2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde mars », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde avril », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde mai », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde. Temps partiel Elsa Werth. Vide secondaire Vivien Roubaud », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde. Briser le 4^e mur », papier ; sérigraphie noir et blanc, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « L'Onde court métrage », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Programme, « L'Onde. Lumière sur les projets amateurs », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic

- Programme, « L'Onde. Saison 18/19 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, graphiste Anette Lenz, graphiste Sélina König, imprimeur Média Graphic
- Programme, « L'Onde. Saison 18/19 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Programme, « L'Onde. Conférences art contemporain danse & théâtre saison 18/19 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « L'Onde octobre », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Flyer recto-verso, « L'Onde novembre », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Flyer recto-verso, « L'Onde janvier », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Flyer recto-verso, « L'Onde février », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Flyer recto-verso, « L'Onde mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Carton d'invitation, « L'Onde. Sous les lunes de Jupiter », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Journal, « L'Onde. Sous les lunes de Jupiter », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Cahier pédagogique, « L'Onde. Sous les lunes de Jupiter », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Flyer recto-verso, « L'Onde. La dévorée », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Flyer recto-verso, « L'Onde. Wati Watia. Zorey Band », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Programme, « L'Onde. Immersion 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Carton d'invitation, « L'Onde. Temps partiel Elsa Werth », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Carton d'invitation, « L'Onde. Vide secondaire Vivien Roubaud », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Journal, « L'Onde. Temps partiel Elsa Werth. Vide secondaire Vivien Roubaud », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Cahier pédagogique, « L'Onde. Temps partiel Elsa Werth. Vide secondaire Vivien Roubaud », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
- Programme, « L'Onde. Les incontournables du printemps mars-mai 2019 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Journal, « L'Onde. Court métrage. 32^e édition 2019 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Dépliant, « L'Onde. Briser le 4^e mur », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Journal, « L'Onde. Briser le 4^e mur. Le journal », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Programme, « L'Onde. 19.20 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, Paris, 2019, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Flyer recto-verso, « L'Onde. 19.20 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Carton d'invitation, affiche photographique, « L'Onde. L'Image Située », papier ; offset noir et blanc, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Cahier pédagogique, « L'Onde. L'Image Située ton cahier », papier ; offset couleur, graphiste Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Journal, « L'Onde. L'Image Située », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic (2 parties)
- Flyer recto-verso, « L'Onde. Saigon », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Programme, « L'Onde. Festival Immersion 2019. Danse », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic, Valeur unitaire : 3 €
- Programme, « L'Onde. Festival un air de famille 2019 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
- Flyer recto-verso, « L'Onde. Imago Milagro. Exposition du 3 au 18 décembre 2019 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic

- Flyer recto-verso, « L'Onde. L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
 - Flyer recto-verso, affiche graphique, « L'Onde. Facing Landmarks. Matan Mittwoch », papier ; offset noir et blanc, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Facing Landmarks. Matan Mittwoch ton cahier », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
 - Journal, « L'Onde. Facing Landmarks. Matan Mittwoch », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
 - Affiche typographique, « L'Onde. Saison 19/20 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche graphique, « L'Onde. L'Image Située », papier ; sérigraphie noir et chrome, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche photographique, « L'Onde. Grand corps malade », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, photographe/agence photographique Zuzana Lettrichova, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche photographique, « L'Onde. Danse », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, photographe/agence photographique Zuzana Lettrichova, imprimeur Léopard Graphique, 2019
 - Affiche photographique, « L'Onde. Un air de famille », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, photographe/agence photographique Zuzana Lettrichova, imprimeur Léopard Graphique, 2019
 - Affiche photographique, « L'Onde. La vrille du chat », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, photographe/agence photographique Zuzana Lettrichova, imprimeur Léopard Graphique, 2019
 - Affiche photographique, « L'Onde. aSH », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2020, imprimeur Léopard Graphique, 2020
 - Affiche photographique, « L'Onde. King Size », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019/2020, imprimeur Léopard Graphique, 2020
 - Affiche photographique, « L'Onde. Distopia », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2020, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche graphique, « 24 Janvier - 4 février 2017. Pharenheit. Festival de Danse », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2016, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche graphique, « 23 Janvier - 3 février 2018. Pharenheit. Festival de Danse », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2017, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche graphique, « 22 Janvier - 2 février 2019. Pharenheit. Festival de Danse », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2018, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche graphique, « 28 Janvier - 8 février 2020. Pharenheit. Festival de Danse », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « Phare en familles #2 », papier ; sérigraphie couleur, impression Iris, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Livret, « 23 Janvier - 3 février 2018. Pharenheit. Festival de Danse », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, 2017, imprimeur Média Graphic
 - Livret, « 22 Janvier - 2 février 2019. Pharenheit. Festival de Danse », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, graphiste Emilie Excoffier, imprimeur Média Graphic
 - Livret, « 28 Janvier - 8 février 2020. Pharenheit. Festival de Danse », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, graphiste Anette Lenz, graphiste Clara Borde, imprimeur Média Graphic, Rennes
 - Livret, « Le Phare 2018-2019 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2018, imprimeur Média Graphic
 - Livret, « Le Phare 2019-2020 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, 2019, imprimeur Média Graphic
 - Affiche typographique, « Expoésie 2019 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche typographique, « Expoésie. Anette Lenz au MAAP du 8.03 au 20.05 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, 2019, imprimeur Léopard Graphique
 - Affiche graphique, « Terra Incognita », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Média Graphic
- Offerts par Anette Lenz
- Enveloppe, « Centre céramique contemporaine La Borne », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
 - Enveloppe, « Centre céramique contemporaine La Borne », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
 - Enveloppe, « Centre céramique contemporaine La Borne », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020

- Carte de visite, « Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Carte de visite, « Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Dépliant, « Nomade Exhibition from 1 february to 10 march. Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Dépliant, « Attiser le feu pour qu'il reprenne. Etres bêtes. Exhibitions from 14 March to 21 April. Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Papier à en-tête, « Centre céramique contemporaine La Borne », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Carton d'invitation, « Nomade Exposition du 1er février au 10 mars Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Carton d'invitation, « Attiser le feu pour qu'il reprenne. Etres bêtes. Expositions du 14 mars au 21 avril. Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Carton d'invitation, « This and that. Le Four comme partenaire. Expositions présentées du 20 juin au 21 juillet. Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Programme, « Programme 2020 Février/Août. Centre céramique contemporaine La Borne », papier, papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020 (2 parties)
- Programme, « Programm 2020 February-August. Centre céramique contemporaine La Borne Programme », papier, papier coloré ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020 (2 parties)
- Programme, « Programme 2020 Septembre/Décembre. Centre céramique contemporaine La Borne Programme », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Dépliant, « Nomade Exposition du 1er février au 10 mars Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Dépliant, « Attiser le feu pour qu'il reprenne. Etres bêtes. Expositions du 14 mars au 21 avril. Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Dépliant, « This and that. Le Four comme partenaire. Expositions présentées du 20 juin au 21 juillet. Centre céramique contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc Expositions In & Out Art & Industrie du 4 novembre au 23 décembre », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2016
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc Topknots Exposition Nicolas Momein du 14 janvier au 11 mars 2017 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc Exposition Première étoile, dernier flocon du 1er avril au 10 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc Exposition Première étoile, dernier flocon (versant vidéo) du 28 juin au 11 août 2017 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc exposition Réparer la vision Danilo Duenas du 16 septembre au 22 décembre 2017 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc Ailleurs est ce rêve proche. Une exposition imaginée par Sonia Recasens du 13 janvier au 24 mars 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc Idéalement située du 28 mars au 2 juin 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018
- Affiche graphique/photographique, « Villa du Parc Nadira Husain exposition Pourquoi je suis tout bleu du 30 juin au 22 septembre 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018
- Flyer recto-verso, « Villa du Parc Expositions In & Out Art & Industrie du 4 novembre au 23 décembre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2016
- Flyer recto-verso, « Villa du Parc Topknots Exposition Nicolas Momein du 14 janvier au 11 mars 2017 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Flyer recto-verso, « Villa du Parc Exposition Première étoile, dernier flocon du 1er avril au 10 juin », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Flyer recto-verso, « Villa du Parc Exposition Première étoile, dernier flocon (versant vidéo) du 28 juin au 11 août 2017 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017

- Flyer recto-verso, « Villa du Parc exposition Réparer la vision Danilo Duenas du 16 septembre au 22 décembre 2017 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Flyer recto-verso, « Villa du Parc Ailleurs est ce rêve proche. Une exposition imaginée par Sonia Recasens du 13 janvier au 24 mars 2018 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018
- Flyer recto-verso, « Villa du Parc Idéalement située du 28 mars au 2 juin 2018 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018
- Flyer recto-verso, « Villa du Parc Nadira Husain exposition Pourquoi je suis tout bleu du 30 juin au 22 septembre 2018 », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018
- Livre, « The Middle of the world », papier, papier adhésif, carton ; offset couleur, éditeur Empire, 2017, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, imprimeur PBtisk, République tchèque, imprimeur Kopa, Lituanie
- Livre, « Glassbox, retour sur deux décennies de création contemporaine », papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Glassbox, 2019/08, éditeur Tombolo Presses, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, imprimeur Standartu Spaustuvė Vilnius, Vilnius, 2019/08
- Revue, « La Belle Revue #5 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2015/03, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Revue, « La Belle Revue #6 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2016, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2016/06
- Revue, « La Belle Revue #7 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2017/04
- Revue, « La Belle Revue #8 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2018/04
- Revue, « La Belle Revue #9 », papier cartonné papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2019, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2019/04
- Revue, « La Belle Revue #10 », papier cartonné papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020, graphiste Célestine Claudin, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2020/05
- Livre, « Chris Marker », papier cartonné, papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018, imprimeur SEPEC, France
- Revue, « Profane n°1 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2015, imprimeur Cassochrome, Waregem, 2015/10
- Revue, « Profane n°2 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2016, imprimeur Kopa, Lituanie, 2016/04
- Revue, « Profane n°3 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2016, imprimeur Kopa, Lituanie, 2016/10
- Revue, « Profane n°4 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017, imprimeur Kopa, Lituanie, 2017/04
- Revue, « Profane n°5 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017, imprimeur Kopa, Lituanie, 2017/10
- Revue, « Profane n°6 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018, imprimeur Kopa, Lituanie, 2018/04
- Revue, « Profane n°7 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018, imprimeur Kopa, Lituanie, 2018/10
- Revue, « Profane n°8 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2019, imprimeur Kopa, Lituanie, 2019/04
- Revue, « Profane n°9 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2019, imprimeur Kopa, Lituanie, 2019/10
- Revue, « Profane n°10 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020, imprimeur Standartu Spaustuvė Vilnius, Vilnius, 2020/05
- Affiche graphique, « Fonds international d'objets imprimés de petite taille Ravisius Textor Nevers », papier ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2019
- Affiche graphique, « Fonds international d'objets imprimés de petite taille THV Le Havre », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2019
- Affiche graphique, « Fonds international d'objets imprimés de petite taille ESAC Cambrai », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2019
- Catalogue, « Sarah Tritz », papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Tombolo Presses, France, 2015, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, imprimeur Kopa, Kaunas, 2015
- Catalogue, « Rémi Groussin », papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2014, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, Europe, 2014/12
- Affiche graphique/photographique, « Le Culte des bannis », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2015
- Catalogue, « Esprit es-tu là ? Arnaud Labelle-Rojoux », papier, papier cartonné ; offset couleur,

- éditeur Éditions Dilecta, 2016, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, imprimeur Kopa, Lituanie, 2016/04
- Catalogue d'exposition, « L'Ecart absolu Le Quadrilatère Beauvais », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2018, imprimeur PBtisk, Pribram
 - Affiche graphique/photographique, « Rapus. Exposition sur un collectif de graphistes ESAD Amiens du 15 septembre au 9 octobre 2015 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2015, graphiste Théo Boissonade
 - Dépliant, « This and that. Le Four comme partenaire. Expositions from 20 June au 21 July Centre céramique Contemporaine La Borne », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2020
 - Catalogue d'exposition, « Guillaume Pinard 1 Du Fennec au Sahara », carton, papier ; offset couleur, éditeur Tombolo Presses, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2019, imprimeur PBtisk, Pribram
 - Affiche graphique/photographique, « Ville de Cluses 50mm24.36mm92% une exposition d'Aurélie Pétreil du 24 janvier au 4 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
 - Flyerrecto-verso, « Ville de Cluses 50mm24.36mm92% une exposition d'Aurélie Pétreil du 24 janvier au 4 mars », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, 2017
- Offerts par Sacha Léopold et François Havegeer - S-y-n-d-i-c-a-t
- Affiche photographique, « La Colline. Théâtre national », papier ; impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2017, photographe/agence photographique Sarah Moon, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche photographique, « La Colline. Théâtre national », papier ; impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2017/2018, photographe/agence photographique Sarah Moon, sans mention d'imprimerie
 - Affiche typographique, « La Colline. Théâtre national. Printemps 2018 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, 2018, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche photographique, « La Colline. Théâtre national », papier ; impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2018, photographe/agence photographique Sarah Moon, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche photographique, « La Colline. Théâtre national », papier ; impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2018, photographe/agence photographique Sarah Moon, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « La Colline. Théâtre national. 2019 », papier ; sérigraphie couleur, impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2019, photographe/agence photographique Alain Willaume, imprimeur Lézard Graphique (2 parties)
 - Affiche photographique, « La Colline. Théâtre national. Hiver 2019 », papier ; sérigraphie couleur, impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2019, photographe/agence photographique Alain Willaume, imprimeur Lézard Graphique (2 parties)
 - Affiche photographique, « La Colline. Théâtre national. Printemps 2019 », papier ; sérigraphie couleur, impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2019, photographe/agence photographique Alain Willaume, imprimeur Lézard Graphique (2 parties)
 - Affiche photographique, « La Colline. Théâtre national. Automne 2019 », papier ; sérigraphie couleur, impression numérique, graphiste Pierre Di Sciullo, 2019, photographe/agence photographique Alain Willaume, imprimeur Lézard Graphique (2 parties)
 - Affiche graphique, « La Colline. Théâtre national. 2020 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, 2019, illustrateur Aurélie William Levaux, imprimeur Lézard Graphique (2 parties)
 - Affiche graphique, « La Colline. Théâtre national. Hiver 2020 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, 2019, illustrateur Aurélie William Levaux, imprimeur Lézard Graphique (2 parties)
- Offertes par Pierre di Sciullo
- Affiche photographique/typographique, « La Commune. Vêtir ceux qui sont nus », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique deValence, 2018, imprimeur Imprimerie Edgar
 - Affiche graphique, « La Commune. The end of reality », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique deValence, 2019, imprimeur Imprimerie Edgar
 - Affiche photographique, « La Commune. Il pourra toujours dire que c'est pour l'amour du prophète », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique deValence, 2019, photographe/agence photographique Gurshad Shaheman, imprimeur Imprimerie Edgar
 - Affiche typographique, « La Commune. Pièce d'actualité 14 dévoiler », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique deValence, 2019, imprimeur Imprimerie Edgar
 - Affiche graphique, « La Commune. Acteurs ! », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique deValence, 2019, imprimeur Imprimerie Edgar
 - Affiche typographique, « La Commune. De quoi hier sera fait », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique deValence, 2019, imprimeur Imprimerie Edgar

Offerts par Alexandre Dimos et Ghislain Triboulet - deValence

- Affiche graphique/photographique, « Andermatt Suisse », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015, photographe Charles Negre, imprimeur restitué Schriften Haas, Appenzell

- Affiche graphique/photographique, « Andermatt 1440 meters above sea level up up up up 2961 down jump ski Region in the center of Switzerland », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015, photographe Charles Negre

- Affiche photographique, « Textilmuseum Furor Floralis 26.8.15 - 1.3.16 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015

- Affiche photographique, « Textilmuseum Furor Floralis 26.8.15 - 1.3.16 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015

- Affiche graphique, « Theater St. Gallen. 29.01 Manon. Short Cuts 04.02. Alzira 12.02 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2012, imprimeur Brander Siebdruck Mörschwil, Mörschwil

- Affiche graphique, « Theater St. Gallen. 12.02 Alzira. Avenue Q 26.02. Fettes Schwein 03.03 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2012, imprimeur Brander Siebdruck Mörschwil, Mörschwil

- Affiche graphique, « Theater St. Gallen. 15.04 Der Floh im Ohr. 14.05 Il barbiere di Siviglia. Die Panne 30.04 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2012, imprimeur Brander Siebdruck Mörschwil, Mörschwil

- Affiche typographique, « Heimspiel 16 12 2018 bis 10 2 2019 Kunstschaffen AI AR GL SG TG FL V », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018

- Affiche typographique, « Heimspiel 16 12 2018 bis 10 2 2019 Kunstschaffen AI AR GL SG TG FL V », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018

- Affiche typographique, « Reithalle St-Gallen. Ja am 28 September 2014 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014, atelier/studio graphique Kasper-Florio, graphiste Nadine Schwery, graphiste Dominic Rechsteiner, imprimeur restitué Schriften Haas, Appenzell

- Affiche typographique, « Reithalle St-Gallen. Ja am 28 September 2014 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-

Gall, 2009-), 2014, atelier/studio graphique Kasper-Florio, graphiste Nadine Schwery, graphiste Dominic Rechsteiner, imprimeur restitué Schriften Haas, Appenzell

- Affiche typographique, « Reithalle St-Gallen. Ja am 28 September 2014 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014, atelier/studio graphique Kasper-Florio, graphiste Nadine Schwery, graphiste Dominic Rechsteiner, imprimeur restitué Schriften Haas, Appenzell

- CD, « Into the night K/NW », papier coloré, papier cartonné plastique ; offset noir et blanc, sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018, photographe Tobias Siebrecht (2 parties)

- Affiche typographique, « Into the night K/NW », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018

- Affiche photographique, « [Into the night K/NW] », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018, photographe Tobias Siebrecht

- Affiche photographique, « [Into the night K/NW] », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018, photographe Tobias Siebrecht

- Affiche photographique, « [Into the night K/NW] », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018, photographe Tobias Siebrecht

- Disque vinyle, « Manuel Moreno Timeless », carton, papier, papier adhésif plastique ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018, photographe Jacques Brun (5 parties)

- Catalogue d'exposition, « Singing seven bridges builds circles in the water », carton, papier, papier photographique ; offset noir et blanc, tirage photographique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2012 (2 parties)

- Carte de visite, « Manuel Moreno », plastique ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2018

- Carte de visite, « Einholz », bois ; sérigraphie, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014

- Carte de visite, « Einholz », bois ; sérigraphie, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014

- Carte de visite, « Einholz », bois ; sérigraphie, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014

- Carte de correspondance, « Einholz », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014
 - Papier à en-tête, « Einholz », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014
 - Papier à en-tête, « Einholz », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014
 - Enveloppe, « Einholz », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014
 - Sachet, « Franz », papier craft ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013
 - Papier à en-tête, « Franz », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013
 - Devis, « Franz », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013
 - Étiquette publicitaire, « Franz », papier cartonné, ficelle ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013 (2 parties)
 - Étiquette publicitaire, « Franz », papier cartonné, ficelle ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013 (2 parties)
 - Carte de fidélité, « Franz », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013
 - Carte de visite, « Franz », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013
 - Bon cadeau, « Franz », papier cartonné, papier, caoutchouc ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013 (2 parties)
 - Menu, « Franz », papier cartonné, papier, caoutchouc ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013 (2 parties)
 - Programme, « N° 8 Kafi Franz Dinner Programm im August 2014 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014
 - Programme, « N° 10 Kafi Franz Dinner Programm im Oktober 2014 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2014
 - Programme, « N° 5 Kafi Franz Dinner Programm im Mai 2015 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Carte publicitaire, « Franz », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013 (vers)
 - Carte publicitaire, « Franz », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013 (vers)
 - Carte publicitaire, « [Franz] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013 (vers)
 - Sac publicitaire, « Silk », papier ; perforation, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Boîte (emballage), « Silk », carton, aimant ; perforation, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Carte de visite, « Silk Katja Koller », carton ; perforation, impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Étiquette publicitaire, « 285 », carton, fil de coton, métal ; perforation, impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015 (3 parties)
 - Étiquette publicitaire, « Silk », coton ; couture, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Carte de correspondance, « Silk », papier cartonné ; perforation, impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Enveloppe, « Silk », papier ; perforation, impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Carte de correspondance, « Silk », papier cartonné ; perforation, impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Enveloppe, « Silk », papier ; perforation, impression numérique, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2015
 - Carte de correspondance, « Bureau Collective Graphic Design Typography », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Bureau Collective (Saint-Gall, 2009-), 2013
- Offerts par Bureau Collective
- Affiche graphique, « Masks are the best medicine to prevent the spread of an epidemic », papier ; impression laser couleur, graphiste He Huang, 2020, imprimeur Publimark
 - Affiche photographique, « Keep at least 150cm between you and others. Social distancing save lives », papier ; impression laser couleur, graphiste Glitterstudio, 2020, imprimeur Publimark
 - Affiche photographique, « Stay home safe cosy sane », papier ; impression laser couleur, illustrateur Chippy (Chris Hutchinson, dit), 2020, imprimeur Publimark

- Affiche graphique, « Keep your distance 1,5m », papier ; impression laser couleur, graphiste Viktorija Liaudanskaitė, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche photographique, « Come on Maaan just stay home. Your kids are turning into monsters but that's not a valid reason. », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique In The Pool, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay home stay safe », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Tao Graphic Design, 2020, graphiste Tao Lin, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay home stay home stay home stay », papier ; impression laser couleur, graphiste Jonathan Levain, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche photographique, « Life goes on », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique In The Pool, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Go home Stay home », papier ; impression laser couleur, graphiste William Nino Neuta, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Go home Stay home », papier ; impression laser couleur, graphiste William Nino Neuta, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay Awake », papier ; impression laser couleur, graphiste Simon Fremy, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Don't touch your eyes », papier ; impression laser couleur, graphiste Andrzej Wieteszka, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Don't touch your lips », papier ; impression laser couleur, graphiste Andrzej Wieteszka, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Don't touch your nose », papier ; impression laser couleur, graphiste Andrzej Wieteszka, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche photographique, « Stay », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Another Day, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Stay home », papier ; impression laser couleur, graphiste Adilson Casarotti, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche photographique, « Pierrette is angry and she wants you to stay at home... », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique In The Pool, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche photographique, « I told them to stay but they don't want to listen... "Stay at home ! You little prick..." », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique In The Pool, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay safe stay home », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Kevin ten Thij, 2020, graphiste Kevin Ten Thij, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay clean. United in sheets... », papier ; impression laser couleur, graphiste Giorgio Aside, 2020, imprimeur Publimark, 80 cm (hauteur) ; 60 cm (largeur)
- Affiche graphique, « [Stay safe stay sane] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Signélazer, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay [home] », papier ; impression laser couleur, graphiste Thijmen Peters, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay home Wash hands and B Happy », papier ; impression laser couleur, graphiste Nico Schröder, 2020, imprimeur Publimark
- Livre, marque-page, « Wash », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Another Day, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche photographique, « Dank », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Another Day, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay sane Stay safe Fight COVID-19 », papier ; impression laser couleur, graphiste Yihui Fang, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay safe », papier ; impression laser couleur, graphiste Yannick Van Houtven, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Go home Stay home », papier ; impression laser couleur, graphiste William Nino Neuta, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay home Eat a banana », papier ; impression laser couleur, graphiste Juan Qin, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Spring 2020 », papier ; impression laser couleur, graphiste Francesca Montaldi, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Together », papier ; impression laser couleur, graphiste Valcheux, Max (Maxence Cheval, dit), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Keep distance. Zoom in zoom out », papier ; impression laser couleur, graphiste Machteld Van de Voorde, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay the fuck home », papier ; impression laser couleur, graphiste The Typographer (Kevin Rooi, dit), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Get off the streets. Get on the table », papier ; impression laser couleur, agence de communication et de design Vruchtvlies, 2020, graphiste Roland Cos, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay safe stay home stay connected », papier ; impression laser couleur, graphiste Leonardo Traversa, 2020, imprimeur Publimark

- Affiche graphique, « Home is safe buddy. Stay home Break the Chain covid-19 », papier ; impression laser couleur, graphiste Mojarrad-Hojjat, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « A survival Guide. Self Isolating Alone », papier ; impression laser couleur, graphiste Rachael Shileds, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [Smiley maison] », papier ; impression laser couleur, graphiste Ulas Eryavuz, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Thank you », papier ; impression laser couleur, graphiste Jerry-Lee Bosmans, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Help our NHS stay home », papier ; impression laser couleur, graphiste Lisa Mechen, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « #staysane #staysafe #stayhome », papier ; impression laser couleur, graphiste Martina Cuonz, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche photographique, « Social distancing [is not] disconnecting », papier ; impression laser couleur, graphiste Chris Peterson, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Together alone », papier ; impression laser couleur, graphiste Sophia Tzioutzias, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Leave toilet paper alone. Bad », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio BAD, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay home », papier ; impression laser couleur, graphiste Esmée Van Dinteren, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Safe. 1.5 meter. «COVID-19» Stay home stay safe », papier ; impression laser couleur, graphiste Wang, Zoe (Zongqin Wang, dite), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Any work can be smart », papier ; impression laser couleur, graphiste Francesca Montaldi, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay home stay safe », papier ; impression laser couleur, illustrateur Oanh with art (Cindy Nguyen, dite), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « I want you to stay inside », papier ; impression laser couleur, graphiste Kees Krabbel (Kok, Merel R., dite), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Thankful Thankful Thankful », papier ; impression laser couleur, graphiste Imke Gerritsen, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Oost West Thuis best », papier ; impression laser couleur, graphiste Imke Gerritsen, 2020, imprimeur Publimark, 80 cm (hauteur) ; 60 cm (largeur)
- Affiche graphique, « Stay sane with you », papier ; impression laser couleur, graphiste Akiko Koike, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « It's physical distance not social distance. Call your Fam & Fire NDS ! », papier ; impression laser couleur, graphiste Simon Frank, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Keep calm and keep the distance », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique LineaGrafica, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Saving lives was never easier », papier ; impression laser couleur, graphiste Hana Stojakovic, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay Positive », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Noord Oost, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Call your Grandma. Keep connection & keep distance », papier ; impression laser couleur, agence de design Humo Estudio, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [Stay home stay safe] », papier ; impression laser couleur, illustrateur Saddam Shozi, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Keep'em clean », papier ; impression laser couleur, graphiste Pren, Sebastian (Sebastian Anastasiei, dit), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « We will get through this together », papier ; impression laser couleur, graphiste Kris Andrew Small, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Call Granny », papier ; impression laser couleur, graphiste Yani Huygh, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [Un immeuble tire à l'arc sur le coronavirus] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Cachete Jack, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Be sane break the chain », papier ; impression laser couleur, graphiste Ellen Verhaegen, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Alone Together », papier ; impression laser couleur, graphiste Nathan Smith, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « VirUs », papier ; impression laser couleur, graphiste Carlos Miranda, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Pour yourself. A Quarantini », papier ; impression laser couleur, graphiste Sam&th. (Samantha Wilkinson, dite), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Gorilla », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique The Daily Gorilla Collective, 2020, imprimeur Publimark

- Affiche graphique, « Put outside on pause », papier ; impression laser couleur, graphiste Perry Rowe, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Stay home stay sane », papier ; impression laser couleur, illustrateur Things Dre Makes (Andrea Zapanta Scharf, dit), 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Get the fuck inside. COVID-19 kills », papier ; impression laser couleur, graphiste Stas Tuchinsky, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Still singing », papier ; impression laser couleur, graphiste Steve Gavan, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Curve the curve », papier ; impression laser couleur, agence de design Goldberg Cohen, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Alone together !! », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Thomas & Jurgen, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Help ! Help ! Help ! », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « 2020 », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Home stay home », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Take care », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Stay safe », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [pouce de soignant] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « You'll never [walk] nurse alone », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Roses are red, violets are blue. I'm staying inside, and so should you ! », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Sane in the membrane », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Washing hands Saving friends », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [coeurs] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Alone Together », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [mains applaudissant] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Flatten », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [coeur flou] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [coeur rose palpitant] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « ICU ICU », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « You should be inside !! », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Keep social distance », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche typographique, « Lay Low », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « [mains gantées formant un cœur] », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « Sharing the sheets », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur Publimark
- Affiche graphique, « All heroes wear masks », papier ; impression laser couleur, atelier/studio graphique

Studio Lennarts & de Bruijn, 2020, imprimeur
Publimark

- Affiche photographique, « Quarantanning
Quarantanning », papier ; impression laser couleur,
atelier/studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn,
2020, imprimeur Publimark

- Affiche graphique, « Staying at bay keeps the doctor
away », papier ; impression laser couleur, atelier/
studio graphique Studio Lennarts & de Bruijn, 2020,
imprimeur Publimark

Offertes par Studio Lennarts & de Bruijn et Overdeschreef

Art. 2. - La directrice adjointe en charge du service des
musées de France, direction générale des patrimoines,
est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera
publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture et par délégation :
La directrice adjointe
en charge du service des musées de France,
Direction générale des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

**Arrêté n° 12 du 21 décembre 2020 relatif à des
achats pour le musée des Arts décoratifs.**

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts
décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment
ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel
des musées des Arts décoratifs en date du 6 octobre
2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour
inscription sur l'inventaire des collections du musée
des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des collections modernes et
contemporaines

de Fratelli Boffi srl - Lentate sul Seveso (Italie)

- *Good Vibrations*, noyer massif avec finitions en
chêne, Ferruccio Laviani (designer), Fratelli Boffi
(éditeur), 2013 (6 parties)

au prix de quinze mille euros 15 000 €

de Bonne Espérance Gallery - Paris (France)

- Cabinet *Mjojo Cabinet*, acier, Thabisa Mjo (designer),
2018

- Lampe *Tutu 2.0*, acier et fil, Thabisa Mjo (designer),
2018

au prix de six mille cinq cent soixante euros
.....6 560 €

de Grégoire Scalabre - Poët-Laval (France)

- *Sôane*, 9 000 vases miniature en porcelaine émaillée,
structure en résine et métal, Grégoire Scalabre
(créateur), 2019

au prix de vingt-cinq mille euros 25 000 €
de Yoshimi Futamura - Paris (France)

- *Rivers*, terre à grès, porcelaine engobée, Yoshimi
Futamura (créatrice), 2019

au prix de onze mille euros11 000 €
de Galerie Rob Koudijs - Amsterdam (Pays-Bas)

- Collier *Curly*, bois de noisette, quartz, argent,
peinture, Terhi Tolvanen (créatrice), 2016

au prix de quatre mille cinq cents euros.....4 500 €
de Géraldine Luttenbacher - Agde (France)

- Bague *Bambou racine violet*, or, émail grand feu,
Géraldine Luttenbacher (créatrice), 2013

au prix de mille euros.....1 000 €
de Stefania Lucchetta - Bassano del Grappa (Italie)

- Pendentif *Vibration 03*, titanium anodisé, Stefania
Lucchetta (créatrice), 2014

au prix de deux mille cinq cents euros.....2 500 €
de Julie Decubber - Allex (France)

- Collier *Petits Culs*, faïence partiellement émaillée,
Julie Decubber (créatrice), Ulrike Weiss (céramiste),
2017

au prix de huit cents euros800 €
de Marion Delarue - Paris (France)

- Broche *Parrot Devotee 5*, plumes naturelles (non
teintes) de pigeon, faisan et coq, pulpe de papier de riz
pressé, argent, acier, Marion Delarue (créatrice), 2018

au prix de mille six cent cinquante euros.....1 650 €
de Mariko Kusumoto - Lexington (États-Unis)

- Broche, textile, argent, Mariko Kusumoto (créatrice)
au prix de six cent vingt euros et quatre-vingts
centimes

620,80 €
de Julia Huteau - Poët-Laval (France)

- *De l'espace entre les couleurs n° 30*, porcelaine,
terres colorées, émail, Julia Huteau (créatrice), 2020

- *De l'espace entre les couleurs n° 7*, porcelaine, terres
colorées, émail, Julia Huteau (créatrice), 2017

au prix de mille cent quatre-vingts euros.....1 180 €
de Davide Fuin - Murano (Italie)

- Vase *Sirio*, verre soufflé et modelé à chaud, Ettore
Sottsass (designer), Toso Vetri d'Arte (manufacture),
Murano, Memphis (éditeur), Milan, Italie, 1982

- Vase *Altair*, verre soufflé et modelé à chaud, Ettore
Sottsass (designer), Toso Vetri d'Arte (manufacture),
Murano, Memphis (éditeur), Milan, Italie, 1982

au prix de douze mille euros12 000 €

- de Maison Parisienne - Paris (France)
 - *Trait d'union*, verre soufflé, effet de givrage par suppression de matière, canal en cuir tressé de couleur noire, Gérard Vatrin (créateur), France, 2018
 au prix de quatre mille cinq cents euros.....4 500 €
 de Atelier Xavier Le Normand - Ivry-sur-Seine (France)
 - *Corail noir*, verre soufflé, doublé, argenté intérieurement, sablé et gravé, Xavier Le Normand (verrier), France, 2020
 au prix de cinq mille euros.....5 000 €
 de Juliette Miséréré - Rezé (France)
 - *Chaussures du Dieu Hermès*, fragments d'écrans de Smartphone collés (verre Gorilla ultra mince), Juliette Miséréré (créatrice), France, 2018 (2 parties)
 au prix de quatre mille euros.....4 000 €
 de The Art Design Lab - Paris (France)
 - *Vase Douglas 153*, verre soufflé-moulé, François Azambourg (créateur), CIAV, Meisenthal, 2020
 au prix de trois mille deux cent seize.....3 216 €
 de Galerie Clara Scremini - Paris (France)
 - *Vase de la série Polymastos*, verre soufflé dans un moule en plâtre et papier mâchés, triplé, taillé et émaillé, Anne-Lise Riond-Sibony (créatrice), Paris et Novy-Bor (Tchéquie), 2019
 au prix de deux mille cinq cents euros.....2 500 €
 Pour le département mode et textile, collections antérieures à 1800 et de 1800 à nos jours
 de Romain Rouchier - Lille (France)
 - Écrin contenant une parure de boucles de souliers, de culotte et de col pour homme.
 Boucles en argent avec traces de dorure, acier, topazes /citriques. Écrin en cuir doré velours et taffetas de soie, 1750-1775, Portugal
 - Ceinture en maille métallique avec plaque gravé d'une chinoiserie, France, vers 1820
 au prix de cinq mille trois cents euros5 300 €
 de Mark Wallis - Londres (Royaume-Uni)
 - Maillot de bain pour jeune homme, coton ; jersey, France, 1870/1880
 au prix de sept cent cinquante euros750 €
 Pour la collection de design graphique et publicité
 de Pierre Di Sciullo - Paris (France)
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. 2017-2018. Automne Hiver Printemps Eté Automne », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. Automne 2017 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. Automne. Les barbelés », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. Automne. Tous des oiseaux », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, 2017, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. Printemps. Notre innocence », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, 2018, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. Fauves », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, France, 2019, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. Mort prématurée d'un chanteur populaire dans la force de l'âge », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, France, 2019, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche typographique, « La Colline, théâtre national. Les innocents, moi et l'inconnue au bord de la route départementale », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Pierre Di Sciullo, 2020, imprimeur Lézard Graphique
 Au prix de deux mille deux cents euros.....2 200 €
 de Anette Lenz - Paris (France)
 - Affiche graphique, « Terra Incognita (blanc) », affiche graphique, papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique, « Terra Incognita #1 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « Terra Incognita #2 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018
 - Affiche graphique, « Terra Incognita #3 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « Terra Incognita #4 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « System error. Restart », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2020, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique, « Work War. Briser le plafond de verre », papier cartonné ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 Au prix de mille cinq cents euros1 500 €
 de Fanette Mellier - Paris (France)

- Affiche graphique/photographique, « Millénales Peintures 2000-2020 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, 2020, imprimeur Lézard Graphique
- Livre, « Au soleil [couverture bronze] », Papier, carton ; offset couleur, dorure à chaud, graphiste Fanette Mellier, France, 2015/09, imprimeur Art & Caractère
- Livre, « Au soleil [couverture marron] », papier, carton ; offset couleur, dorure à chaud, graphiste Fanette Mellier, France, 2020/02, imprimeur Art & Caractère
- Macule d'impression, « Au soleil », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2020
- Livre, « Matriochka », papier ; offset couleur, dorure à chaud, graphiste Fanette Mellier, France, 2019/11, imprimeur Art & Caractère
Au prix de huit cents euros800 €
de Atelier Tout va bien - Dijon (France)
- Affiche typographique, « Nuit Blanche Mayenne 2019 », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Festival MV 5^e édition. Musique et arts visuels. 2-6 mai 2018 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Festival MV 6^e édition. Musique et arts visuels. 8 au 12 mai 2019 Dijon », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Festival MV musique et arts visuels automne 2020 dijon », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2020, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « 53 tours », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2020, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche, « Persiennes, ou l'inquiétante étrangeté d'une pérégrination nocturne », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, France, 2019, sans mention d'imprimerie
Au prix de mille cinq cents euros1 500 €
de Helmo- Paris (France)
- Affiche graphique, « [Stratigraphie] », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Helmo, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « [Stratigraphie] », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Helmo, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « [Stratigraphie] », papier ; sérigraphie, atelier/studio graphique Helmo, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « [Stratigraphie] », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Helmo, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique, France
- Affiche graphique, « [Stratigraphie] », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Helmo, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « [Stratigraphie] », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Helmo, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
Au prix de mille cinq cents euros1 500 €
de Manuella Éditions
- Livre, « Claude Parent. Demain, la terre... », carton ; gaufrage ; papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, France, 2010/01, graphiste Sylvia Tournerie, imprimeur Imprimerie des Deux-Ponts Bresson, Bresson, 2010/01
- Livre, « Henri Lefebvre. Les unités perdues », papier cartonné ; gaufrage ; papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, France, 2011/03, graphiste Sylvia Tournerie, imprimeur Corlet, France, 2011/03
- Livre, « LUCIEN HERVÉ Hans Ulrich Obrist », papier cartonné ; offset noir et blanc, papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, France, 2011/10, graphiste Sylvia Tournerie, imprimeur Imprimerie IGO, France
- Livre, « CLAUDE PARENT Hans Ulrich Obrist », papier cartonné ; offset noir et blanc, papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, France, 2012/03, graphiste Sylvia Tournerie, imprimeur Corlet, France
- Livre, « Robert Crumb Hans Ulrich Obrist », papier cartonné ; offset noir et blanc, papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, France, 2012/03, graphiste Sylvia Tournerie, imprimeur Corlet, France
- Livre, « Anri Salsa. Ravel Ravel Unravel », plastique, carton, toile ; gaufrage, papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, France, 2013/05, atelier/studio graphique Studio Quentin Walesch, graphiste Vela Arbutina, imprimeur Brandenburgische Universität Druckerei, Potsdam, 25,2 cm (hauteur) ; 17,7 (livre) cm (largeur) ; 18 (jaquette) cm (largeur)
- Livre, « Laurent Tixador. Kerguelen. 9/01/2012-31/03/2012 : Post N° 204 à 309 », papier, carton ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, 2013/09, graphiste Mathias Schweizer, artiste Laurent Tixador, imprimeur Art & Caractère, photographe Ombre et Lumière (2 parties)
- Livre et affiche photographique, « Quiz », papier, toile, carton ; sérigraphie, papier ; offset noir et blanc,

- papier ; offset couleur, éditeur Manuella éditions, 2014/06, atelier/studio graphique Ill Studio, graphiste Jean-Baptiste Parré, imprimeur PBtisk, Europe, 2014/06 (2 parties)
- Livre, « Etel Adnan. Le maître de l'éclipse », papier ; offset couleur, carton ; sérigraphie, papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, 2015/03, graphiste Sylvia Tournerie, imprimeur PBtisk, Europe, 2015/03 (2 parties), Valeur d'ensemble : 17 €
 - Livre, « Plaisir de jouer, plaisir de penser », papier cartonné, papier ; offset noir et blanc, éditeur Manuella éditions, 2016/05, graphiste Sylvia Tournerie, sans mention d'imprimerie
 - Livre, « Laurent Tixador. L'atelier du Pic », plastique ; impression numérique, papier ; offset couleur, éditeur Manuella éditions, 2016/09, graphiste Mathias Schweizer, graphiste Thibaut Robin, imprimeur Die Keure, Bruges, 2016/09
 - Livre, « Samas Soleil noir soleil », papier ; dorure à chaud, papier ; offset couleur, éditeur Manuella éditions, 2017/05, graphiste Simon Dara, imprimeur Maestro (Grafiche Antiga- Italy), Italie
 - Livre, « Pejus. Chroniques », toile, carton ; offset couleur, papier ; offset couleur, éditeur Manuella éditions, 2017/10, graphiste Mathias Schweizer, graphiste Thibaut Robin, graphiste Damien Bauza, imprimeur SYL Barcelone, Barcelone
 - Livre, « Quel Amour !? », papier ; impression numérique, papier ; offset couleur, éditeur Manuella éditions, atelier/studio graphique Julie Rousset et Audrey Templier, 2017/10, imprimeur SYL Barcelone, Barcelone
 - Livre, « Eva Nielsen », acétate ; sérigraphie, papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Manuella éditions, 2019/06, atelier/studio graphique Thomas Bizzarri & Alain Rodriguez, imprimeur Média Graphic, France, 2019/06
- Au prix de trois cent vingt-huit euros328 €
des Éditions 205
- Livre, « AFAA », papier ; sérigraphie couleur, offset noir et blanc, carton ; gaufrage, papier ; offset couleur, éditeur Éditions 205, France, 2010/06, atelier/studio graphique Bureau 205, France, graphiste Damien Gautier, graphiste Quentin Margat, imprimeur Dugas, Villeurbanne, 2010/05
 - Journal, « Le Journal de la Confluence n° 2. Côté Saône », papier journal ; offset couleur, éditeur Éditions 205, France, 2011/10, atelier/studio graphique Bureau 205, France, imprimeur Die Zeitungsdrucker, Bâle
 - Journal, « Le Journal de la Confluence n° 2. Côté Rhône », Art (exposition/manifestation), journal, papier journal ; offset couleur, éditeur Éditions 205, France, 2011, atelier/studio graphique Bureau 205, France, imprimeur Die Zeitungsdrucker, Bâle
 - Catalogue d'exposition, « LA BF15 2015-2004 », papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Éditions 205, France, 2015/08, atelier/studio graphique Bureau 205, graphiste Thomas Hanus, graphiste Nicolas Guy, imprimeur Imprimerie Brailly, Saint-Génis-Laval, 2015/08
 - Livre, CD audio, « Attentats rhétoristes », papier, papier cartonné ; impression numérique, plastique, papier ; impression numérique, éditeur Éditions 205, France, 2015/10, atelier/studio graphique Bureau 205, graphiste Thibaut Vandebuerie, graphiste Elliot Grunewald, imprimeur Imprimerie Brailly, Saint-Génis-Laval, 2015/10 (3 parties)
 - Cahier pédagogique, « Super cahier °1. De A à Z », papier, papier cartonné ; sérigraphie couleur, éditeur Éditions 205, France, 2015/11, atelier/studio graphique Bureau 205, graphiste Séverine Dietrich, graphiste Victor Lambey, imprimeur Imprimerie Brailly, Saint-Génis-Laval (2 parties)
 - Cahier pédagogique, « Super cahier °2. Jouer avec l'architecture. Habiter le monde », papier, papier cartonné ; sérigraphie couleur, éditeur Éditions 205, France, 2016/09, atelier/studio graphique Bureau 205, graphiste Léa Pradine, graphiste Laurane Richard, graphiste Mathilde Lambert, graphiste Louis Brousseau, graphiste Armelle Exposito, imprimeur Imprimerie Brailly, Saint-Génis-Laval (2 parties)
 - Livre, « Florence & Henri », papier cartonné ; dorure à chaud, papier ; offset couleur, éditeur Éditions 205, France, atelier/studio graphique Bureau 205, 2019/12/06, imprimeur Imprimerie Ott, Wasselonne (14 parties)
 - Magazine, « A° 2020. Magazine de l'Anthropocène », papier journal ; offset couleur, éditeur Éditions 205, France, 2020, atelier/studio graphique Bureau 205, sans mention d'imprimerie (21 parties)
 - Jeu de cartes, « Jeu de 9 familles typo' », plexiglas, papier cartonné ; impression numérique, éditeur Éditions 205, France, 2018/09, atelier/studio graphique Bureau 205, imprimeur France cartes Cartamundi, France, 2018/09 (77 parties)
- Au prix de cent cinquante-huit euros vingt-cinq centimes158,25 €
des Éditions Dilecta
- Catalogue d'exposition, « Casanova forever », papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2010/06, graphiste Fanette Mellier, imprimeur SNEL Graphics Vottem, Belgique, 2018/06 (2 parties)
 - Catalogue d'exposition, « Fiac aux Tuileries », toile, carton ; offset couleur, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2011/10, graphiste Grégoire

- Romanet, graphiste Geoffroy Python, typographe M/M, imprimeur Geers Offset, Belgique, 2011/10
- Livre, « All you can eat. Théo Mercier », carton ; dorure à chaud, gaufrage, offset couleur, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2012/09/05, atelier/studio graphique Général Design, imprimeur sans mention d'imprimerie, Belgum, 2012/08
 - Livre, « Invisibles 2007-2013. Journal de l'œuvre », carton ; offset couleur, papier coloré ; offset noir et blanc, éditeur Éditions Dilecta, France, 2014/04, graphiste Émilie Rigaud, imprimeur sans mention d'imprimerie, Belgum, 2014/04
 - Catalogue d'exposition, « Retours de mer. Entre les vagues », papier ; gaufrage, papier cartonné, papier ; offset couleur, plastique, éditeur Éditions Dilecta, France, 2014/05, graphiste Justine Gaxotte, imprimeur sans mention d'imprimerie, Belgum, 2014/05
 - Livre, « Rémi Groussin », papier cartonné ; offset noir et blanc, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2014/12, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, photographeur Bussière Paris, Europe, 2014/12
 - Livre, « Enso 2 », papier cartonné ; sérigraphie couleur, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2015/10, graphiste Antoine Pépin, imprimeur Deux-Ponts, Grenoble, 2015/10
 - Livre, « Laurent Grasso. Soleil double », carton ; gravure, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2015/11, atelier/studio graphique deValence, imprimeur sans mention d'imprimerie, Belgique, 2015/11
 - Catalogue d'exposition, « Ange Leccia. La mer allée avec le soleil », carton, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2016/07, graphiste Grégoire Romanet, imprimeur sans mention d'imprimerie, Belgique, 2016/07
 - Catalogue d'exposition, « Anne & Patrick Poirier. Danger zones », carton, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2016/06, graphiste Claire Moreux, imprimeur sans mention d'imprimerie, Belgique, 2016/06
 - Catalogue d'exposition, « Bruno Peinado. Il faut re-construire l'hacienda », papier cartonné ; gaufrage, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2017/10, atelier/studio graphique Huz & Bosshard, photographeur Bussière Paris, imprimeur sans mention d'imprimerie, République tchèque
 - Livre, « Index. 1987-2017 », papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2018/09, graphiste Mathias Schweizer, graphiste Thibaut Robin, graphiste Damien Bauza, graphiste Tommy Bougé, imprimeur sans mention d'imprimerie, République tchèque, photographeur Ombre et Lumière, Lavaur
 - Livre, « Jean-Jacques Lebel », papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2018, graphiste Grégoire Romanet, sans mention d'imprimerie
 - Livre, « Nouvelles vagues. Œuvres d'art imprimé », papier cartonné ; sérigraphie couleur, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2019/01, graphiste Alaric Garnier, imprimeur Graphius Group, Gand, 2018/12
 - Livre, « Annette Messenger. Faire des cartes de France », métal, papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Éditions Dilecta, France, 2019, graphiste Lionel Catelan, imprimeur sans mention d'imprimerie, Europe, photographeur Fotimprim
Au prix de quatre-cent onze euros411 €
des éditions Empire
 - Livre, « IBM Graphic Design Guide from 1969 to 1987 », papier, papier cartonné ; impression numérique, éditeur Empire, France, 2018/02, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, graphiste Sacha Léopold, graphiste François Havegeer, graphiste Francisco Gaspar, graveur Kévin Lartaud, imprimeur SYL Barcelone, Barcelone
 - Livre, « IBM Graphic Design Guide from 1969 to 1987 », papier, papier cartonné ; impression numérique, éditeur Empire, France, 2018/02, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, graphiste Sacha Léopold, graphiste François Havegeer, graphiste Francisco Gaspar, graveur Kévin Lartaud, imprimeur SYL Barcelone, Barcelone
 - Livre, « Proof », papier, carton ; offset couleur, éditeur Empire, France, 2018, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, imprimeur PBTisk
 - Livre, « L'écart absolu », papier, carton ; offset couleur, éditeur Empire, France, 2018, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, imprimeur PBTisk, République tchèque, 2018
 - Livre, « Co-création », papier, papier cartonné ; offset couleur, éditeur Empire, France, 2019/02, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, graphiste François Havegeer, graphiste Sacha Léopold, imprimeur SYL Barcelone, Espagne, 2019
 - Livre, « Un atelier à soi », carton ; sérigraphie couleur, papier ; offset couleur, éditeur Empire, France, 2019/07, atelier/studio graphique s-y-n-d-i-c-a-t, graphiste François Havegeer, graphiste Sacha Léopold, graphiste Célestine Claudin, imprimeur PBTisk, République tchèque, 2019
Au prix de cent quatre-vingt-quatre euros 184 €
de Quintal éditions
 - Specimen typographique, « Brutal », papier ; risographie, graphiste Benoît Bodhuin, France, 2017, imprimeur Quintal Éditions (2 parties)

- Specimen typographique, « Langulaire », papier ; risographie, graphiste Loris Pernoux, France, 2017, imprimeur Quintal Éditions, 21 cm (hauteur) ; 15 cm (largeur) ; 42 cm (hauteur déplié) ; 29,5 cm (largeur déplié) (2 parties)
- Specimen typographique, « Standard », papier ; risographie, graphiste Benoît Bodhuin, France, 2018, imprimeur Quintal Éditions (2 parties)
- Specimen typographique, « Romie », papier ; risographie, graphiste Margot Lévêque, 2019, imprimeur Quintal Éditions (2 parties)
- Specimen typographique, « Groteskremix », papier ; risographie, graphiste Benoît Bodhuin, France, 2019, imprimeur Quintal Éditions (2 parties)
- Specimen typographique, « Ballpill », papier ; risographie, graphiste Benoît Bodhuin, France, 2020, imprimeur Quintal Éditions (2 parties)
- Specimen typographique, « Netbus », papier ; risographie, graphiste Virgile Flores, France, 2019, imprimeur Quintal Éditions, 2 parties)
- Dépliant, « Guide d'impression riso. Quintal Éditions », papier ; risographie, graphiste Quintal Éditions, graphiste Oscar Ginter, imprimeur Quintal Éditions (2 parties)
- Livre, « Stratigrafia », papier ; risographie, graphiste Helmo, France, 2018, imprimeur Quintal Éditions (3 parties)
- Livre, « Bang Tumb Tumb », papier ; risographie, atelier/studio graphique Atelier Choque Le Goff, France, 2020, imprimeur Quintal Éditions
Au prix de quatre-vingt-deux euros82 €
des Édition Non-Standard
- Livre, « Lettres du Havre », carton ; risographie, carton ; gaufrage, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Non Standard, France, 2012/11, graphiste Patrick Doan, graphiste Morgann Lechat, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Pays-Bas, 2012/10/31, imprimeur Nijmeegse universele (2 parties)
- Livre, marque-page, « Le Corbusier, zone d'ombres », papier cartonné ; offset noir et blanc, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Non Standard, France, 2018/10, graphiste Patrick Doan, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Pays-Bas, 2018/10/24 (2 parties)
- Livre, marque-page, « Rococo », papier cartonné ; offset noir et blanc, gaufrage, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Non Standard, France, 2018/11, graphiste Patrick Doan, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Pays-Bas, 2018/10/23 (3 parties)
- Livre, « Scriptopolis », papier cartonné ; offset couleur, papier ; offset couleur, éditeur Éditions Non Standard, France, 2019/09/10, graphiste Patrick Doan, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Pays-Bas
- Livre, « UPO 1 : Earth Art », papier ; offset couleur, éditeur Éditions Non Standard, France, 2015/12, atelier/studio graphique Studio Rejane Dal Bello, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Pays-Bas, 2015/11
- Livre, « UPO 2 : I wish I was here. J'aimerais être là », papier ; offset couleur, éditeur Éditions Non Standard, France, 2017/12, atelier/studio graphique Studio Rejane Dal Bello, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Pays-Bas, 2017/12 (17 parties)
- Livre, « UPO 3 : No one can fail », papier ; offset couleur, éditeur Éditions Non Standard, France, 2019/05, atelier/studio graphique Studio Rejane Dal Bello, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Pays-Bas, 2019/05 (52 parties)
Au prix de cent quatre-vingt-quatorze euros194 €
achat eBay
- Affiche photographique, « Quand on soigne les riches mieux que les pauvres : moi, François Mitterrand, je dis que ce n'est pas juste. », papier ; offset couleur, photographe/agence photographique Sigma, photographe Jacques Pavlowsky, imprimeur L'Avenir Graphique Paris, Paris
- Annonce-presse photographique, « Bizarre ils me les ont refusées à la préfecture », papier ; offset noir et blanc, anonyme, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « Ne t'inquiète pas, tu sais bien que je suis végétarienne. », papier ; offset noir et blanc, anonyme, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « Après Rigoletto, viens on va rigoler tard. », papier ; offset noir et blanc, anonyme, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « Chic, demain on arrête le régime. », papier ; offset noir et blanc, anonyme, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « Viens, je vais te présenter à mes parents. », papier ; offset noir et blanc, anonyme, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « Les petits Benetton de l'été 82. », papier ; offset couleur, agence Eldorado, 1982, photographe/agence photographique Oliviero Toscani (2 parties)
- Annonce-presse photographique, « Benetton », papier ; offset couleur, agence Planad, 1983, photographe/agence photographique Alberto Dell'orto, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « Benetton by Bulova », papier ; offset couleur, agence Eldorado, photographe/agence photographique Oliviero Toscani, sans mention d'imprimerie (2 parties)
- Annonce-presse photographique, « United Colors of Benetton », papier ; offset couleur, photographe/agence

- photographique Oliviero Toscani, 1990, sans mention d'imprimerie (2 parties)
- Annonce-presse photographique, « United Colors of Benetton », papier ; offset couleur, photographe/agence photographique Oliviero Toscani, 1990, sans mention d'imprimerie (2 parties)
 - Annonce-presse photographique, « United Colors of Benetton », papier ; offset couleur, photographe/agence photographique Oliviero Toscani, 1991, sans mention d'imprimerie (2 parties)
 - Annonce-presse photographique, « United condoms of Benetton. Aides. Le préservatif : pour nous protéger du sida. », papier ; offset couleur, agence Joker (agence), 1993, photographe/agence photographique Oliviero Toscani, sans mention d'imprimerie
 - Annonce-presse photographique, « Aides. United colors of Benetton », papier ; offset couleur, agence Print box Quante, 1993, concepteur Oliviero Toscani, photographe/agence photographique Carlo Miari Fulcis, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique recto-verso, « Happy Holidays ! », papier ; offset couleur, agence Fabrica, 2005, sans mention d'imprimerie
 - Annonce-presse photographique, « Time Of The Word : », papier ; offset couleur, agence Eldorado, 1988, sans mention d'imprimerie (2 parties)
 - Annonce-presse photographique, « United Colors of Benetton », papier ; offset couleur, photographe/agence photographique Oliviero Toscani, 1990, sans mention d'imprimerie (2 parties)
 - Autocollant, « Fiorucci. Dance. 113 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini, Italie, 1984
 - Autocollant, « Fiorucci. Story. 7 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Story. 10 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Dance. 115 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Dance. 125 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Dance. 126 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Pin-up. 88 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Pin-up. 111 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Romance. 143 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Romance. 171 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Story.40 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci. Swim. 174 », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Autocollant, « Fiorucci », papier ; offset couleur, anonyme, Italie, 1984, imprimeur Éditions Panini
 - Affiche photographique, « « Depuis dix-sept ans ils nous parlent de leur nouvelle société. Commençons ensemble à construire un nouveau monde » François Mitterrand », papier ; sérigraphie couleur, offset noir et blanc, anonyme, 1974, imprimeur IC
- Au prix de cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-centimes190,80 € des Éditions B42
- Livre, « Voir l'architecture. Seeing Architecture », papier cartonné ; sérigraphie couleur, papier ; offset couleur, éditeur Éditions B42, France, 2015/01, atelier/studio graphique deValence, imprimeur Musumeci S.p.A. Quart, Italie, 2014/12
 - Livre, « Free ride. Skateboard, mécanique galiléenne et formes simples », papier cartonné, papier ; offset noir et blanc, sérigraphie couleur, éditeur Éditions B42, France, 2017/09, atelier/studio graphique deValence, imprimeur Unicum, Italie, 2014/12, photographe Arciel Graphic
 - Livre, « Celui qui pourrait changer le monde. Aaron Swartz », papier cartonné, papier ; offset noir et blanc, éditeur Éditions B42, France, 2017/03, atelier/studio graphique deValence, imprimeur CPI France, France
 - Livre, « Mon musée de la cocaïne. Michael Taussig », papier cartonné ; offset noir et blanc, gaufrage, éditeur Éditions B42, France, 2018/11, atelier/studio graphique deValence, imprimeur Musumeci S.p.A. Quart, Aoste
 - Livre, « Jeu de construction. Paul Cox », papier cartonné ; sérigraphie couleur, offset couleur, éditeur Éditions B42, France, 2018/12, atelier/studio graphique deValence, imprimeur Unicum, Pays-Bas
 - Livre, « L'artiste-chercheur. Sandra Delacourt », papier cartonné, papier ; sérigraphie couleur, offset

couleur, éditeur Éditions B42, France, 2019/04, atelier/studio graphique deValence, Paris, imprimeur Musumeci S.p.A. Quart, Aoste, 2019/03

- Livre, « Architecture de la contre-révolution. Samia Henni », papier cartonné, papier ; offset couleur, éditeur Éditions B42, France, 2019/11, atelier/studio graphique deValence, imprimeur Musumeci S.p.A. Quart, Italie

- Livre, « Terra Forma », carton ; sérigraphie couleur, dorure à chaud, papier ; offset couleur, éditeur Éditions B42, France, 2019/04, atelier/studio graphique deValence, Paris, imprimeur Musumeci S.p.A. Quart, Aoste

- Livre, « Visualistion. L'interprétation modélisante. Johanna Drucker », papier cartonné ; sérigraphie couleur, papier ; offset couleur, éditeur Éditions B42, France, 2020/04, atelier/studio graphique deValence, Paris, imprimeur CPI France, France

Au prix de deux cent dix-neuf euros.....219 €

Total116 343,85 €

Art. 2. - La directrice adjointe en charge du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture et par délégation :
La directrice adjointe
en charge du service des musées de France,
Direction générale des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 13 du 21 décembre 2020 relatif à un reversement pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 6 octobre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est accepté, au nom de l'État, à titre de reversement, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, le bien suivant :

Pour le département des arts graphiques

par la direction des musées

Décor dessiné *Espèces d'espaces*, pastels à l'huile et crayons à la cire sur fibre de verre, Alexandre Benjamin Navet (dessinateur), 2018 (70 parties)

Art. 2. - La directrice adjointe en charge du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture et par délégation :
La directrice adjointe
en charge du service des musées de France,
Direction générale des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 14 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 2 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département des arts graphiques

- Dessin, *Étude de femme debout et étude de tête*, vers 1724, par Nicolas Lancret (1690-1743), craie rouge sur papier vergé,

au prix de onze mille quatre cent vingt et un euros et douze centimes..... 11 509,61 € TTC

Lors de la vente aux enchères publiques du 17 décembre 2020, *Old Master Paintings*, organisée à l'Hôtel des ventes Bonhams, New Bond Street, Londres, salle n° 26203.

Total11 509,61 €

Art. 2. - La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture :
La cheffe du service des musées de France,
adjointe au directeur général des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Arrêté n° 15 du 21 décembre 2020 relatif à un achat pour le musée des Arts décoratifs.

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 16 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour la collection Jouets, département des collections modernes et contemporaines de Amazon

- Poupée mannequin *Barbie Fashionista 132 avec fauteuil roulant et rampe d'accès*, plastique, textile, carton, Mattel (fabricant), 2019 (3 parties)

- Poupée mannequin *Barbie Fashionista 121 avec prothèse de jambe*, plastique, textile, carton, Mattel (fabricant), 2019

- Poupée mannequin *Barbie Fashionista 135 avec vitiligo*, plastique, textile, carton, Mattel (fabricant), 2019 (2 parties)

- Poupée mannequin *Barbie Fashionista 91*, plastique, textile, carton, Mattel (fabricant), 2019

- Poupée mannequin *Barbie Career of the Year Judge*, plastique, textile, carton, Mattel (fabricant), 2019 (3 parties)

- Poupée mannequin *Barbie Inspiring Women Series Rosa Parks*, plastique, textile, carton, Mattel (fabricant), 2019 (4 parties)

au prix de cent cinquante euros et quarante-huit centimes150,58 €
de eBay

- Poupée mannequin *Barbie Ibtihaj Muhammad*, plastique, textile, carton, Mattel (fabricant), 2018 (3 parties)

au prix de soixante-deux euros et trente-quatre centimes62,34 €
Total212,92 €

Art. 2. - La directrice adjointe en charge du service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la Culture et par délégation :
La directrice adjointe
en charge du service des musées de France,
Direction générale des patrimoines,
Anne-Solène Rolland

Décision du 19 février 2021 portant désignation du directeur par intérim du musée Rodin,

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 93-163 du 2 février 1993 modifié relatif au musée Rodin ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décide :

Art. 1^{er}. - M. Xavier Teboul est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur du musée Rodin, à compter du 8 mars 2021 et jusqu'à la désignation du nouveau directeur.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La ministre de la Culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines et de l'architecture,
Philippe Barbat

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M^{me} Catherine David).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M^{me} Catherine David à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 8 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Jachiet).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Bruno Jachiet à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Cyril Ladry).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Cyril Ladry à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Christophe Laudat).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Christophe Laudat à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Leclerc).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Frédéric Leclerc à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Didier Maitre).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Didier Maitre à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux

dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 8 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Patrick Mathieu).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Patrick Mathieu à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Pascal Ménard).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Pascal Ménard à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Michel Mey).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Michel Mey à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Naudin).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Thierry Naudin à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Gilles Noiray).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Gilles Noiray à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Gérald Olivieri).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Gérald Olivieri à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Pagan).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de

l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Marc Pagan à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bernard-Marie Pedone).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Bernard-Marie Pedone à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Xavier Penaud).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Xavier Penaud à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 16 mai 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Michel Putz).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2016 portant renouvellement de l'agrément du 16 mai 2011 susvisé ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Michel Putz à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 16 mai 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Quillet).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Bruno Quillet à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-François Rabot).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Jean-François Rabot à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Raveleau).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Frédéric Raveleau à l'effet de constater la matérialité de toute infraction

aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Christian Regny).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Christian Regny à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Romain).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Bruno Romain à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 8 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Roussel).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Marc Roussel à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 8 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 15 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Tabaczek).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Marc Tabaczek à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 15 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 12 avril 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Rachid Tadjadit).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 9 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Rachid Tadjadit à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 7 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Fabien Valour).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2016 portant renouvellement de l'arrêté du 7 mars 2011 susvisé,

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Fabien Valour à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 7 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 4 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 30 mars 2016 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Olivier Vitu).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 novembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Olivier Vitu à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 11 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 8 avril 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Denis Bibard).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2016 portant renouvellement de l'arrêté du 8 avril 2011 susvisé ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce le 10 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Denis Bibard à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 8 avril 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 11 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Didier Dourou).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'arrêté du 29 mars 2011 susvisé ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce le 10 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Didier Dourou à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 29 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Arrêté du 11 février 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré le 29 mars 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Régis Gerbel).

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'arrêté du 18 août 2015 portant renouvellement de l'arrêté du 29 mars 2011 susvisé ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce le 10 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'agrément de M. Régis Gerbel à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I^{er}, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 29 mars 2021.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle,
Anne Le Morvan

Mesures d'information

Relevé de textes parus au *Journal officiel*

JO n° 28 du 2 février 2021

Travail, emploi et insertion

Texte n° 5 Décret n° 2021-101 du 1^{er} février 2021 portant modification du taux horaire minimum de l'allocation d'activité partielle et de l'allocation d'activité partielle spécifique applicables à Mayotte.

Justice

Texte n° 7 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé Mission de préfiguration du musée-mémorial du terrorisme.

JO n° 29 du 3 février 2021

Culture

Texte n° 15 Arrêté du 26 janvier 2021 complétant la liste des publications périodiques visée à l'article 3 du décret n° 85-1305 du 9 décembre 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1985 relative à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (*L'effort cynégétique - La chasse en Vaucluse*).

Texte n° 104 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant nomination (administration centrale : M. Bertrand Munin, sous-directeur de la participation à la vie culturelle, adjoint au délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle).

Texte n° 105 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant nomination (administration centrale : M. Pascal Mignerey, directeur de projet, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, auprès du directeur général des patrimoines et de l'architecture).

Solidarités et santé

Texte n° 16 Décret n° 2021-105 du 2 février 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Économie, finances et relance

Texte n° 30 Arrêté du 21 janvier 2021 portant report de crédits (culture : Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 32 Arrêté du 28 janvier 2021 portant report de crédits (culture : Patrimoines, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture et Soutien aux

politiques du ministère de la Culture ; médias, livre et industries culturelles : Livre et industries culturelles ; recherche et enseignement supérieur : Recherche culturelle et culture scientifique).

Éducation nationale, jeunesse et sports

Texte n° 107 Arrêté du 20 janvier 2021 portant nomination de la directrice générale du musée national du Sport (M^{me} Marie Grasse).

JO n° 30 du 4 février 2021

Europe et affaires étrangères

Texte n° 3 Arrêté du 10 décembre 2020 fixant les temps de séjour ouvrant droit à prise en charge des frais occasionnés par un voyage de congé annuel pour les personnels civils de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif en service à l'étranger.

Culture

Texte n° 46 Arrêté du 1^{er} février 2021 relatif au modèle de demande d'autorisation ou de déclaration préalable de travaux sur monuments historiques, de demande de subvention pour étude ou travaux sur monuments historiques et à leur enregistrement.

Texte n° 94 Décret du 3 février 2021 portant fin de fonctions et nomination du directeur général de la création artistique (M. Christopher Miles).

Texte n° 95 Décret du 3 février 2021 portant nomination d'une inspectrice générale des affaires culturelles (M^{me} Sylviane Tarsot-Gillery).

Texte n° 96 Arrêté du 3 février 2021 portant fin de fonctions du directeur général délégué de la société par actions simplifiée Palais de Tokyo (M. Christopher Miles).

Transformation et fonction publiques

Texte n° 101 Arrêté du 28 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2020 fixant la liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur civil établie au titre de l'année 2020 (M^{me} Nathalie Jacob).

Conventions collectives

Texte n° 117 Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 127 Délibération du 20 janvier 2021 modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Toulouse).

Avis divers

Texte n° 141 Vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 31 du 5 février 2021**Europe et affaires étrangères**

Texte n° 2 Décret n° 2021-117 du 3 février 2021 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Communauté flamande relatif à la coproduction cinématographique (ensemble une annexe), signé à Bruxelles le 23 mai 2019.

Culture

Texte n° 20 Décision du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Texte n° 21 Décision du 3 février 2021 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines et de l'architecture).

JO n° 32 du 6 février 2021**Économie, finances et relance**

Texte n° 3 Arrêté du 12 janvier 2021 fixant les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'État sur l'établissement public Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.

Solidarités et santé

Texte n° 22 Décret n° 2021-123 du 5 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Culture

Texte n° 50 Arrêté du 2 février 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée (M^{me} Bénédicte Lefeuvre).

Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Texte n° 70 Avis n° 2020-1159 du 22 octobre 2020 relatif aux conditions techniques, tarifaires et contractuelles des prestations de la société France Messagerie.

Texte n° 71 Avis n° 2020-1258 du 12 novembre 2020 relatif aux conditions techniques, tarifaires et contractuelles des prestations de la société des Messageries Lyonnaises de Presse.

JO n° 33 du 7 février 2021**Enseignement supérieur, recherche et innovation**

Texte n° 32 Arrêté du 2 février 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires.

Texte n° 33 Arrêté du 2 février 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrutement de bibliothécaires.

Texte n° 34 Arrêté du 2 février 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale.

Texte n° 35 Arrêté du 2 février 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2^e classe

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 58 Décision n° 2021-51 du 20 janvier 2021 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Dijon (M. Maxime Perrin).

JO n° 34 du 9 février 2021**Économie, finances et relance**

Texte n° 5 Décret n° 2021-129 du 8 février 2021 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 59 Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint des affaires culturelles (Île-de-France).

JO n° 35 du 10 février 2021**Culture**

Texte n° 14 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Lyon).

Texte n° 15 Décision du 4 février 2021 portant délégation de signature (secrétariat général).

Premier ministre

Texte n° 21 Décret du 9 février 2021 portant nomination de membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (M^{me} Juliette Thery-Schultz et M. Benoît Loutrel).

Conventions collectives

Texte n° 76 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (n° 2666).

Texte n° 81 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant extension d'un accord territorial (Picardie) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332).

JO n° 36 du 11 février 2021

Europe et affaires étrangères

Texte n° 1 Décret n° 2021-132 du 9 février 2021 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Serbie relatif à la coproduction cinématographique (ensemble une annexe), signé à Belgrade le 15 juillet 2019.

Travail, emploi et insertion

Texte n° 21 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021 portant diverses mesures d'urgence dans les domaines du travail et de l'emploi.

Texte n° 22 Ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021 portant diverses mesures d'urgence dans les domaines du travail et de l'emploi.

Texte n° 23 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-136 du 10 février 2021 portant adaptation des mesures d'urgence en matière d'activité partielle.

Texte n° 24 Ordonnance n° 2021-136 du 10 février 2021 portant adaptation des mesures d'urgence en matière d'activité partielle.

Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Texte n° 31 Arrêté du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2020 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial de conservation principal de 2^e classe, spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation, organisé par le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France.

Culture

Texte n° 45 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-137 du 10 février 2021 modifiant l'ordonnance n° 2020-1599 du 16 décembre 2020 relative aux aides exceptionnelles à destination des auteurs et titulaires de droits voisins touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et aux conditions financières de résolution de certains contrats dans les secteurs de la culture et du sport.

Texte n° 46 Ordonnance n° 2021-137 du 10 février 2021 modifiant l'ordonnance n° 2020-1599 du 16 décembre 2020 relative aux aides exceptionnelles à destination des auteurs et titulaires de droits voisins touchés par les conséquences économiques, financières

et sociales de la propagation du virus covid-19 et aux conditions financières de résolution de certains contrats dans les secteurs de la culture et du sport.

Texte n° 47 Arrêté du 5 février 2021 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels des représentants des étudiants.

Texte n° 48 Arrêté du 8 février 2021 portant classement du site patrimonial remarquable d'Ax-les-Thermes.

Texte n° 49 Arrêté du 9 février 2021 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Fernand Léger et le cinéma*, au musée national Fernand Léger, Biot).

Texte n° 50 Arrêté du 9 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (prorogation de l'arrêté du 23 juillet 2020, NOR : MICC2018167A).

Texte n° 51 Arrêté du 9 février 2021 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Picasso, l'étranger*, au musée national de l'Histoire de l'immigration, Paris).

Texte n° 52 Arrêté du 9 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (prorogation de l'arrêté 19 mai 2020, NOR : MICC2011440A).

Texte n° 53 Arrêté du 9 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Salammbô*, au musée des Beaux-Arts de Rouen puis au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)).

Texte n° 54 Arrêté du 9 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (prorogation de l'arrêté du 7 août 2020, NOR : MICC2020963A modifié par l'arrêté du 30 septembre 2020, NOR : MICC2025715A).

Texte n° 55 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Brive).

Texte n° 56 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Nantes).

Texte n° 57 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Corse).

Texte n° 152 Arrêté du 8 février 2021 portant nomination au conseil d'administration du Centre national des arts plastiques (M. Jérôme Delormas).

Texte n° 153 Arrêté du 8 février 2021 portant nomination de la directrice de l'École nationale supérieure d'art de Bourges (M^{me} Jeanne Gailhoustet).

Transformation et fonction publiques

Texte n° 72 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Texte n° 73 Ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Texte n° 74 Décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Intérieur

Texte n° 93 Décret du 10 février 2021 portant cessation de fonctions d'un préfet (M. Pierre Pouëssel, Centre-Val de Loire).

Texte n° 94 Décret du 10 février 2021 portant nomination de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret (hors classe) (M^{me} Régine Engström).

JO n° 37 du 12 février 2021**Culture**

Texte n° 52 Décret du 11 février 2021 portant nomination du directeur général de l'établissement public du palais de la Porte Dorée (M. Pap Ndiaye).

Conventions collectives

Texte n° 56 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant extension d'accords territoriaux conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332).

Texte n° 68 Arrêté du 5 février 2021 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des professions regroupées du cristal, du verre et du vitrail (n° 1821).

Texte n° 71 Arrêté du 5 février 2021 portant extension d'accords conclus dans le cadre de la convention collective nationale de l'édition (n° 2121).

Texte n° 73 Arrêté du 5 février 2021 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des télécommunications (n° 2148).

JO n° 38 du 13 février 2021**Culture**

Texte n° 20 Décret n° 2021-151 du 11 février 2021 fixant pour l'année 2020 les modalités de calcul de l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la Culture.

Texte n° 21 Décision du 11 février 2021 portant délégation de signature (direction générale de la création artistique).

Texte n° 73 Arrêté du 11 février 2021 portant nomination (administration centrale : M. Ludovic Berthelot, chef du service des médias).

Texte n° 74 Arrêté du 11 février 2021 portant nomination (administration centrale : M^{me} Anne Bennet, sous-directrice des formations et de la recherche à la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle)

Solidarités et santé

Texte n° 22 Décret n° 2021-152 du 12 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Texte n° 25 Décret du 11 février 2021 autorisant l'acceptation d'une donation (donation de M. et M^{me} Lefoulon à l'Institut de France).

Texte n° 26 Décret du 11 février 2021 autorisant l'acceptation d'un legs (legs de M^{me} Christiane Moriaux à l'Institut de France).

Transformation et fonction publiques

Texte n° 80 Arrêté du 5 février 2021 fixant la liste des élèves des instituts régionaux d'administration aptes à poursuivre leur deuxième période probatoire de formation et prononçant leur lieu de préaffectation (promotion d'automne 2020 - entrée en formation le 1^{er} septembre 2020).

Conventions collectives

Texte n° 92 Arrêté du 5 février 2021 portant extension d'avenants à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent (n° 567).

Texte n° 103 Avis relatif à l'extension d'un accord cadre relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des entreprises du spectacle vivant à l'exception des intermittents qui bénéficient d'un accord spécifique signé le 17 février 2020.

Texte n° 105 Avis relatif à l'extension d'un avenant à l'accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

Centre national de la fonction publique territoriale

Texte n° 110 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux de bibliothèques (session 2021).

JO n° 39 du 14 février 2021**Travail, emploi et insertion**

Texte n° 15 Arrêté du 10 février 2021 relatif à l'application du dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable.

Culture

Texte n° 28 Arrêté du 12 février 2021 portant nomination (administration centrale : M. Romain Delassus, chef du service du numérique).

JO n° 40 du 16 février 2021

Texte n° 1 Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Éducation nationale, jeunesse et sports

Texte n° 3 Décret n° 2021-161 du 15 février 2021 portant adaptation des durées des périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2021.

Texte n° 8 Arrêté du 15 février 2021 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle et l'évaluation du contrôle en cours de formation, au titre de la session 2021.

Culture

Texte n° 18 Arrêté du 9 février 2021 fixant pour les années 2021 et 2022 les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps du ministère de la Culture.

Texte n° 19 Arrêté du 9 février 2021 fixant pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 les taux de promotion pour l'avancement de grade dans le corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art.

Texte n° 67 Arrêté du 10 février 2021 portant nomination (directeur régional adjoint des affaires culturelles : M. Louis Burle, DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Économie, finances et relance

Texte n° 38 Rapport relatif au décret n° 2021-164 du 15 février 2021 portant annulation de crédits.

Texte n° 39 Décret n° 2021-164 du 15 février 2021 portant annulation de crédits (pour la culture : Patrimoines).

Centre national de la fonction publique territoriale

Texte n° 83 Arrêté du 1^{er} février 2021 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2021).

JO n° 41 du 17 février 2021**Culture**

Texte n° 26 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Nice).

Texte n° 27 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Lille).

Texte n° 28 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Colmar).

Texte n° 56 Arrêté du 9 février 2021 portant nomination (directeur régional adjoint délégué des affaires culturelles : M. Charles Desservy, DRAC Grand Est).

Texte n° 57 Arrêté du 9 février 2021 portant nomination (directrice régionale adjointe déléguée des affaires culturelles : M^{me} Claire Rannou, DRAC Grand Est).

JO n° 42 du 18 février 2021**Culture**

Texte n° 28 Arrêté du 12 février 2021 portant application au ministère de la Culture du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et dans la magistrature.

Texte n° 111 Décret du 17 février 2021 portant nomination du directeur général des patrimoines et de l'architecture (M. Jean-François Hebert).

Texte n° 112 Décret du 17 février 2021 portant nomination de la présidente de l'établissement public du château de Fontainebleau (M^{me} Marie-Christine Labourdette).

Texte n° 113 Décret du 17 février 2021 portant nomination de la présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine (M^{me} Catherine Chevillot).

Texte n° 114 Arrêté du 12 février 2021 portant nomination à la commission d'agrément de la garantie d'État pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (M^{me} Monique Saliou-Gloux).

Texte n° 115 Arrêté du 16 février 2021 portant nomination (administration centrale : M. Franck Isaia, sous-directeur de la politique des musées).

Texte n° 116 Arrêté du 16 février 2021 portant nomination (administration centrale : M^{me} Corinne Langlois, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie).

Solidarités et santé

Texte n° 29 Décret n° 2021-173 du 17 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Transformation et fonction publiques

Texte n° 47 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique.

Texte n° 48 Ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique.

Texte n° 49 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Texte n° 50 Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Texte n° 51 Décret n° 2021-176 du 17 février 2021 portant modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé.

Premier ministre

Texte n° 62 Arrêté du 17 février 2021 fixant la composition du comité de coordination placé auprès du délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (dont pour le ministère de la Culture : M. Noël Corbin).

Éducation nationale, jeunesse et sports

Texte n° 68 Arrêté du 29 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias ».

Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Texte n° 125 Décision n° 2020-1499-RDPI du 15 décembre 2020 renouvelant l'agrément provisoire de distributeur de presse octroyé à la société France Messagerie par la décision n° 2020-0683-RDPI.

Avis divers

Texte n° 150 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'un trésor national dans le cadre de l'article 238 bis-0 A du Code général des impôts (pour la Bibliothèque nationale de France : un

manuscrit autographe de Donatien Alphonse François de Sade (1740-1814), *Les 120 journées de Sodome, ou L'école du libertinage*, rouleau de papier, 1785, accompagné de son étui).

Texte n° 151 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'un trésor national dans le cadre de l'article 238 bis-0 A du Code général des impôts (pour la Bibliothèque nationale de France : un ensemble de manuscrits autographes d'André Breton comprenant le *Manifeste du surréalisme*, 19 f. et 2 f., juillet-août 1924, le *Second Manifeste du surréalisme*, 24 f. déreliés, 1929, épreuves corrigées, 40 f., avec divers autres documents joints, reliure et emboîtement contemporain de G.-H. Mergher, *Poisson soluble*, 59 f., août-septembre 1924, et les manuscrits autographes préparatoires pour *Poisson soluble*, sept cahiers d'écolier de 97, 20, 44, 20, 20, 24 et 11 pages, mars-mai 1924).

JO n° 43 du 19 février 2021

Culture

Texte n° 23 Décret n° 2021-181 du 18 février 2021 prolongeant les délais de validité des autorisations d'aménagement cinématographique.

Texte n° 24 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la Culture organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 25 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la Culture organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 26 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la Culture organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 27 Arrêté du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la Culture.

Texte n° 90 Arrêté du 17 février 2021 portant nomination (administration centrale : M^{me} Isabelle Nyffenegger, sous-directrice des affaires européennes et internationales).

Économie, finances et relance

Texte n° 40 Arrêté du 9 février 2021 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création, Patrimoines et Soutien aux politiques du ministère de la Culture).

Texte n° 41 Arrêté du 9 février 2021 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Soutien aux politiques du ministère de la Culture).

Texte n° 42 Arrêté du 15 février 2021 portant report de crédits (culture : Patrimoines, Création, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture et Soutien aux politiques du ministère de la Culture ; médias, livre et industries culturelles : Presse et médias et Livre et industries culturelles ; recherche et enseignement supérieur : Recherche culturelle et culture scientifique).

Conventions collectives

Texte n° 96 Arrêté du 18 février 2021 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de l'animation (n° 1518).

Texte n° 98 Avis relatif à l'extension d'avenants à la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires.

JO n° 44 du 20 février 2021

Culture

Texte n° 15 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2^e classe du ministère de la Culture, organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 16 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la Culture, organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 17 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la Culture, organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 18 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^e classe du ministère de la Culture, organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 19 Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la Culture, organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 20 Arrêté du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la Culture.

Texte n° 21 Décision du 18 février 2021 modifiant la décision du 4 février 2021 portant délégation de signature (secrétariat général).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 72 Décision n° 2021-85 du 25 janvier 2021 portant nomination d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel des Antilles et de la Guyane (M. Kléber Bouteaud).

JO n° 45 du 21 février 2021

Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Texte n° 6 Arrêté du 25 janvier 2021 retirant l'arrêté du 20 octobre 2020 portant ouverture de concours pour le recrutement de directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 1^{re} catégorie par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (session 2021).

Texte n° 7 Arrêté du 25 janvier 2021 retirant l'arrêté du 20 octobre 2020 portant ouverture de concours pour le recrutement de directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 2^e catégorie par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (session 2021).

Culture

Texte n° 11 Arrêté du 9 février 2021 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Corse).

Texte n° 12 Décision du 18 février 2021 modifiant la décision du 3 février 2021 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines et de l'architecture).

Solidarités et santé

Texte n° 13 Décret n° 2021-188 du 20 février 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 62 Résultat de la délibération du 1^{er} février 2021 modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Clermont-Ferrand).

JO n° 46 du 23 février 2021

Économie, finances et relance

Texte n° 4 Décret n° 2021-192 du 22 février 2021 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

JO n° 47 du 24 février 2021

Texte n° 2 Loi n° 2021-195 du 23 février 2021 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Culture

Texte n° 27 Arrêté du 19 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Icônes de l'art moderne. La collection Morozov*, à la Fondation Louis Vuitton, Paris).

Texte n° 28 Arrêté du 19 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (prorogation de l'arrêté du 19 mai 2020, NOR : MICC2011444A).

Texte n° 29 Arrêté du 19 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (prorogation de l'arrêté du 24 juin 2020, NOR : MICC2013724A).

Texte n° 30 Arrêté du 19 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Banditi ! Brigandage et banditisme, Corse-Italie 1600-1940*, au musée de Bastia).

Texte n° 102 Arrêté du 15 février 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Haras national du Pin (M^{me} Frédérique Boura).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 139 Délibération du 13 janvier 2021 modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (La Réunion - Mayotte).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 150 Avis de vacance d'un emploi de chef de service (chef du service des affaires financières et générales au secrétariat général du ministère de la Culture).

JO n° 48 du 25 février 2021**Culture**

Texte n° 19 Arrêté du 19 février 2021 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (prorogation de l'arrêté du 20 novembre 2020, NOR : MICC2032044A).

JO n° 49 du 26 février 2021**Solidarités et santé**

Texte n° 28 Décret n° 2021-217 du 25 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

JO n° 50 du 27 février 2021**Travail, emploi et insertion**

Texte n° 18 Décret n° 2021-221 du 26 février 2021 modifiant le décret n° 2020-1316 du 30 octobre 2020 relatif à l'activité partielle et au dispositif d'activité partielle spécifique en cas de réduction d'activité durable.

Culture

Texte n° 27 Arrêté du 18 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la Culture organisé au titre de l'année 2021.

Texte n° 28 Arrêté du 22 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la Culture organisé au titre de l'année 2021.

JO n° 51 du 28 février 2021**Culture**

Texte n° 19 Arrêté du 12 février 2021 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service Archéologie et inventaire général de Laval.

Texte n° 20 Arrêté du 12 février 2021 portant extension de l'habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la ville d'Arras.

Texte n° 21 Arrêté du 26 février 2021 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (œuvre d'André Breton, *Objet à fonctionnement symbolique*, assemblage d'objets divers sur planche en bois, cuir, métal, bois, marbre, verre, tabac, caoutchouc, sable, 1931).

Texte n° 37 Arrêté du 23 février 2021 portant nomination du président de la commission d'agrément de la garantie d'État pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (M. Louis Schweitzer).

Texte n° 38 Arrêté du 24 février 2021 portant nomination de la directrice du service à compétence nationale musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (M^{me} Rose-Marie Mousseaux).

Texte n° 39 Arrêté du 24 février 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'art de Nancy (M^{me} Chiara Parisi).

Économie, finances et relance

Texte n° 49 Arrêté du 26 février 2021 portant nomination (agent comptable : M^{me} Pascale Pradels, Mission de préfiguration du musée-mémorial du Terrorisme).

Avis divers

Texte n° 58 Avis n° 2021-01 de la Commission consultative des trésors nationaux (œuvre d'André Breton, *Objet à fonctionnement symbolique*, assemblage d'objets divers sur planche en bois, cuir, métal, bois, marbre, verre, tabac, caoutchouc, sable, 1931).

Réponses aux questions écrites parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE

JO AN du 2 février 2021

- M. Nicolas Forissier sur la possibilité d'accentuer l'accès à la culture en particulier dans les zones rurales ou péri-urbaines.
(Question n° 15170-18.12.2018).
- M^{me} Valérie Rabault sur la vacance prolongée de certains postes à la tête de grandes institutions culturelles ou à la tête de directions du ministère de la Culture.
(Question n° 21908-30.07.2019).
- M. Christophe Arend sur les 24 propositions du rapport de M. Jésus de Carlos « Enseignement artistique ».
(Question n° 26282-04.02.2020).

JO AN du 9 février 2021

- MM. Sylvain Maillard, Michel Larive et M^{me} Laurence Trastour-Isnart sur le projet « La Cité du Théâtre ».
(Questions n°s 12320-25.09.2018 ; 13442-23.10.2021 ; 16487-05.02.2019 ; 29303-12.05.2020).
- M^{mes} Marine Brenier, Caroline Fiat, MM. Fabrice Brun, Boris Vallaud, M^{me} Sylvie Tolmont, M. Michel Larive et M^{me} Laurence Trastour-Isnart sur les conséquences de l'épidémie de coronavirus Covid-19 sur les intermittents du spectacle.
(Questions n°s 27260-10.03.2020 ; 27454-13.03.2020 ; 27627-24.03.2020 ; 29536-19.05.2020 ; 29933-02.06.2020 ; 30550-23.06.2020 ; 32723-06.10.2020).
- M^{me} Agnès Thill sur la vente aux enchères annoncée de certains biens du Mobilier national dont les bénéfices seront reversés à la Fondation hôpitaux de Paris-hôpitaux de France.
(Question n° 29425-121.05.2020 ;
- M. Xavier Batut sur le soutien spécifique en direction des harmonies musicales, fanfares et autres sociétés de musique.
(Question n° 34851-15.12.2020).

JO AN du 16 février 2021

- M^{me} Jacqueline Maquet sur le coût de la sécurité lors des manifestations culturelles.
(Question n° 15793-08.01.2019).
- M. Fabien Di Filippo (question transmise) et M^{me} Josiane Corneloup sur la réforme de la distribution de la presse.
(Questions n°s 15904-15.01.2019 ; 17759-12.03.2019).

- M^{me} Alexandra Valetta Ardisson sur les frais engendrés par les mesures de publicité des sociétés dans les journaux d'annonces légales (question transmise).
(Question n° 18327-02.04.2019).
- M^{me} Justine Benin sur la possibilité de mettre en place des mesures conciliant à la fois le principe de neutralité des médias en période de scrutin électoral et le droit à l'information des citoyens des départements et des collectivités d'outre-mer.
(Question n° 20321-11.06.2019).
- M^{me} Marie-France Lorho sur l'inquiétante disparition du patrimoine mobilier mis à la disposition de la présidence.
(Question n° 22114-30.07.2019).
- M. Stéphane Peu sur l'avenir du Palais de la découverte dont la rénovation globale prévoit une fermeture de près de quatre années à compter de l'été 2020.
(Question n° 24597-19.11.2019).
- MM. Benoît Potterie (question transmise), Alexis Corbière (question transmise), Stéphane Viry, M^{me} Gisèle Biémouret (question transmise) et M. Alain Ramadier sur les difficultés des entreprises de l'événementiel et du spectacle, durement affectées par l'épidémie de coronavirus.
(Questions n°s 27453-17.03.2020 ; 28254-14.04.2020 ; 29747-26.05.2020 ; 32515-29.09.2020 ; 33089-20.10.2020).
- M. Michel Larive sur le conflit entre la coopérative Smart (coopérative belge de travailleurs créatifs et d'indépendants-salariés permettant aux employeurs de payer les intermittents sans passer par la plateforme GUSO) et Pôle emploi (question transmise).
(Question n° 32704-06.10.2020).
- M. Maxime Minot sur un ajustement du Pass Culture pour accélérer son déploiement à l'échelle nationale.
(Question n° 32891-13.10.2020).
- M. Stéphane Testé sur la date de reprise des cours de danse et de chant dans les conservatoires.
(Question n° 35322-29.12.2020).

JO AN du 23 février 2021

- M. Pierre-Yves Bournazel sur l'exclusion d'exonération de la contribution économique territoriale (CET) pour les cabarets.
(Question n° 5386-13.02.2018).

- M. Pierre Dharréville et M^{me} Valérie Beauvais sur la situation de Radio France. (Questions n^{os} 25194-17.12.2019 ; 26442-11.02.2020).
- M. Martial Saddier sur la situation de nombreux intermittents du spectacle suite à la crise sanitaire liée à la covid-19. (Question n^o 32462-29.09.2020).
- M. Stéphane Peu sur le classement en monument historique de la basilique du Sacré-Cœur à Paris, en 2021. (Question n^o 34498-01.12.2020).
- M^{me} Constance Le Grip sur le Pass culture et sa pertinence, dans son format actuel. (Question n^o 34877-15.12.2020).

SÉNAT

JO S du 4 février 2021

- M^{me} Catherine Dumas sur les travaux d'agrandissement de l'actuel opéra Bastille. (Questions n^{os} 9099-21.02.2019 ; 11680-18.07.2019).
- M. Yves Détraigne sur les nombreuses inquiétudes du monde forain particulièrement impacté par la pandémie. (Questions n^{os} 16092-15.05.2020 ; 18877-12.11.2020).
- M. Hervé Maurey sur la protection des monuments religieux. (Questions n^{os} 17655-27.08.2020 ; 18542-29.10.2020).
- M. Yves Détraigne sur l'utilisation des dons versés pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. (Question n^o 18512-29.10.2020).

JO S du 11 février 2021

- M. Pierre Laurent sur la situation des artistes du spectacle faisant l'objet d'un détachement. (Question n^o 8034-06.12.2018).
- M^{me} Laurence Cohen sur les négociations en cours dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, notamment sur les annexes 8 et 10 spécifiques au régime de l'intermittence. (Question n^o 8567-24.01.2019).
- M^{me} Laurence Cohen sur l'impact du coronavirus, sur le statut des intermittents du spectacle. (Question n^o 14746-12.03.2020).
- M^{me} Laurence Garnier sur la situation des professeurs de danse dans le milieu amateur face à la crise sanitaire. (Question n^o 19347-03.12.2020).
- M^{me} Catherine Dumas sur la réouverture des conservatoires et lieux d'enseignement artistique. (Question n^o 19718-24.12.2020).

JO S du 18 février 2021

- MM. Michel Dagbert et Yves Détraigne sur les inquiétudes des organisateurs festivals face aux obligations de sécurité. (Questions n^{os} 8068-06.12.2018 ; 10303-09.05.2019).
- M^{me} Sylvie Robert sur les difficultés d'accès des artistes-auteurs au fonds de solidarité mis en place pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19. (Question n^o 15098-09.04.2020).
- M. Jean-Pierre Sueur sur le fait qu'un certain nombre de collectivités locales ou d'organismes décident de ne pas honorer les contrats de cession signés avec des compagnies du spectacle vivant lorsque les représentations sont annulées en raison du Covid-19. (Question n^o 15594-23.04.2020).
- M. Jean-Raymond Hugonet sur l'avenir du Palais de la découverte dont la rénovation globale prévoit la fermeture de ses portes avant la fin de l'année pour ne rouvrir au mieux que 5 ans plus tard. (Question n^o 18537-29.10.2020).
- M. Jean-Pierre Moga sur la mise en place d'un plan de sauvegarde massif pour les acteurs de la filière événementielle pour faire face à la crise sanitaire. (Question n^o 18555-05.11.2020).
- M^{me} Nadia Sollogoub sur la précarité financière des radios locales associatives en raison de la crise sanitaire. (Question n^o 19931-14.01.2021).

JO S du 25 février 2021

- M^{me} Frédérique Gerbaud, MM. Yves Détraigne et Michel Dagbert sur l'avenir de Radio France. (Questions n^{os} 13513-19.12.2019 ; 13611-26.12.2019 ; 14243-06.02.2020).
- M. Pierre Laurent sur le classement en monument historique de la basilique du Sacré Cœur à Paris en 2021. (Question n^o 18367-22.10.2020).
- M. Emmanuel Capus sur la réglementation de la pêche dite « à l'aimant » (question transmise). (Question n^o 19578-17.12.2020).
- M^{me} Catherine Dumas sur le coût et l'utilité de la campagne de communication de promotion du Pass culture. (Question n^o 19939-14.01.2021).

Divers

Annexe de l'arrêté du 9 février 2021 (NOR : MICC2102280A) portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Nantes) (arrêté publiée au JO du 11 février 2021).

Ville de Nantes

Auteur	Titre	Datation	Technique	Dimensions	Inv. État	Inv. musée
Adam Henri-Georges	La terre	1959	Burin, tirage sur papier Arches	75 x 106,2 cm 68,5 x 103,4 cm (hors marge)	SEM 723	D.992.3.1.E
ARP Jean (Arp Hans, dit)	Non loin du soleil		Lithographie, tirage sur papier Rives	74,5 x 55 cm 65 x 48 cm (hors marge)	SEM 724	D.992.3.2.E
Bissière Roger	Composition bleue		Eau-forte et aquarelle, tirage sur papier	64,5 x 50 cm 53,4 x 34,6 cm (hors marge)	SEM 725 (?)	D.992.3.3.E
Bonnard Pierre	Avenue du bois	1899	Lithographie en couleurs	40 x 53,5 cm	SEM 726	D.992.3.4.E
Bonnard Pierre	Le Bain	1925	Lithographie, tirage sur papier vergé	49,7 x 32,6 cm 30 x 20,5 cm (hors marge)	SEM 727	D.992.3.5.E
Braque Georges	Profil grec	1960	Lithographie, tirage sur papier Arches	57,5 x 46,5 cm 33,8 x 24,5 cm (hors marge)	SEM 729	D.992.3.6.E
Braque Georges	Oiseau et son ombre III	1961	Aquarelle et gaufrage, tirage sur papier	52,7 x 75 cm 33,2 x 58,5 cm (hors marge)	SEM 730	D.992.3.7.E
Braque Georges	Le couple	1963	Lithographie, tirage sur papier Arches	38 x 28 cm 31 x 22 cm (hors marge)	SEM 728	D.992.3.8.E
Buffet Bernard	Terre-neuvas		Burin et eau-forte, tirage sur papier Arches	76 x 56 cm 65,5 x 50,3 cm (hors marge)	SEM 778	D.992.3.9.E
Buffet Bernard	Petit port		Burin et eau-forte, tirage sur papier Rives	35 x 49,7 cm 25,7 x 32,5 cm (hors marge)	SEM 781 (?)	D.992.3.10.E
Chagall Marc	Job désespéré		Lithographie, tirage sur papier	52,5 x 38 cm 36 x 30,8 cm (hors marge)	SEM 732 (?)	D.992.3.10.E
Chagall Marc	Le bouquet du peintre	1964	Lithographie, tirage sur papier	57,7 x 42,8 cm 37,5 x 27,5 cm (hors marge)	SEM 731	D.992.3.11.E
Coutaud Lucien	Kafka enfant	1948	Eau-forte, tirage sur papier	45 x 34 cm 26,4 x 20,3 cm (hors marge)	SEM 733	D.992.3.12.E
DeLaunay Sonia (Stern Terk Sarah Sophie, dit)	Cendriers A	1961	Pochoir à la gouache, tirage sur papier	65,3 x 49,9 cm	SEM 737	D.992.3.13.E
Denis Maurice	Le chevalier n'est pas mort à la croisade	1899	Lithographie, tirage sur papier	52,5 x 39,5 cm 38,6 x 27,9 cm (hors marge)	SEM 782	D.992.3.14.E
Dubuffet Jean	Sourire	1962	Lithographie, tirage sur papier Arches	65,5 x 50,8 cm 52,2 x 38 cm (hors marge)	SEM 734	D.992.3.15.E

Auteur	Titre	Datation	Technique	Dimensions	Inv. État	Inv. musée
Dufy Raoul	Odalisque aux papillons		Eau-forte, tirage sur papier	49 x 64 cm 34,3 x 51,2 cm (hors marge)	SEM 779	D.992.3.16.E
Dufy Raoul	Papillons et pêcheurs		Lithographie, tirage sur papier	49,8 x 64,4 cm 36,5 x 46,5 cm (hors marge)	SEM 780	D.992.3.17.E
Dunoyer de Segonzac André	Le ravin et la mer		Pointe sèche et eau-forte, tirage sur papier vergé et filigrané	44 x 28,6 cm 28,5 x 23,7 cm (hors marge)	SEM 735	D.992.3.18.E
Ernst Max	L'oeil	1961	Eau-forte, tirage sur papier	48,9 x 37,2 cm 20,9 x 16 cm (hors marge)	SEM 736	D.992.3.19.E
Fiorini Marcel	Salines		Eau-forte et gaufrage, tirage sur papier vélin BFK Rives	56 x 75,5 cm 33,5 x 55,4 cm (hors marge)	SEM 738	D.992.3.20.E
Fiorini Marcel	Automne en forêt	1959 - 1963	Taille douce sur cuivre et linoléum, tirage sur papier	65,5 x 51,3 cm 54 x 35,4 cm (hors marge)	SEM 739	D.992.3.21.E
Friedlaender Johnny	Entrelacs		Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier	66,5 x 50,3 cm 47,4 x 38,7 cm (hors marge)	SEM 740	D.992.3.22.E
Friedlaender Johnny	La joute		Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier vélin BFK Rives	66,1 x 50,2 cm 52,3 x 38,8 cm (hors marge)	SEM 741	D.992.3.23.E
Goerg Édouard	L'offrande	1948 - 1950	Eau-forte, tirage sur papier Rives	37,8 x 57 cm 28,8 x 36,2 cm (hors marge)	SEM 742	D.992.3.24.E
Gromaire Marcel	Machine dans un port	1937	Eau-forte, tirage sur papier	28,5 x 39,5 cm 17,8 x 23,9 cm (hors marge)	SEM 743	D.992.3.25.E
Hayter Stanley William	La noyée		Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier Rives	49,5 x 65 cm 36 x 48,4 cm (hors marge)	SEM 744	D.992.3.26.E
Kwasniewska Barbara	Mappemonde		Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier Arches	65 x 49,5 cm 49,6 x 39,8 cm (hors marge)	SEM 745	D.992.3.27.E
Labourer Jean-Émile	Paysage au cycliste	1932	Gravure au burin, tirage sur papier Rives	33,1 x 50,5 cm 25,8 x 30,6 cm (hors marge)	SEM 746	D.992.3.28.E
Lapoujade Robert	Emeutes	1961	Eau-forte et pointe sèche, tirage sur papier Arches	50,1 x 66,2 cm 26 x 45,8 cm (hors marge)	SEM 747	D.992.3.29.E
Lapoujade Robert	Forêt	1961	Eau-forte et pointe sèche, tirage sur papier Arches	75,9 x 57 cm 55,5 x 37,9 cm (hors marge)	SEM 790	D.992.3.30.E(1)
Lapoujade Robert	Forêt - planche de passage de couleur n° 1		Eau-forte et pointe sèche, tirage sur papier Arches	76,2 x 57 cm 55,5 x 37,6 cm (hors marge)	SEM 790	D.992.3.30.E(2)
Lapoujade Robert	Forêt - planche de passage de couleur n° 2		Eau-forte et pointe sèche, tirage sur papier Arches	76,2 x 56,7 cm 55,3 x 37,6 cm (hors marge)	SEM 790	D.992.3.30.E(3)
Lapoujade Robert	Forêt - planche de passage de couleur n° 3		Eau-forte et pointe sèche, tirage sur papier Arches	76,2 x 56,7 cm 55,4 x 37,6 cm (hors marge)	SEM 790	D.992.3.30.E(4)
Lapoujade Robert	Forêt - planche de passage de couleur n° 4		Eau-forte et pointe sèche, tirage sur papier Arches	76,2 x 57 cm 65,4 x 37,6 cm (hors marge)	SEM 790	D.992.3.30.E(5)
Lardera Berto	Nocturne	1962	Eau-forte et pointe sèche, tirage sur papier Arches	66,8 x 50,2 cm	SEM 748	D.992.3.31.E

Auteur	Titre	Datation	Technique	Dimensions	Inv. État	Inv. musée
Lars Bo (Jorgensen Lars Bo, dit)	Mer sans soleil	1962	Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier Rives	50,5 x 65,8 cm 25,5 x 46,3 cm (hors marge)	SEM 749 (?)	D.992.3.32.E
Laurens Henri	Aurelia		Eau-forte, tirage sur papier	33,1 x 44,1 cm 15,7 x 21,7 cm (hors marge)	SEM 756	D.992.3.33.E
Léger Fernand	L'homme dans la ville	1959	Lithographie, tirage sur papier	66,5 x 50,6 cm 42 x 32 cm (hors marge)	SEM 750	D.992.3.34.E
Maillol Aristide	Profil	1925 - 1926	Lithographie, tirage sur papier Arches	49,5 x 32,2 cm 32,5 x 18,5 cm (hors marge)	SEM 752	D.992.3.35.E
Maillol Aristide	Nu	1931	Lithographie, tirage sur papier vergé filigrané	37,4 x 27,5 cm 21 x 23 cm (hors marge)	SEM 751	D.992.3.36.E
Manessier Alfred	Colline		Lithographie, tirage sur papier Rives	76,5 x 56,2 cm 63 x 44 cm (hors marge)	SEM 754	D.992.3.37.E
Manessier Alfred	Crépusculaire		Lithographie, tirage sur papier Arches	65,9 x 50,5 cm 39,5 x 38,5 cm (hors marge)	SEM 788	D.992.3.38.E
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 1		Lithographie, tirage sur papier Arches	68 x 53,7 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(1)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 2		Lithographie, tirage sur papier Arches	68 x 53,8 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(2)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 3		Lithographie, tirage sur papier Arches	68 x 53,6 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(3)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 4		Lithographie, tirage sur papier Arches	68,1 x 53,8 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(4)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 5		Lithographie, tirage sur papier Arches	68 x 53,9 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(5)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 6		Lithographie, tirage sur papier Arches	68 x 53,8 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(6)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 7		Lithographie, tirage sur papier Arches	67,9 x 53,7 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(7)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 8		Lithographie, tirage sur papier Arches	68 x 53,8 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(8)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 9		Lithographie, tirage sur papier Arches	68 x 53,5 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(9)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 10		Lithographie, tirage sur papier Arches	67,8 x 53,9 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(10)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 11		Lithographie, tirage sur papier Arches	67,9 x 53,8 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(11)
Manessier Alfred	Le ravin - planche de passage de couleurs n° 12		Lithographie, tirage sur papier Arches	67,8 x 53,7 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(12)
Manessier Alfred	Le ravin		Lithographie, tirage sur papier Arches	67,9 x 53,7 cm 50,3 x 33 cm (hors marge)	SEM 789 (?)	D.992.3.65.E(13)

Auteur	Titre	Datation	Technique	Dimensions	Inv. État	Inv. musée
Marcoussis Louis (Markus Ludwik Kazimierz, dit)	Portrait de Benjamin Péret		Pointe sèche et eau-forte, tirage sur papier	44,7 x 32,8 cm 33 x 29,5 cm (hors marge)	SEM 753	D.992.3.39.E
Matisse Henri	Visage de femme		Lithographie, tirage sur papier	63,6 x 48 cm 52 x 35 cm (hors marge)	SEM 755	D.992.3.40.E
Miró Joan	Géants n°6	1960	Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier Rives	74,9 x 105,5 cm 58,6 x 91,7 cm (hors marge)	SEM 758	D.992.3.41.E
Music Zoran	Terres adriatiques	1959	Eau-forte, tirage sur papier vergé	57,5 x 74 cm 40,5 x 57 cm (hors marge)	SEM 757	D.992.3.42.E
Naly Robert	Poisson		Manière noire, tirage sur papier filigrané	36,3 x 28,4 cm 17,4 x 13,6 cm (hors marge)	(768, 784 ou 791 ?)	D.992.3.72.E
Picasso Pablo	Salomé	1905	Pointe sèche et eau-forte, tirage sur papier Van Gelder Zonen	55,3 x 46,9 cm 40,3 x 34,8 cm (hors marge)	SEM 760	D.992.3.43.E
Picasso Pablo	Le Minoïtaure penché sur une jeune fille endormie	18 juin 1933	Pointe sèche et eau-forte, tirage sur papier vergé filigrané	33,6 x 44,5 cm 29,6 x 36,6 cm (hors marge)	SEM 759	D.992.3.44.E
Picasso Pablo	La dormeuse	1947	Lithographie, tirage sur papier Arches	49,9 x 67,3 cm	SEM 783	D.992.3.45.E
Picasso Pablo	Scène de Corrida	30 avril 1949	Aquatinte, sur papier Japon	48,5 x 37,5 cm 40,6 x 30,7 cm (hors marge)	SEM 785	D.992.3.46.E
Prassinos Mario	L'étang	1962	Aquatinte, eau-forte et burin, tirage sur papier Arches	75,6 x 56,9 cm 60,2 x 44,1 cm (hors marge)	SEM 761	D.992.3.47.E
Rouault Georges	La fille	1926	Lithographie, tirage sur papier	50,9 x 33,5 cm 33 x 22,7 cm (hors marge)	SEM 762	D.992.3.48.E
Rouault Georges	Confidences	1929	Lithographie, tirage sur papier	51,2 x 32,6 cm 30,5 x 24,5 cm (hors marge)	SEM 763	D.992.3.49.E
Rouault Georges	Jongleur	1930	Eau-forte et aquatinte, tirage sur papier vergé Rives	44,2 x 33,6 cm 31 x 21,6 cm (hors marge)	SEM 764	D.992.3.50.E
Rouault Georges	Passion	1936	Aquatinte, tirage sur papier vélin BFK Rives	54 x 37,9 cm 32,5 x 20,9 cm (hors marge)	(768, 784 ou 791 ?)	D.992.3.66.E
Singier Gustave	Sable et eau	1960	Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier Arches	56,2 x 70 cm 43,6 x 54,7 cm (hors marge)	SEM 765	D.992.3.51.E
Singier Gustave	Méridienne	1963	Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier Arches	56,6 x 76 cm 43 x 54,2 cm (hors marge)	SEM 766	D.992.3.52.E
Singier Gustave	Migration optimiste	1963	Eau-forte, tirage sur papier Rives	49,7 x 33 cm 27,6 x 19,5 cm (hors marge)	(768, 784 ou 791 ?)	D.992.3.68.E
Soulaiges Pierre	Composition n° 17		Eau-forte, tirage sur papier Arches	57,5 x 76,4 cm 46,3 x 57,7 cm (hors marge)	SEM 767	D.992.3.53.E
Springer Ferdinand	Ouali II	1961	Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier	37,8 x 56 cm 27,1 x 43,2 cm (hors marge)	SEM 769	D.992.3.54.E
Toulouse-Lautrec Henri de	Portrait d'Yvette Guilbert	1898	Lithographie, tirage sur papier vergé	43,5 x 38,1 cm 29,5 x 24,5 cm (hors marge)	SEM 776	D.992.3.55.E

Auteur	Titre	Datation	Technique	Dimensions	Inv. État	Inv. musée
Vallat Louis (Vallat Louis André, dit)	Femme en buste	1900	Pointe-sèche et eau-forte, tirage sur papier	38,5 x 28,2 cm 24 x 16 cm (hors marge)	SEM 777	D.992.3.56.E
Vasarely Victor	Yllam	1950	Sérigraphie, tirage sur papier	67 x 50 cm 50,7 x 38,1 cm (hors marge)	SEM 770	D.992.3.57.E
Vieira da Silva Maria-Helena	Composition	1960	Aquatinte et eau-forte, tirage sur papier vergé filigrané	66,7 x 51,9 cm 47,6 x 35,4 cm (hors marge)	SEM 786	D.992.3.58.E
Villon Jacques (Duchamp Gaston, dit)	Quartier de boeuf		Eau-forte, tirage sur papier vergé	32,5 x 25,1 cm 20,8 x 13,5 cm (hors marge)	SEM 773	D.992.3.59.E
Villon Jacques (Duchamp Gaston, dit)	L'effort	1939	Eau-forte, tirage sur papier vergé	54,4 x 33,9 cm 29,6 x 23,9 cm (hors marge)	SEM 772	D.992.3.60.E
Villon Jacques (Duchamp Gaston, dit)	Papiers	1962	Lithographie, tirage sur papier Arches	42 x 50,7 cm 30,2 x 36,7 cm (hors marge)	SEM 787	D.992.3.61.E
Vlaminck Maurice de	L'Oise à Cergy	1926	Aquatinte, tirage sur papier vergé Van Galder Zonen	32,7 x 50,7 cm 24,1 x 31,6 cm (hors marge)	SEM 771	D.992.3.62.E
Vuillard Édouard	Le Jardin des Tuileries	1896	Lithographie, tirage sur papier	43 x 57,5 cm	SEM 774	D.992.3.63.E
Zao Wou-Ki	Harmonie bleue n° 1	1963	Aquatinte, eau-forte et burin, tirage sur papier Arches	62,5 x 56 cm 45,6 x 43,2 cm (hors marge)	SEM 775	D.992.3.64.E

Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 20J), parue au *Bulletin officiel n° 303 (avril 2020)*.

La liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 20J), parue au *Bulletin officiel n° 303 (avril 2020)* est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Janvier 2020

28 janvier 2020 M. BROSSAUD Camille ENSA-Paris-Belleville

Lire :

Janvier 2020

28 janvier 2020 M^{me} BROSSAUD Camille ENSA-Paris-Belleville

Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu le l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 20T), parue au *Bulletin officiel n° 307 (septembre 2020)*.

La liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 20T), parue au *Bulletin officiel n° 307 (septembre 2020)* est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Septembre 2018

26 septembre 2018 M. DECHAVANNE Romain (ép. DECHAVANNE-CHARVIN) ENSA-Grenoble

Lire :

Septembre 2018

26 septembre 2018 M. DECHAVANNE Romain ENSA-Grenoble

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 21C).

Juillet 2017

30 juillet 2017 M. BOBET Arnaud ENSA-Nantes

Septembre 2017

30 septembre 2017 M^{me} SAUVAITRE Estelle ENSA-Nantes

Juillet 2019

11 juillet 2019 M^{me} FABRE Léa ENSA-Paris-La Villette

Septembre 2019

2 septembre 2019 M^{me} MATHIEU Margaux ENSA-Marseille

30 septembre 2019 M. BINOIS Noé ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2019 M. PUEYO Oscar ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2019 M. SAKO Douga ENSA-Paris-La Villette

Octobre 2019

22 octobre 2019 M. FIGUERA Thomas ENSA-Marseille

Juillet 2020

2 juillet 2020 M. LACH Baptiste ENSA-Paris-Est

Août 2020

31 août 2020 M^{me} AIMONETTO Louise ENSA-Grenoble

31 août 2020 M^{me} ALLARD-JACQUIN Sophie ENSA-Grenoble

31 août 2020 M^{me} AMIRANTE Charlotte ENSA-Grenoble

31 août 2020	M ^{me} ANTONY Louise	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. ARCHAMBEAU Aurélien	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} ATIA Nadina	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BAILLEUX Alexandre	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BAKOYENE LOKONDA Credo	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BARRE Nathan	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BARRY Laurane	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BEAUVILLE Adèle	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BELANAYA Talal	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BEN SLIMEN Farah	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BERGER Marine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BOINAY Grégoire	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BONNET Gaël	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BORDE Sophie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BOUFFARD Anaëlle	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BRAISAZ Manuel	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BRICENO Pablo	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BRICOT Jennifer	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BRUNET-MANQUAT Nadège	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. BUNOD Willy	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} BURQUIER Laurette	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} CALDERON MARQUEZ Nathalia	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} CHANUT Margot	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} CHAPPEX Cyrielle	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} COLLET Audrey	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} COLLET Mallory	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. CONSTANT Yoann	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. CONTESSE Antonin	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. CORDIER Elie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. COSTES Barthélémy	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} COTTARD Élodie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} COURBIN Lucile	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} CUBIZOLLES Florine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} CUVELIER Julie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. DANIEL Cedric	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} DELHORME Coralie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. DIEBOLD Jean-Emmanuel	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} DINC Laila	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} DROUARD Clémence	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} DUPRAZ Lou	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. FAURE Robin	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. FEYT Florian	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} FORQUE Marlène	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} FOURNEL Élodie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} FRASSY-LENNEZ Camille	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} FUCHS Claire	ENSA-Grenoble

31 août 2020	M. GARCIA Théo	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. GAUCHET DUMORTIER Clément	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} GERODOLLE Romane	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} GERONIMI Pauline	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} GIMBERT Manon	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} GIREL-CHATELLARD Melitine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} GIROUIN Élisabeth	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. GOURLIA Edwin	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. GRANGEAT Denis	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} GRAVIER Mathilde	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. GUICHETEAU Tony	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} GUILMEAU Margaux	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. HUMBERT Armand	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} JACQUOT Salomé	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} JIDAD Kenza	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. KHALED Diaeddine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} KHELIL Lilia	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} LACHRAF Hind	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} LATOUILLE Alexane	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} LEBRETON Claire	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. LECLERC Olivier	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} LEGEAY Émilie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} LORIENTE Agathe	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} MAALOUF Yasmina	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. MARIN MONTOYA Johan Nailly	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. MARTINELLI Nicolas	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} MERLET Lucie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} MEUNIER Camille	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} MEZIAT-BURDIN Lili	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. MOHAMADI Azdine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} MONTMAYEUR Delphine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. MOREAU Baptiste	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} MOREL Océane	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} MOTTIER Mélanie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. MOUSSY Victor	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. MUSEO Batiste	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. NATHOU Régis	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} NGOMA Oihana	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} NOURY Maryne	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. OLEI Valentin	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} OLIVEAU Oriane	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. OUSSALAH Samy Anis	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PAGES Noémie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PAILLASSON Garance	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PALMISANO Marion	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PANAYE Camille	ENSA-Grenoble

31 août 2020	M ^{me} PASSAS Clara	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. PAUTHIER Clément	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PAWLAK Sophie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. PEPE Denis	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. PEQUENO Boris	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PERON Adèle	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. PERRIER Robin	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PETIT Éliisa	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PEYTHIEU Emma	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PLUSQUELLEC Evane	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} PONTNET Margot	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. PORTA Raphaël	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. PROUHEZE Benjamin	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} RAPOUTET Claire	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. RATEL Paul	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. REVILLOUD Étienne	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. ROMERO Olivier	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. ROSIUS Éloi	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} ROUX Marie	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} RTEL BENNANI Maryam	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} SAEZ-CONTRERAS Prune	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} SALVAT Perrine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. SANTIN Remi	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. SANTOS Hugo	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. SCHMITT Marvin	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} SEITE Romanne	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. SHAKIR Shahizal	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} STEINMETZ Alix	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} THOMAS Lisa	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. TOMASINO Anthony	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} TOUJA Ondine	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} TRASTOY TORREGROSA Laura	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} VERRYSEY Chloé	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. VOLPI Joffrey	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M. YOUBI IDRISSE Mouad	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} EL HAMMOUMI Kenza	ENSA-Grenoble
31 août 2020	M ^{me} EL KHAL Leila	ENSA-Grenoble
Septembre 2020		
8 septembre 2020	M ^{me} GJOKA Mélina	ENSA-Paris-La Villette
10 septembre 2020	M ^{me} MENEXIADIS Laura	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2020	M. BACQUET Guillaume	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2020	M ^{me} DUSSER Diane	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2020	M. GUTIERREZ SANCHEZ Juan	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2020	M. LARGUECHE Youssef	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2020	M ^{me} NICOLAZIC Éliisa	ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2020	M. PETERS Martin	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2020	M. PETTES Félix	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2020	M ^{me} XAVIER Morgane	ENSA-Paris-La Villette
Novembre 2020		
6 novembre 2020	M ^{me} SALLÉ Laetitia	ENSA-Marseille
Décembre 2020		
11 décembre 2020	M ^{me} LACROIX Roxane	ENSA-Marseille
11 décembre 2020	M ^{me} NAVENOT Lou	ENSA-Marseille
Janvier 2021		
4 janvier 2021	M ^{me} ROUBAUD Manon	ENSA-Marseille
5 janvier 2021	M ^{me} FAURE Amélia	ENSA-Marseille
5 janvier 2021	M. LEYMARIE Valentin	ENSA-Marseille
8 janvier 2021	M ^{me} RENCKLY Lola	ENSA-Montpellier
11 janvier 2021	M. CHEVRET Théo	ENSA-Marseille
12 janvier 2021	M. CHENIKI Nazim Adel	ENSA-Marseille
13 janvier 2021	M. LAUMANN Jean-François	ENSA-Marseille
14 janvier 2021	M ^{me} EL FEKIH Oumeima	ENSA-Marseille
19 janvier 2021	M ^{me} LOUDAOUI Tifawt	ENSA-Marseille
19 janvier 2021	M ^{me} MARTEL Marie	ENSA-Marseille
20 janvier 2021	M ^{me} CLERC Kim	ENSA-Marseille
20 janvier 2021	M ^{me} TEPLOVA Oleksandra	ENSA-Paris-La Villette
21 janvier 2021	M. BLANCHE Arthur	ENSA-Marseille
21 janvier 2021	M ^{me} DELEUIL Marie	ENSA-Marseille
21 janvier 2021	M ^{me} DUMAIS-ROSA Laura	ENSA-Marseille
21 janvier 2021	M ^{me} GUERIN Pauline	ENSA-Marseille
21 janvier 2021	M ^{me} MASTRO Angie	ENSA-Marseille
21 janvier 2021	M ^{me} PACE Eileen	ENSA-Marseille
21 janvier 2021	M. RUSSO-PERSIN Cyril	ENSA-Marseille
21 janvier 2021	M ^{me} SCLAFANI Maria Luisa	ENSA-Marseille
25 janvier 2021	M. AVANZINI Nikolai	ENSA-Marseille
25 janvier 2021	M. CHARDON Jean-Michel	ENSA-Marseille
25 janvier 2021	M. COUVE Yoann	ENSA-Marseille
25 janvier 2021	M. FIGUIERE Rémi	ENSA-Marseille
25 janvier 2021	M ^{me} SOLSONA Livia	ENSA-Marseille
26 janvier 2021	M ^{me} LAVENTURE Angélica	ENSA-Marseille
26 janvier 2021	M. MICHEL Florian	ENSA-Marseille
28 janvier 2021	M ^{me} MAIHOUB Sally	ENSA-Marseille
29 janvier 2021	M ^{me} VINCKEL Sarah	ENSA-Marseille
Février 2021		
2 février 2021	M. TALASSINOS Mario	ENSA-Marseille
4 février 2021	M. DU VERNE Jean	ENSA-Marseille
5 février 2021	M ^{me} ARBEFEUILLE Juliette	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. BALD Julien	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. BALSAN Nicolas	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. CAMPANA Raphaël	ENSAP-Bordeaux

5 février 2021	M ^{me} CARON Élodie	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. CHEYSSIAL Benjamin	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} CONTE Marion	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} CORNU Anastasya	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} DAYOT Agathe	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} DELOY Léa	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} DERAÏNE Suzanne	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. DRENEUC Quentin	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. FERRUA Florian	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. FONTES Pierre	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. GANDON-LEGER Guillaume	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} GAUTHIER Cécile	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} GILGUY Lisa	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. GRANDHOMME Léo	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} GUICHARD Thaïs	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} HARDET Estelle	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} ITRI Nora	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} JOUDINAUD Alix	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} LAMOTHE-DUBROCA Emma	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} LEILLOUX Pauline	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} LESTRINGUEZ Mathilde	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} MAERTEN Cassandre	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} MORIN Isis	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} PANGON Amandine	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} PLIER Vanille	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} ROCHE Clarisse	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. ROLDES Olivier	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. SARLAT Steven	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M ^{me} THIERRY Ombeline	ENSAP-Bordeaux
5 février 2021	M. VUILLAUME Thibaud	ENSAP-Bordeaux
8 février 2021	M ^{me} COTTE Anaïs	ENSA-Marseille
8 février 2021	M ^{me} COYÈRE Élisabeth	ENSA-Marseille
8 février 2021	M ^{me} MENC Élodie	ENSA-Marseille
9 février 2021	M ^{me} OLLIER Clara	ENSA-Marseille
15 février 2021	M. BICHRI Hamza	ENSA-Marseille
15 février 2021	M ^{me} PRAUD Soline	ENSA-Marseille

Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en leur nom propre (Lot 21D).

Juillet 2019

8 juillet 2019	M ^{me} BOURRET Zoé	ENSA-Grenoble
8 juillet 2019	M ^{me} BUREAUD Chamsy	ENSA-Grenoble
8 juillet 2019	M ^{me} KLEIN Julie	ENSA-Grenoble
8 juillet 2019	M ^{me} MONTAGNY Nolwenn	ENSA-Grenoble
9 juillet 2019	M ^{me} GORJUX Élodie	ENSA-Grenoble

9 juillet 2019	M ^{me} GUERIN Laura	ENSA-Grenoble
9 juillet 2019	M ^{me} LAURENT Tiphaine	ENSA-Grenoble
9 juillet 2019	M ^{me} PASERO Ludivine	ENSA-Grenoble
9 juillet 2019	M ^{me} TEILLER Dorine	ENSA-Grenoble
10 juillet 2019	M ^{me} ADAM Juliette	ENSA-Grenoble
10 juillet 2019	M ^{me} LHERMET Marine	ENSA-Grenoble
10 juillet 2019	M. MARCON Leny	ENSA-Grenoble
Septembre 2019		
18 septembre 2019	M ^{me} AMBLARD Julie	ENSA-Grenoble
18 septembre 2019	M ^{me} BEHAGHEL Loise	ENSA-Grenoble
18 septembre 2019	M ^{me} FAFIN Solenne	ENSA-Grenoble
18 septembre 2019	M ^{me} FENECH Marie-Laure	ENSA-Grenoble
18 septembre 2019	M ^{me} VALDES Alexia	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} BAUVENT Marion	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} BEUERLE Marine	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} GARDIN Juliette	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M. MOUTON Paul	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} NIEL Pauline	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M. PACTAT Elzéard	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} PONTET Amélie	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M. QUINTARD Florent	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} RICHAUD Maud	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} SAINTON Raphaële	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M ^{me} SCHMITT Héloïse	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M. THOMAS Gabriel	ENSA-Grenoble
19 septembre 2019	M. VIRY Antoine	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M ^{me} BERMUDEZ Emeline	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M ^{me} BLANC Léa	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M ^{me} CATINUS Caroline	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M. CHOREL Léo-Paul	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M. CORNIN Pierre Marie	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M. FAVROT Simon	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M ^{me} GADRET Laure	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M ^{me} JOUANAS Cindy	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M ^{me} LOISY Mathilde	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M. MANGEMATIN Robinson	ENSA-Grenoble
20 septembre 2019	M ^{me} SERKISIAN Lucie	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M ^{me} BILBOULIAN Anna	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M. CLOAREC David	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M. GERVASONI Thibault	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M ^{me} GIRET Cécile	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M. GOYET Pierre Alexandre	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M ^{me} HIRLEMANN Mathilde	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M. LEFLON Rémy	ENSA-Grenoble
23 septembre 2019	M. NIKISHYN Aliaksei	ENSA-Grenoble

23 septembre 2019	M ^{me} PEREZ Glynis	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} BERNARD Anne-Lise	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M. BODOIN Charlie	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M. BRENDLÉ Nicolas	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} BRUYERE Thais	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M. DAOU Elie	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M. DUTILLEUL Willy	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} ESSAMGANI Kenza	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M. KAUFMANN Karl	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} LEGRIS Justine	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} MELNICENCO Ana	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} RARIJASON Lalaina	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} ROCIPON Céline	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M. SAYAH Alae-Eddine	ENSA-Grenoble
24 septembre 2019	M ^{me} THIANT Juliette	ENSA-Grenoble
25 septembre 2019	M. BELAMRI Walid	ENSA-Grenoble
25 septembre 2019	M. CAGNY Pierre	ENSA-Grenoble
25 septembre 2019	M ^{me} EID Laura	ENSA-Grenoble
25 septembre 2019	M. GEROUDET Pierre	ENSA-Grenoble
25 septembre 2019	M ^{me} RABIER Aude	ENSA-Grenoble

Février 2021

11 février 2021	M. BOURGADE Benoit	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} CALMETTES Marion	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} CALVET Émilie	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. CANDEIAS Lilian	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. CASTRO Pierre-Louis	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} FIOU Marta	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} FOUILLAND Louise	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. GAILLARD Anaël	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} GAUTHEREAU Mathilde	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. GOURON Jonathan	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. HERMOSILLA Cyril	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} JACQUIN Marie	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. LE TALLEC Steven	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} MANOTTE Éloïse	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. MEIGNAUD Maxime	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M. ROUCOULES Florent	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} RULLIERE Sarah	ENSA-Toulouse
11 février 2021	M ^{me} SOURGEN Maïlys	ENSA-Toulouse